UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

ENTRE L'OCÉAN ET LA RIVIÈRE : LA BICATÉGORISATION SEXUÉE ET LES NORMES DE GENRE DU SURF DANS L'EXPÉRIENCE DES SURFEUSES AMATRICES EN FRANCE ET AU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN LOISIR, CULTURE ET TOURISME

PAR

LOUISE COLLARD

AOÛT 2026

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

MAÎTRISE EN LOISIR, CULTURE ET TOURISME (AVEC MÉMOIRE) (3744)

Direction de recherche :

Romain Roult	Directeur de recherche

Jury d'évaluation

Romain Roult	Directeur de recherche
Isabelle Falardeau	Évaluateur interne
Stéphanie Crabeck	Évaluateur externe

RÉSUMÉ

Ce mémoire porte sur les influences de la bicatégorisation sexuée et des normes de genre véhiculées dans le surf sur les femmes surfeuses amatrices. Il repose sur une démarche qualitative et interprétative fondée sur vingt-deux entretiens individuels semi-dirigés, menés auprès de douze surfeuses pratiquant le surf d'océan en France et de dix surfeuses pratiquant le surf de rivière au Québec, puis analysés de manière thématique et comparative. L'objectif était d'évaluer les conséquences de la bicatégorisation et des normes de genre sur les pratiques et les expériences de ces femmes, en examinant la façon dont elles se manifestent dans ces deux contextes. Les résultats mettent en évidence une forte convergence des expériences malgré des milieux opposés : dans les deux terrains étudiés, la légitimité doit être démontrée, la présomption d'incompétence demeure fréquente, les représentations médiatiques sont jugées centrées sur l'apparence tandis qu'une infériorité capacitaire apparaît diffusément intériorisée. Ils mettent surtout en évidence un effet du milieu de pratique, les dynamiques de genre étant nettement plus marquées en milieu océanique qu'en rivière, comme en témoignent les expériences océaniques que les surfeuses québécoises rapportent de leurs voyages. Le surf apparaît enfin comme un espace ambivalent, à la fois traversé par les normes de genre et porteur d'émancipation, de mieux-être et de solidarité entre femmes.

Mots-clés : surf, genre, bicatégorisation sexuée, normes de genre, femmes, représentations, France, Québec.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE 5

1. PERTINENCE SOCIALE 6
2. PERTINENCE SCIENTIFIQUE 12
2.1. Place des femmes dans le sport 12
2.2. Surf et sexisme 16
3. INTÉRÊT PERSONNEL 19
4. PROBLÉMATIQUE 21

CHAPITRE 2 : RECENSION DES ÉCRITS ET CADRE CONCEPTUEL 28

1. RECENSION DES ÉCRITS 29
1.1. Aux origines du surf 29
1.2. Diffusion du surf dans le monde 33
1.3. Le surf depuis les années 1980 39
2. CADRE CONCEPTUEL 43
2.1. Genre et normes de genre 43
2.2. Performativité de genre 48
2.3. Masculinité hégémonique 52
2.4. Bicatégorisation sexuée 57
2.5. Médiatisation et représentations 63
2.6. Cycle des impacts des normes socioculturelles du surf 69

CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE 72

1. APPROCHE RETENUE 73
2. MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES 74
2.1. Ajustements méthodologiques : de la planification à la réalisation 75
2.2. Réalisation effective : les entretiens individuels semi-dirigés 78
3. POPULATION À L'ÉTUDE ET STRATÉGIE D'ÉCHANTILLONNAGE 81
4. DÉROULEMENT DU TERRAIN 83
5. STRATÉGIE D'ANALYSE DES DONNÉES 84
6. CONSIDÉRATIONS ET PRÉCAUTIONS ÉTHIQUES 85

CHAPITRE 4 : RÉSULTATS 87

INTRODUCTION 88

1. RÉSULTATS DES SURFEUSES FRANÇAISES 94
1.1. Trajectoires, profils et contextes d'engagement *94*
1.1.1. Des trajectoires d'entrée diversifiées dans la pratique du surf 95
1.1.2. Des rapports à la pratique pluriels et différenciés 97
1.1.3. Contextes et modalités d'engagement spécifiques 99
1.2. Place dans l'espace surf : légitimité et stratégies d'adaptation *102*
1.2.1. Le sentiment de légitimité : une condition à démontrer 102
1.2.2. Expériences de discriminations et présomptions d'incompétence 105
1.2.3. Stratégies de négociation, d'adaptation et dynamiques d'entraide 109
1.3. Représentations du surf féminin et normes de genre *111*
1.3.1. Une pratique à l'épreuve de l'apparence 111
1.3.2. Visibilité et rôle des modèles d'identification féminins 113
1.3.3. Confrontation et résistances aux stéréotypes de genre 115
1.4. Bicatégorisation sexuée et perception des capacités *117*
1.4.1. Perceptions de la séparation entre femmes et hommes 117
1.4.2. Registres d'explication des différences : de la biologie à l'expérience 118
Conclusion intermédiaire *120*
2. RÉSULTATS DES SURFEUSES QUÉBÉCOISES 121
2.1. Trajectoires, profils et contextes d'engagement *122*
2.1.1. Des trajectoires d'entrée diversifiées dans la pratique du surf 122
2.1.2. Des rapports à la pratique pluriels et différenciés 125
2.1.3. Contextes et modalités d'engagement spécifiques 127
2.2. Place dans l'espace surf : légitimité et stratégies d'adaptation *130*
2.2.1. Le sentiment de légitimité : une condition à démontrer 130
2.2.2. Expériences de discrimination et présomption d'incompétence 132
2.2.3. Stratégies de négociation, d'adaptation et dynamiques d'entraide 135
2.3. Représentations du surf féminin et normes de genre *137*
2.3.1. Une pratique à l'épreuve de l'apparence 137
2.3.2. Visibilité et rôle des modèles d'identification féminins 139
2.3.3. Confrontation et résistances aux stéréotypes de genre 140
2.4. Bicatégorisation sexuée et perception des capacités *141*
2.4.1. Perceptions de la séparation entre femmes et hommes 141
2.4.2. Registres d'explication des différences : de la biologie à l'expérience 142
Conclusion intermédiaire *144*
3. RÉSULTATS CROISÉS 145
3.1. Trajectoires, profils et contextes d'engagement *146*
3.2. Place dans l'espace surf : légitimité et discriminations *148*
3.3. Représentations du surf féminin et normes de genre *151*

3.4. Bicatégorisation sexuée et perception des capacités *153*
Synthèse *156*

CHAPITRE 5 : DISCUSSION 158

DES DYNAMIQUES DE GENRE QUI TRANSCENDENT LES CONTEXTES DE PRATIQUE 160
L'EFFET DU MILIEU DE PRATIQUE : DES DYNAMIQUES DE GENRE EXACERBÉES EN MILIEU OCÉANIQUE 162
LES REPRÉSENTATIONS PROFESSIONNELLES ET MÉDIATIQUES À L'ÉPREUVE DE LA PRATIQUE AMATRICE 168
LA BICATÉGORISATION SEXUÉE ET L'INTÉRIORISATION D'UNE INFÉRIORITÉ CAPACITAIRE 171
LE SURF COMME ESPACE AMBIVALENT : ENTRE CONTRAINTES DE GENRE ET EXPÉRIENCES D'ÉMANCIPATION 176

CONCLUSION 179

1. RETOUR SUR LA QUESTION DE RECHERCHE 180
2. LIMITES DE L'ÉTUDE 182
3. PRÉCONISATIONS ET PISTES DE RECHERCHE FUTURES 184

Références 187

Annexes 196

LISTE DES TABLEAUX

1. ÉVOLUTION DE LA MÉTHODOLOGIE : AJUSTEMENTS ET JUSTIFICATIONS DU TERRAIN 77

2. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES PARTICIPANTES FRANÇAISES (N=12) 90

3. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES PARTICIPANTES QUÉBÉCOISES (N=10) 92

LISTE DES FIGURES

1. SCHÉMA DU CYCLE DES IMPACTS DES NORMES SOCIOCULTURELLES DU SURF SUR LES SURFEUSES AMATRICES 69

2. LIEUX PRINCIPAUX DE PRATIQUE DES PARTICIPANTES FRANÇAISES 91

3. LIEUX PRINCIPAUX DE PRATIQUE DES PARTICIPANTES QUÉBÉCOISES 93

INTRODUCTION

Le surf n'est pas seulement une activité physique, mais une pratique culturelle dotée de codes, de valeurs et d'une histoire qui débordent largement le geste sportif (Falaix, 2012). Longtemps associé à un univers masculin, il connaît depuis quelques décennies une féminisation croissante de sa pratique, sans que la place des femmes y soit toujours évidente. Effectivement, la participation des surfeuses demeure traversée par des rapports de genre, qui se donnent à voir aussi bien dans l'espace de pratique que dans les représentations médiatiques et professionnelles de la discipline.

Comme l'ensemble du champ sportif, le surf de compétition est organisé selon une bicatégorisation sexuée, c'est-à-dire une séparation des épreuves féminines et masculines présentée comme évidente, alors qu'elle relève d'une construction institutionnelle et historique (Schmitt & Bohuon, 2021). À cette séparation s'ajoutent des normes de genre véhiculées par le surf professionnel et son industrie, qui tendent à mettre en avant l'apparence des surfeuses plutôt que leur performance (Hunter, 2018a). Il reste à découvrir dans quelle mesure ces normes et cette catégorisation, élaborées au sommet de la hiérarchie sportive, influencent les pratiques amatrices et la manière dont les femmes vivent leur engagement dans la discipline. Pour un domaine comme le loisir, où la pratique est censée être source de plaisir, de mieux-être et d'émancipation, comprendre ces influences présente un intérêt à la fois scientifique et social.

La recherche s'est jusqu'ici davantage intéressée aux surfeuses professionnelles qu'aux pratiquantes amatrices, en se concentrant principalement sur le surf océanique. Le surf de rivière, en plein essor au Québec, demeure lui peu étudié, et la comparaison entre ces deux milieux de pratique n'a guère été explorée. Cette

comparaison offre pourtant un éclairage original, d'autant que les surfeuses québécoises pratiquent également le surf d'océan lors de leurs voyages, ce qui permet de mettre en regard, chez les mêmes femmes, des expériences vécues dans des milieux différents.

C'est dans ce cadre que s'inscrit ce mémoire, dont la question principale est la suivante : quelles sont les influences de la bicatégorisation sexuée et des normes de genre véhiculées dans le surf sur les femmes surfeuses amatrices, et comment ces influences se manifestent-elles dans deux contextes de pratique distincts, le surf d'océan en France et le surf de rivière au Québec ? Cette question se décline en quatre sous-questions portant respectivement sur l'effet des représentations du surf professionnel féminin, sur l'influence de la supposée infériorité capacitaire des femmes, sur la difficulté d'affirmation des femmes sur les spots et sur les différences entre les deux contextes étudiés. L'objectif général est d'évaluer les conséquences de la bicatégorisation sexuée et des normes de genre sur les pratiques et les expériences des surfeuses amatrices, en examinant la manière dont elles se manifestent dans ces deux milieux.

Pour répondre à cette question, nous avons adopté une démarche qualitative et interprétative reposant sur vingt-deux entretiens individuels semi-dirigés, menés auprès de douze surfeuses françaises et de dix surfeuses québécoises, puis soumis à une analyse thématique de nature comparative. Cette approche permet de mieux comprendre le sens que les participantes attribuent à leur pratique et à leurs expériences.

Ce mémoire est organisé en cinq chapitres, suivis d'une conclusion. Le premier chapitre expose la problématique et précise la question et les objectifs de recherche. Le deuxième présente la recension des écrits et le cadre conceptuel mobilisé, articulé autour des notions de genre, de performativité, de masculinité hégémonique, de bicatégorisation sexuée et de médiatisation des représentations. Le troisième chapitre détaille la méthodologie. Le quatrième présente les résultats relatifs aux surfeuses françaises, aux surfeuses québécoises, puis une mise en perspective croisée des deux terrains. Le cinquième chapitre discute ces résultats au regard du cadre conceptuel. La conclusion revient enfin sur la question de recherche, expose les limites de l'étude et propose des préconisations ainsi que des pistes pour les recherches futures.

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE

1. Pertinence sociale

La place des femmes dans le sport est un enjeu sociétal majeur et de plus en plus médiatisé. Le processus de féminisation du sport, largement accéléré depuis les années 1970, a permis au sport féminin de gagner en popularité. Comme le rappelle l'Organisation des Nations Unies Femmes France (2023), ces progrès résultent principalement d'une visibilité accrue du sport féminin, tout en étant simultanément renforcés par celle-ci. En effet, plus les athlètes féminines sont exposées, plus leur légitimité sportive est reconnue. Pourtant, il est essentiel de se souvenir que cette légitimité est très récente. Effectivement, il y a encore quelques décennies, l'exclusion intentionnelle des femmes du monde sportif était non seulement acceptée, mais justifiée au nom d'une vision profondément androcentrée de la pratique sportive. Ainsi, le père moderne des Jeux olympiques, le baron Pierre de Coubertin, signait une opposition farouche et assumée à la participation féminine dans la plus importante compétition sportive mondiale, et ce, jusqu'à sa mort en 1937. Dans une société largement patriarcale alors, il estimait qu'il en allait de la protection de la dignité des femmes de refuser leur participation (Camps Y Wilant & Hirthler, 2026.). Ainsi, il y a moins d'un siècle, deux ans avant sa mort, celui-ci affirmait ouvertement qu'à ses yeux, « le véritable héros olympique est […] l'adulte mâle individuel », reléguant les femmes à un rôle de spectatrice chargée « comme dans les anciens tournois, de couronner les vainqueurs » (Chevalier, 2016).

Depuis lors, nous avons pu observer une évolution marquée vers une plus grande égalité des genres dans le sport. Les sportives ont gagné en visibilité dans de nombreuses disciplines et ont davantage d'opportunités de participation et de

financement qu'auparavant. Malgré cela, la situation n'est pas idéale, les inégalités persistent. Effectivement, cela se manifeste d'abord dans la visibilité médiatique : le sport féminin est beaucoup moins bien couvert que le sport masculin, et ce, dans beaucoup de disciplines sportives. Ainsi, en Amérique du Nord, le sport masculin occuperait 96% du temps d'antenne consacré au sport, alors même que 40% des athlètes sont des femmes (Dubé-Moreau, 2023, p. 15). En France, selon un rapport de l'ARCOM (Autorité de Régulation de la Communication Audiovisuelle et Numérique) en 2023, la télévision nationale a consacré 21,4% de son temps d'antenne au sport féminin, contre 31,8% pour le sport masculin, illustrant la persistance de la médiatisation inégale malgré une progression (Cozzi, 2025). De fait, cette sous-exposition entraîne des conséquences directes sur les opportunités de financement et de commandites des sportives, qui se révèlent *de facto* bien moindres, celles-ci étant fortement liées à l'intérêt du public. Le sport féminin étant encore sous-valorisée et donc encore trop souvent perçu comme moins rentable, les investissements restent minimes, ce qui perpétue le cercle de l'invisibilisation (Dubé-Moreau, 2023).

Mais nous constatons aussi que les écarts en termes de récompenses en compétition témoignent eux aussi de ces inégalités. La Coupe du monde de football en est d'ailleurs le parfait exemple. Lors de celle masculine au Qatar en 2022, 440 millions de dollars américains ont été distribués, contre l30 millions de dollars pour les joueuses du mondial féminin de 2019. Leurs récompenses étaient donc 15 fois inférieures à celles des hommes (Pellisard, 2023). Face à cela, des revendications ont permis d'amorcer des changements dans certains sports. Effectivement, de nombreuses sportives réclament une égalité salariale et symbolique à travers différents

types de mobilisations : manifestations médiatiques, prises de parole publiques, ou encore actions en justice. Ces femmes, qui demandent de profonds changements institutionnels, le font parfois au prix de leur carrière. Billie Jean King fut pionnière en la matière, menant un combat décisif pour la parité des récompenses dans le tennis. La légendaire joueuse de tennis et militante farouche pour l'égalité des prix n'a pas hésité à risquer sa carrière pour faire changer les choses, provoquant les hautes instances afin d'obtenir les mêmes récompenses chez les femmes que chez les hommes (Sauvé, 2023). Ainsi, le tennis a amorcé la parité des gains dès 1973 avec l'US Open, bien que celle-ci n'a été officialisée qu'en 2007 à Roland-Garros (Sokolowski, 2025). Dans le soccer, les équipes américaines et canadiennes ont également obtenu l'égalité salariale à la suite de luttes majeures (Mourgère, 2023 ; Pellisard, 2023). Cependant, de manière générale et particulièrement dans les sports historiquement masculins (hockey, rugby, soccer…), les femmes sont encore loin d'obtenir et de gagner les mêmes récompenses et salaires. La campagne #NoMoreSideHustles lancée par la National Women's Soccer League (NSWL) en 2021 rappelle ainsi que de nombreuses joueuses doivent encore cumuler plusieurs emplois à côté de leur carrière sportive pour subvenir à leurs besoins (Dubé-Moreau, 2023, p. 36). Cette campagne datant de l'automne 2021, cela montre le caractère flagrant et d'actualité des inégalités entre les carrières sportives féminines et masculines.

Et force est de constater que le surf n'échappe pas à ces inégalités de genre. La discipline, longtemps perçue comme marginale et plus « libre », a la particularité d'avoir été récemment institutionnalisée dans le paysage sportif. En effet, le surf d'océan n'est apparu que dans les années 1950 en France, à Biarritz (Guibert, 2007),

et dans les années 1980 au Canada, à Tofino, tandis que le surf de rivière est apparu seulement il y a une trentaine d'années. Mais la pratique traditionnelle est née à Hawaï il y a plusieurs siècles, et consiste (toujours) à se tenir debout sur une planche et à glisser sur des vagues en mer. À l'instar d'autres sports, comme le soccer ou le hockey, le surf s'est construit sur des représentations genrées très fortes. Héritier d'un imaginaire centré sur la performance physique, le courage et la domination de l'environnement, le surf a longtemps valorisé une figure hypermasculine : celle d'un surfeur musclé, audacieux et presque héroïque (Falaix, 2022). Cette image a largement été diffusée, que ce soit dans la presse spécialisée, mais aussi dans l'imaginaire collectif. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : d'un sport à forte dimension médiatique et symbolique. Ce modèle participe, à travers les représentations qu'il véhicule, à exclure celles et ceux jugés insuffisamment « virils » et repose sur une vision normative du corps sportif. Ainsi, la perspective de l'homme fort qui est le seul à pouvoir affronter les vagues véhicule des stéréotypes de genre dont le surf a du mal à se détacher.

Dans ce contexte, les femmes qui s'intègrent dans le milieu du surf doivent non seulement surmonter une culture sportive masculiniste, mais également composer avec une forte sexualisation de leur image. Effectivement, les surfeuses sont fréquemment représentées à travers leur apparence plutôt que leurs compétences, souvent mises en scène en bikini sur la plage plutôt qu'en action sur une vague (Terfous et al., 2019). Et cela n'est pas anodin : il s'agit là d'un refus volontaire des marques de les figurer autrement que passivement, contrairement à leurs homologues masculins, perpétuant ainsi les stéréotypes de genre (Terfous et al., 2019). De plus, celles-ci doivent

correspondre à un idéal de beauté et sont sans cesse exposées à des pressions de maintien d'une apparence physique « conforme » aux normes esthétiques (Falaix, 2022). Ces normes associées à la féminité et propices à l'érotisation entraînent un détournement de l'attention de leurs performances sportives. Les surfeuses doivent donc concilier excellence sportive et conformité à un idéal féminin, et redoubler d'efforts pour prouver leurs compétences, puisque celles-ci sont reléguées au second plan. On comprend donc que nombreuses sont les dynamiques de genre qui s'opèrent au sein du monde du surf, notamment professionnel.

Malgré cela, il est à noter que le surf reste l'un des sports précurseurs en ce qui concerne l'égalité femmes-hommes, au niveau des récompenses monétaires. En effet, en 2019, la World Surf League (WSL) a pris la décision de décerner les mêmes primes aux surfeuses qu'aux surfeurs sur le circuit international. Cette grande nouvelle a été une première pour une ligue professionnelle établie aux États-Unis (France Inter, 2018). Cette décision est intervenue après la polémique suscitée par une photo du Ballito Pro présentant la gagnante et le gagnant des moins de 18 ans. Effectivement, la récompense de Zoe Steyn était deux fois moins importante que celui de Rio Waida (Barucq, 2018). L'annonce de l'égalité des primes a donc été une nouvelle grandement saluée par la communauté du surf.

Mais même si l'égalisation des primes est un progrès en matière d'égalité femmes-hommes, il n'en reste pas moins que des inégalités structurelles persistent dans le surf actuellement, où la masculinité occupe encore une « position symboliquement dominante » (Sayeux, 2004, p. 87). Et les surfeuses de haut niveau ne sont pas traitées équitablement face à leurs homologues masculins : elles demeurent

moins reconnues, moins médiatisées et souvent considérées comme moins « capables ». Leur exclusion de la mythique vague de Teahupoo (Tahiti) du circuit féminin pendant 15 ans l'illustre bien (Michel, 2020). En effet, la vague était jugée trop puissante et dangereuse pour les surfeuses, ce qui montre qu'on ne les croyait pas capables d'affronter les mêmes vagues que les surfeurs. Si leur grand retour à Teahupoo en 2021 constitue une avancée symbolique, il n'en reste pas moins que les compétitions continuent de reproduire des logiques inégalitaires. Ainsi, les femmes vont surfer les jours où les conditions sont moins optimales, afin de laisser le « bon surf » aux hommes. En termes de visibilité, les journalistes télévisés ne restent pas ou peu pour les épreuves féminines, car les médias n'y voient pas l'occasion de faire de l'audience (Machado, 2020).

Loin de rester cantonnées au circuit d'élite, ces dynamiques façonnent la pratique amateure : les représentations médiatiques et organisationnelles du surf professionnel orientent les normes, les attentes et la perception de la légitimité sur les spots. Comme le souligne Villepreux (2015), les médias contribuent à la spectacularisation du sport et façonnent les représentations collectives de la performance. Par l'observation des compétitions professionnelles, de leur organisation aux critères d'attribution des vagues, en passant par le prestige conféré aux athlètes, les surfeuses amatrices peuvent finir par assimiler, consciemment ou non, cette hiérarchie symbolique. La séparation stricte entre hommes et femmes en compétition, souvent justifiée par des arguments physiologiques, continue ainsi de véhiculer l'idée que les femmes seraient intrinsèquement moins aptes à produire des performances spectaculaires (Schmitt & Bohuon, 2021).

Dans ce cadre, il apparaît essentiel de comprendre comment les surfeuses, particulièrement amatrices, vivent et interprètent ce contexte profondément marqué par les normes de genre. Étudier leur expérience permet de comprendre non seulement la manière dont elles composent avec ces représentations, mais aussi de documenter les effets concrets d'une culture sportive encore fortement masculine sur leur rapport à la pratique, à leur corps, à l'espace de la vague et à leur légitimité sportive.

2. Pertinence scientifique

2.1. Place des femmes dans le sport

La place des femmes dans le sport constitue un objet d'étude abondamment documenté. Dans leur article, Deaner & Smith (2013) étudiaient les différences entre les sexes dans le sport parmi cinquante sociétés. Il en est ressorti que, dans chacune d'entre elles, des écarts importants persistent dans la participation sportive. Les auteurs identifient l'existence de « sports masculins » et de « sports féminins » et mettent en exergue le nombre plus important de « sports masculins » de manière systématique. Cette observation fait écho à Trebilcock et Hoeber (2020), pour qui le sport, à l'instar des jouets ou activités destinés aux enfants, est historiquement genré. Effectivement, les disciplines sportives sont ainsi associées à des caractéristiques dites masculines ou féminines, orientant implicitement les individus vers des activités censées correspondre à leur genre.

De plus, les travaux de Deaner & Smith (2013) montrent que les sociétés patriarcales présentent des taux de participation féminine encore plus faibles, contrairement aux sociétés non patriarcales. Cela amène l'idée selon laquelle la

socialisation pourrait être un facteur explicatif des différences de participation au sport des femmes. Effectivement, cela suggère que les attentes culturelles, mais également les normes sociales façonneraient les rapports différenciés des femmes et des hommes au sport. Cette idée n'a pas été prouvée de manière irréfutable, mais a tout de même été avancée par certains auteurs (Deaner, Balish & Lombardo al., 2016). Ceux-ci expliquent que la socialisation genrée peut occasionner des différences en matière d'intérêt sportif. Une étude menée auprès d'enfants de cinq à six ans révèle que lors d'une activité sportive mixte, les filles avaient moins d'opportunités de jeu et recevaient moins de guidage sportif et d'encouragements (Landers & Fine, 1996). Cette situation, que l'on peut retrouver dans la plupart des milieux sportifs, a tendance à réduire la participation des filles, tout en renforçant celle des garçons.

Mais les différences en matière de participation sportive entre les sexes ont aussi été expliquées par des facteurs biologiques et hormonaux (Deaner et al., 2016). Effectivement, il a été démontré que les hormones prénatales différenciées entre les sexes peuvent expliquer les différences d'intérêt sportif. En fait, les hormones masculines provoqueraient des comportements sexuellement différenciés et davantage tournés vers « le jeu brutal », caractérisant plusieurs disciplines sportives. De fait, les femmes seraient donc « naturellement » moins intéressées par la performance du sport et moins attirées par la compétition et la prise de risque que les hommes. Ces différents résultats démontrent que l'intérêt et l'engagement des femmes dans le sport résultent d'un faisceau de facteurs sociaux, culturels et biologiques. Or, malgré l'augmentation de la participation féminine ces dernières décennies, les inégalités persistent.

Nous constatons que la littérature scientifique n'a pas manqué de documenter la situation des femmes dans le sport. Et pour cause : le monde sportif est l'un des domaines de notre société où les inégalités fondées sur le sexe sont encore très marquées en raison « des résistances, discriminations et violences dont les sportives ont été victimes depuis la fin du XIXe siècle jusqu'à aujourd'hui » (Ottogalli-Mazzacavallo, 2018, p. 25). Ainsi, d'après Ottogalli-Mazzacavallo (2018), même si les taux d'engagement féminin se rapprochent progressivement de ceux des hommes, la division genrée des pratiques sportives perdure, en particulier à travers la bicatégorisation sexuée[1] des compétitions. Cette bicatégorisation sexuée est vue comme le moyen d'éviter que des caractéristiques physiologiques puissent donner des avantages aux hommes sur les femmes et que donc, le sport reste équitable. Mais ce qui ressort le plus dans la littérature scientifique, ce sont les limites de ce système. Comme l'explique Raz (2016), « la bicatégorisation par sexe désigne le processus par lequel sont créés deux groupes distincts et hiérarchisés, une séparation qui prétend refléter une division biologique » (p. 605). Il s'agit d'un principe central au monde du sport qui s'inscrit dans une survalorisation du sport masculin au détriment du sport féminin (Bohuon & Quin, 2016).

Historiquement, la volonté de maintenir cette hiérarchie s'est traduite par des mécanismes de contrôle. Dans les années 1930, des sportives ont été soumises à des *procès de virilisation* puisque, que ce soit au niveau du physique ou des performances,

[1] Dans ce mémoire, le mot *sexe* désigne la catégorisation biologique et institutionnelle (ex. bicatégorisation sexuée des compétitions sportives, fondée sur des critères physiologiques présumés), tandis que le mot *genre* renvoie aux constructions sociales et culturelles hiérarchisées (ex. normes, stéréotypes, socialisation différenciée). Cette distinction suit la littérature en sociologie du sport (Bohuon & Quin, 2016 ; Ottogalli-Mazzacavallo, 2018) et sciences sociales françaises, où la bicatégorisation sexuée produit des effets genrés.

des femmes commençaient à se rapprocher des hommes. Ce qu'elles étaient capables d'accomplir réduisait les écarts présupposés biologiques entre les sexes, menaçant l'ordre établi (Bohuon, 2008). Dans les années 1960, le Comité international olympique (CIO) instaure même un « test de féminité », destiné à contrôler le sexe des sportives et, implicitement, à donner une définition de ce qu'est une « vraie femme » (Bohuon & Quin, 2016). Effectivement, l'objectif est de débusquer des hommes se faisant passer pour des femmes afin de gagner des médailles plus facilement. Ce test a revêtu plusieurs formes : morphologiques, cytologiques, génétiques et finalement hormonaux, et est devenu le « critère d'éligibilité, garant de la participation à la compétition, mais également de la féminité » (Bohuon & Quin, 2016, p. 718). Ce traitement asymétrique, jamais appliqué aux hommes, illustre la logique d'infériorisation évoquée par Elias & Dunning (1994), pour qui le sport constitue un « fief de la virilité », dans lequel les performances féminines sont infériorisées. Autrement dit, on ne croit pas les femmes capables de réaliser des prouesses sportives, alors le monde sportif remet en doute leurs capacités et maintient une organisation sportive différenciée et hiérarchisée.

Nous constatons donc bien avec l'ensemble de ces éléments que la bicatégorisation sexuée du sport contribue à produire et légitimer l'idée d'une supposée infériorité capacitaire des femmes. Dès lors, il devient pertinent d'examiner les conséquences de cette organisation générale du sport sur les sportives amatrices.

2.2. Surf et sexisme

L'objet social qu'est le surf n'a commencé à être étudié que très récemment, notamment en France et au Canada où la pratique ne s'est développée qu'au XXe siècle. Pourtant, la littérature existante montre que les mêmes mécanismes d'exclusion et de domination genrée s'y manifestent depuis les débuts de la discipline. Effectivement, dans leur étude, Yenilmez & Çelik (2017) rappellent que le surf a toujours été associé aux hommes depuis qu'il existe. De fait, les femmes ont longtemps été marginalisées en raison du chauvinisme masculin et donc, exclues de la communauté du surf. Elles ont même été fréquemment insultées et agressées, puisque les hommes considéraient qu'elles n'avaient pas leur place dans cet univers sportif (Krane, 2001). Cette façon de traiter les surfeuses a contribué à perpétuer des stéréotypes de genre qui persistent encore aujourd'hui. Dans ce contexte, les performances des surfeuses talentueuses ont souvent été perçues comme une menace, amenant à mettre en doute leur féminité ou leur sexualité. Le surf mobilisant force et puissance, la pratique féminine a longtemps été jugée incompatible avec les normes dominantes de la féminité. Si, aujourd'hui, l'acceptation des femmes dans le milieu du surf progresse (Yenilmez & Çelik, 2017), des obstacles majeurs subsistent, notamment en matière de stéréotypes, de reconnaissance professionnelle et d'accès au financement.

Le surf professionnel reproduit par ailleurs la bicatégorisation sexuée présente dans l'ensemble du champ sportif. Et ce traitement général différencié entraîne inévitablement des disparités entre les sportives et les sportifs : de nombreuses inégalités ont ainsi été documentées. Parmi celles-ci, on peut noter les inégalités

salariales, le manque de crédibilité, la moindre visibilité médiatique ou encore les exigences liées à l'apparence physique (Brennan, 2016 Comley, 2016 ; Guibert & Arab, 2016 ; Henderson, 2001 ; Hunter, 2018b ; Knijnik et al., 2010 ; Schmitt & Bohuon, 2021). Toutefois, peu de travaux se sont intéressés directement au rôle de cette bicatégorisation dans la reproduction des inégalités (Schmitt & Bohuon, 2021, 2022). Le surf professionnel reste fondé sur l'idée que les femmes, moins capables physiquement, ne peuvent rivaliser avec les hommes (Fendt & Wilson, 2011), ce qui alimente un débat social encore très polarisé.

Au niveau du surf amateur, où la pratique est plus libre et moins institutionnalisée, les surfeuses continuent d'évoluer dans un environnement marqué par de fortes inégalités. En effet, celles-ci sont souvent marginalisées à côté de leurs homologues masculins, font l'objet d'un manque de respect flagrant et se heurtent à l'influence dominante des hommes sur les spots (Sanz-Marcos, 2023). Plusieurs études soulignent ainsi les difficultés d'accès des femmes à certains spots. Les surfeuses n'ont pas le même accès aux bonnes vagues, et cela est lié aux perceptions négatives ou infériorisantes dont elles font l'objet : Burtscher & Britton (2022) l'ont montré pour le Sri Lanka ; Olive (2019), pour l'Australie. Les surfeurs sont socialement reconnus comme ayant la priorité, ce qui renforce un contrôle masculin des espaces de surf (Comley, 2016).

Le surf apparaît alors comme un espace performatif s'articulant autour de ces dynamiques de genre. Alors même que les surfeuses tentent de défier l'organisation ultra-masculiniste du surf et de résister à la binarité de l'espace surf, les hommes, quant à eux, s'efforcent de maintenir l'ordre établi (Knijnik et al., 2010 ; Olive et al., 2015 ;

Waitt, 2008). En fait, ce sont les surfeurs qui construisent les frontières du genre dans le surf, auxquelles les femmes tentent d'échapper (Comley, 2016). Ces frontières de genre légitiment la bicatégorisation sexuée, puisque construites en faveur des hommes, tout en révélant le pouvoir d'agir des femmes en ce qui a trait à la réduction des injustices liées à leur genre. Nous observons donc, grâce à ces informations, qu'il semble régner un sexisme ambiant au sein du monde du surf.

Malgré ces constats, les effets spécifiques des représentations liées au surf, et plus particulièrement de la bicatégorisation sexuée, sur les surfeuses amatrices restent peu étudiés. Or, pour comprendre le mieux possible toutes les dynamiques sociales du monde du surf, il est important de lier l'entièreté du système surf et notamment d'étudier les rapports entre surf professionnel et surf amateur. Explorer la manière dont les enjeux du surf professionnel influencent, ou non, la participation des surfeuses amatrices apparait donc essentiel. Une telle recherche pourrait contribuer à éclairer les mécanismes sociaux qui structurent la pratique féminine du surf et permettre d'identifier des interventions favorisant un environnement plus inclusif, sain et équitable pour les surfeuses. Par ailleurs, la quasi-totalité des recherches recensées portent sur des contextes océaniques. Les connaissances demeurent beaucoup plus limitées concernant d'autres formes de pratique, notamment le surf de rivière. Dès lors, l'étude comparative de deux contextes distincts, à savoir le surf d'océan français et le surf de rivière québécois, apparaît particulièrement pertinente afin de mieux comprendre la manière dont les normes de genre et la bicatégorisation sexuée se manifestent dans différents environnements de pratique.

3. Intérêt personnel

Si ce sujet m'interpelle autant, c'est parce qu'il résonne profondément avec mon propre parcours de femme amatrice en surf, un sport que je pratique depuis plus de dix ans. J'ai eu la chance de débuter aux côtés d'une amie dont le père, un surfeur aguerri, souhaitait transmettre sa passion à ses deux filles. Son accompagnement nous a permis de progresser rapidement et, surtout, de nous sentir en confiance sur le spot. Durant les premières années, je n'allais pourtant jamais surfer seule : même si j'habitais à quelques minutes de la plage, l'idée de m'y rendre sans mon amie me paralysait.

Dès mes débuts, autour de l'âge de 12 ans, j'ai été confrontée à beaucoup de remarques laissant entendre que le surf était un sport « de mec ». On me parlait tout de suite de la dangerosité de cette pratique ou de toute la force nécessaire pour dompter les vagues. Dans l'eau, nous sentions que nous étions différentes d'eux. Les premières années, bien souvent, il n'y avait aucune autre fille à l'eau d'ailleurs. Avec le recul, je suis convaincue que si je n'avais pas bénéficié de ce soutien initial, je n'aurais peut-être pas poursuivi cette activité.

Quelques années après, lorsque j'ai commencé à surfer seule, la difficulté à trouver ma place est devenue encore plus tangible. Quand j'osais aller au *peak*[2], je sentais les regards et je savais que je devais faire mes preuves si je voulais que les garçons autour me prennent au sérieux. Très régulièrement, parfois avant même de

[2] *Peak* : Endroit où les vagues sont les plus hautes et où celles-ci vont commencer à déferler. C'est donc l'emplacement où les surfeur·se·s se rassemblent pour prendre les vagues.

savoir de quoi j'étais capable, des surfeurs venaient me voir pour me prodiguer des conseils. Leur intention était souvent bienveillante, mais l'effet produit était différent : en présumant que j'avais besoin d'aide, ces interactions renforçaient l'idée d'une moindre compétence attribuée par défaut aux surfeuses. En fait, ils partaient du principe que j'avais besoin d'aide et que je ne savais pas surfer.

Avec les années, la présence féminine sur les spots s'est accrue, ce qui a rendu davantage normal de voir une surfeuse performer sur le spot. Cependant, j'ai quand même continué à constater que les filles, aussi douées soient-elles, se mettaient souvent en retrait au *peak*. S'affirmer sur un spot restait plus difficile pour elles que pour leurs homologues masculins, ce qui souligne l'existence de dynamiques de genre implicites, mais persistantes.

C'est donc à partir de cette expérience personnelle, faite d'encouragements, d'obstacles subtils et de rapports différenciés à l'espace de surf, que s'est progressivement construit mon questionnement de recherche. Elle constitue un point d'appui essentiel pour interroger les effets des normes de genre et de la bicatégorisation sexuée sur les surfeuses amatrices.

4. Problématique

Ce mémoire s'appuie donc directement sur les constats sociaux, scientifiques et personnels décrits précédemment. Cependant, pour comprendre les fondements de ma problématique, il demeure essentiel de replacer la pratique du surf dans une perspective historique.

L'apparition du surf remonte à la période préinca (3000-1000 av. JC), au Pérou À cette époque, les pêcheurs incas utilisaient des « caballitos de totora », des embarcations de bois et de roseaux permettant de glisser sur les vagues (Chaulin, 2023). Toutefois, c'est dans l'archipel hawaïen que la pratique s'est véritablement développée à partir du XVe siècle. Le surf y possédait une dimension sociale forte, permettant d'ailleurs aux chefs de tribus de montrer leur supériorité et leur puissance par la confrontation avec l'océan. Cette association historique entre surf, force physique et masculinité se dessine dès cette époque. En fait, le surf structurait réellement la vie de la population hawaïenne, et pas seulement des hommes. Les femmes aussi pratiquaient ce sport d'après les témoignages, et celles-ci occupent une place importante dans l'histoire du surf. En effet, la plus ancienne planche découverte a été retrouvée à Ho'Okena (Hawaii), dans le tombeau d'une grande cheffesse ayant régné au XIVe siècle, et plusieurs témoignages font état d'une participation féminine active. Plus tard, en Australie, le « tout premier surfeur australien » était une femme : Isabel Letham. Beaucoup de femmes se sont mises au surf en même temps que des hommes et en 1976, lors de la création du premier Championnat du monde de surf, femmes et hommes participaient déjà dans des catégories distinctes (Boudet, 2023).

Après la popularisation américaine du surf grâce à Duke Kahanamoku, le surf arrive en France dans les années 1950, où il se développe rapidement en raison de la qualité des vagues présentes sur la côte Atlantique. Dans le même temps, le surf commence à être empreint de clichés en raison de ce que véhicule la pop culture : d'un côté, le surfeur tout en muscle, cheveux mi-longs décolorés par le sel et le soleil, et visage parfait ; de l'autre, la petite surfeuse blonde, en bikini, glissant paisiblement sur l'eau (Boudet, 2023). Ces représentations genrées, largement relayées par les médias et les marques, ont largement perduré, et sont encore aujourd'hui d'actualité (Henderson, 2001 ; Roy, 2013 ; Terfous et al., 2019). En France, malgré des avancées en matière d'égalité, il n'en demeure pas moins que la différence opérée entre surfeuses et surfeurs demeure tangible. Les stéréotypes de genre participent ainsi à maintenir des mécanismes discriminatoires au sein de la culture surf (Knijnik et al., 2010 ; Roy, 2013). Au Canada, la pratique du surf s'est développée plus tardivement qu'en France en raison de l'accès plus limité aux côtés propices à cette activité. Cependant, le littoral québécois possède maintenant une communauté de surfeuses et de surfeurs pratiquant l'été, et parfois même l'hiver, notamment sur la Côte-Nord, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine (Moron-Garreau & Bourdeau, 2024). De plus, depuis la fin du XXe siècle, le développement du surf de rivière sur le fleuve Saint-Laurent a donné naissance à un contexte de pratique original, particulièrement à Montréal (Lefebvre & Roult, 2014). Deux sites emblématiques attirent ainsi une communauté croissante, faisant de Montréal un hub potentiel de *river surfing*. Contrairement au surf d'océan, le surf de rivière repose sur des vagues stationnaires et s'inscrit dans des espaces urbains où les interactions entre pratiquant·e·s sont fréquentes et continues. À l'inverse du surf d'océan, et même si la discipline reste

masculiniste, les femmes sont autant présentes que les hommes, ce qui fait du surf de rivière montréalais un contexte social différent du surf d'océan français qu'il est intéressant d'analyser. Cette différence contextuelle soulève alors plusieurs interrogations. Les normes de genre produisent-elles les mêmes effets lorsque les femmes évoluent dans un environnement où elles sont relativement nombreuses ? Les enjeux de légitimité, de reconnaissance des compétences ou encore d'accès à l'espace de pratique prennent-ils les mêmes formes dans le surf de rivière que dans le surf d'océan ? L'étude simultanée de ces deux contextes offre ainsi l'occasion d'examiner les mécanismes de genre à l'œuvre dans des environnements de pratique contrastés.

À partir de ces constats sociohistoriques, ma problématique s'est orientée vers la persistance des normes de genre et, plus spécifiquement, vers la hiérarchisation sexuée qui structure encore aujourd'hui la pratique. Si ces mécanismes ont été documentés dans plusieurs contextes de surf océanique à travers le monde, leur expression dans des contextes de pratique différents demeure peu connue. La comparaison entre le surf d'océan français et le surf de rivière québécois permet alors d'interroger à la fois les dimensions universelles et les spécificités contextuelles des expériences vécues par les surfeuses amatrices. L'enjeu central consiste à examiner l'impact de ces représentations genrées sur l'expérience et la participation des surfeuses. Car, malgré leur présence historique dans la pratique, les femmes restent influencées par des représentations qui perpétuent une division genrée et une perception différenciée entre surfeuses et surfeurs. L'ambition de ce mémoire est donc d'analyser la manière dont les mécanismes socioculturels qui sous-tendent la pratique du surf affectent la légitimité ressentie, l'engagement et les modalités de participation

des surfeuses amatrices. Plus précisément, il s'agit d'explorer comment les stéréotypes de genre peuvent constituer des obstacles, explicites ou implicites, à leur pratique.

Ces éléments conduisent à formuler la question principale qui guidera l'ensemble de cette recherche :

Quelles sont les influences de la bicatégorisation sexuée et des normes de genre véhiculées dans le surf sur les femmes surfeuses amatrices, et comment ces influences se manifestent-elles dans deux contextes de pratique distincts : le surf d'océan en France et le surf de rivière au Québec ?

Cette recherche aura pour objectif d'évaluer les conséquences de la bicatégorisation sexuée et des normes de genre présentes dans le surf sur les pratiques et les expériences des femmes surfeuses amatrices, tout en examinant comment ces phénomènes se manifestent dans deux contextes de pratique distincts : le surf d'océan en France et le surf de rivière au Québec**.**

Dans le prolongement de ce questionnement général, plusieurs questions secondaires structureront cette recherche pour tenter de saisir le plus fidèlement possible la réalité vécue des surfeuses amatrices.

Premièrement, il paraît important d'examiner l'influence et les impacts des représentations professionnelles sur le surf féminin amateur. En effet, la structuration du surf professionnel pose les femmes en situation d'infériorité. Ici, l'objectif sera

d'examiner de quelle manière les représentations du surf professionnel féminin influencent les pratiques et les perceptions des surfeuses amatrices dans leur engagement sportif. C'est pourquoi notre première sous-question sera :

1. Quels sont les impacts des représentations du monde du surf professionnel féminin sur la manière dont les surfeuses amatrices pratiquent leur sport ?

Deuxièmement, et parce que nous avons pu cerner les implications hiérarchisantes de la bicatégorisation sexuée de la pratique du surf, cette recherche s'attardera à comprendre les conséquences de la bicatégorisation sexuée du surf professionnel sur la pratique amatrice. Ainsi, l'objectif sera d'explorer si, et le cas échéant, de quelle manière la perception de la différence capacitaire des femmes, perpétuée par la bicatégorisation sexuée du surf, impacte les attitudes et les comportements des surfeuses amatrices dans leur pratique du sport. Pour cela, il s'agira de tenter de répondre à la sous-question suivante :

2. Comment les surfeuses amatrices sont-elles influencées, ou non, dans leur pratique par la supposée infériorité capacitaire des femmes, véhiculée par la bicatégorisation sexuée dans le surf ?

Troisièmement, nous avons pu faire le constat que le surf regorgeait de stéréotypes de genre structurant la pratique. Ce mémoire aura donc pour objectif de cerner l'importance des normes de genre véhiculées par le surf professionnel sur le surf féminin amateur. Ce deuxième questionnement secondaire s'aligne sur l'objectif

d'analyser les défis spécifiques auxquels les surfeuses amatrices sont confrontées en raison de la différenciation opérée entre femmes et hommes dans la culture et la pratique du surf, et comment cela affecte leur confiance et leur présence sur les spots de surf. Dans cette optique, la sous-question suivante guidera cette recherche :

3. En quoi la différenciation qui s'opère entre les hommes et les femmes dans le surf peut-elle rendre plus difficile l'affirmation des femmes sur les spots de surf ?

Enfin, l'ajout d'un deuxième terrain de recherche au Québec amène à s'interroger sur le rôle joué par le contexte de pratique dans les expériences des surfeuses. Alors que les participantes françaises évoluent principalement dans des contextes de surf océanique caractérisés par une forte mobilité, une dépendance aux marées et des espaces de pratique étendus, les participantes québécoises pratiquent majoritairement le surf de rivière dans un environnement urbain marqué par des vagues stationnaires et une forte proximité entre les pratiquant·e·s. Ces différences soulèvent la question de savoir si les normes de genre et les effets de la bicatégorisation sexuée se manifestent de manière similaire dans ces deux contextes ou si certaines expériences sont influencées par les spécificités sociales, spatiales et culturelles propres à chaque terrain. Dans cette perspective, une quatrième sous-question de recherche est formulée :

4. *Dans quelle mesure les expériences des surfeuses amatrices diffèrent-elles selon les contextes du surf d'océan français et du surf de rivière québécois ?*

Dans ce premier chapitre, nous avons donc présenté la problématique, les questionnements secondaires et les objectifs du travail de recherche. Nous avons également explicité la pertinence d'une telle recherche pour justifier notre engagement sur ce sujet. Les bases qui ont été jetées dans ce chapitre sont indispensables pour aborder le chapitre suivant qui se concentre sur notre cadre conceptuel. Effectivement, grâce à une revue de littérature approfondie du sujet, nous allons maintenant détailler les concepts sous-tendant cette recherche

CHAPITRE 2

RECENSION DES ECRITS ET CADRE CONCEPTUEL

1. Recension des écrits

De nombreuses recherches se sont intéressées aux dynamiques de genre dans le surf (Doering & Evers, 2019 ; Sanz-Marcos, 2023 ; Waitt, 2008). Effectivement, la pratique du surf étant associée à un environnement masculin, cela rend particulièrement pertinente l'étude des questions de genre (Sanz-Marcos, 2023). La bicatégorisation sexuée du surf professionnel, et plus généralement du sport, contribue à perpétuer l'idée selon laquelle les hommes seraient « naturellement » plus forts que les femmes (Messner & Sabo, 1990). Cette distinction automatique entre hommes et femmes souligne l'importance de questionner les normes de genre dans le surf. Cette recension des écrits va donc dresser un portrait synthétique de la littérature existante, en s'attardant sur l'histoire du surf et son évolution afin de mieux saisir ses ancrages culturels. Cette approche permettra de mieux cerner les enjeux du milieu du surf, en lien avec le questionnement de recherche de ce mémoire.

1.1. Aux origines du surf

Depuis ses origines culturelles jusqu'à la culture populaire actuelle, le surf a connu des transformations profondes. Bien que la naissance du surf ne soit pas précisément datée par les historiens (Santos, 2022), des traces de son existence inscrivent ses origines dans le Pacifique, plus précisément en Polynésie. Les principales sources pour comprendre l'histoire du surf incluent les traditions orales hawaïennes (légendes), ainsi que les témoignages de voyageurs et d'explorateurs occidentaux à partir du XVIIe siècle (Esparza, 2017).

Bien avant de devenir le sport olympique que nous connaissons aujourd'hui, le surf constituait un véritable mode de vie pour les habitants des îles d'Hawaï (Polynésie) notamment, et ce, plusieurs siècles avant la colonisation (Falaix, 2022 ; Kirch & McCoy, 2023). Ian Akahi Masterson, professeur hawaïen ayant joué un rôle clé dans la reconnaissance académique du surf en tant que champ de recherche, a étudié en profondeur la mythologie hawaïenne. Celle-ci souligne l'importance du surf dans la vie quotidienne des civilisations polynésiennes, influençant non seulement leurs interactions humaines, mais aussi l'organisation de leur société (Kirch & McCoy, 2023 ; Mak, 2015 ; Masterson, 2018).

Il s'agit donc d'une pratique culturelle fondamentale (DePond, 2019 ; Dimmick et al., 2013), pratiquée par tous : hommes, femmes et enfants (Falaix, 2012). Ce qui ressort des écrits concernant le surf de cette époque, c'est qu'il s'agissait d'un véritable mode de vie (*lifestyle*) pour les individus qui le pratiquaient. À cette époque, le surf, connu sous le nom de *he'e nalu* en hawaïen, est non seulement un excellent outil socialisateur pour les individus, mais aussi une pratique qui distinguaient socialement (Falaix, 2012). Effectivement, il ne s'agit pas d'une simple activité de loisir : c'est un moyen pour les chef.fesse.s (*ali'i*) et pour la noblesse de consolider l'autorité qu'ils exercent grâce aux prouesses réalisées (Kampion, 2003).

Au-delà de cet aspect, le surf s'inscrit fortement dans la vie quotidienne des habitants au niveau spirituel (Kirch & McCoy, 2023). En effet, pour les Hawaïen·ne·s, le surf est un moyen privilégié de se connecter à l'océan et à la nature, ce qui reflète la relation étroite avec leur environnement. Ils consacraient ainsi de nombreuses heures au surf afin de maintenir une connexion spirituelle et physique avec la mer. Cette

immersion dans l'océan était perçue comme une forme de méditation active qui permettait de renforcer leur énergie spirituelle. Le *he'e nalu* est donc en fait une réelle tradition culturelle hawaïenne qui remonte à des siècles (DePond, 2019). Dans ses écrits, Masterson (2018) indique : « at this time around the mid-1400s, surfing was already an integrated cultural activity in Hawai'i » (p. 201). Il poursuit en évoquant que le fait qu'une voyageuse ait pris des notes à cette époque sur cette tradition reconnait le surf comme une véritable composante culturelle intégrée : « an integrated cultural component » (p. 204).

Lorsqu'on se penche sur la présence féminine à cette époque, Masterson (2018) n'évoque que des personnes haut placées dans la hiérarchie sociale de l'époque (déesses, cheffesses, prêtresses et métamorphes). Les planches de surf (*papa he'e nalu*) elles-mêmes différaient selon le statut social, celles des chef.fesse.s étant plus grandes et faites avec du bois de meilleure qualité. Cela souligne le prestige associé à cette pratique dans les sociétés polynésiennes (Finney & Houston, 1996). Cette pratique récréative que nous connaissons aujourd'hui est donc, à l'origine, une pratique structurante pour l'ordre social de cette région du monde. Elle était fortement hiérarchisante et socialement stratifiante : nous observons ainsi une continuité entre la pratique du surf aux origines et la pratique telle que nous la connaissons aujourd'hui.

De plus, on constate que les femmes occupaient et prenaient leur place. Effectivement, l'importance du rôle de ces surfeuses dans cette culture est palpable : leurs exploits sont encore racontés dans les récits et chants traditionnels. Alors que leur importance est quasiment invisible dans l'histoire du surf moderne, l'ancienne Hawaï voit les femmes surfer et même rivaliser avec les hommes lors des

compétitions rituelles (Masterson, 2018). Ainsi, la mythologie polynésienne regorge de surfeuses ayant réalisé d'incroyables exploits, incarnant l'excellence en matière de surf. Il est à noter qu'à cette époque, la grâce de la femme était symbole d'excellence : « excellence in surfing was shown by surfing as gracefully as a woman » (Masterson, 2018, p. 196). On constate donc que la grâce primait et témoignait de la puissance dans le surf hawaïen, un point intéressant à relever au regard de ce que l'on considère comme du « bon surf » de nos jours.

Masterson (2018) souligne également que le surf était un terrain de séduction à cette époque : « the dynamic arena of the surfing break offered men and women the opportunity to intermingle, compete, and fall in love » (p. 198). La pratique du surf servait ainsi de joutes amoureuses, où les exploits réalisés devenaient des outils de séduction. Le surf était en fait une forme de courtoisie, où les exploits et la bravoure dans les vagues pouvaient attirer des partenaires potentiels. Cette dimension de séduction et d'interaction sociale n'a pas totalement disparu : dans le surf contemporain, la performance, le style et la réputation sur les vagues continuent d'influencer la manière dont les surfeurs et surfeuses se perçoivent et se lient socialement.

Finalement, le surf était un excellent moyen d'autonomisation des femmes. En effet, celles-ci n'étaient pas infériorisées : elles pouvaient voyager loin pour surfer, mais aussi développer leur *mana*[3]. Leur autonomie se manifeste également dans leur esprit de contestation lorsque les hommes tentent de revendiquer leur supériorité dans

[3] *Mana* : Dans la mythologie hawaïenne, il s'agit d'un pouvoir surnaturel présent dans l'univers et porté de manière plus ou moins importante par les personnes.

le surf. Cette autonomie est également illustrée par le grand respect ainsi que la reconnaissance de leurs compétences et force spirituelle (Masterson, 2018). Ces récits hawaïens louant les surfeuses montrent que les femmes prenaient leur place et défendaient leur honneur dans cette pratique culturelle phare, démontant ainsi les stéréotypes de genre véhiculés par nos sociétés modernes. Si le surf n'était central que dans la vie hawaïenne pendant plusieurs siècles, son rayonnement dépassera bientôt les frontières maritimes du Pacifique.

1.2. Diffusion du surf dans le monde

Jusqu'au XVIIIe siècle, le surf est l'apanage des îles polynésiennes du Pacifique, encore autonomes. Mais en 1778, le capitaine James Cook sillonne l'océan et découvre l'archipel et ses habitants (Falaix, 2012). C'est là que lui et son équipage aperçoivent les premiers surfeurs et surfeuses à propos desquels le capitaine racontera ensuite qu'il en était fasciné et qu'il tentait d'imaginer le plaisir que pouvaient ressentir ces autochtones à glisser sur ces belles vagues (Kampion & Brown, 1998). A partir de là, et malgré la colonisation européenne et l'extrême violence qui l'accompagne, Falaix (2012) indique que le *he'e nalu* a survécu partiellement grâce à la persistance de certains pratiquants locaux, assurant une continuité culturelle. Ce point fait l'objet d'une discordance entre les auteurs, tous n'ayant pas obtenu les mêmes résultats concernant le déclin du surf (Lemarié, 2016b). En effet, Lemarié, (2016b) soutient qu'à l'inverse, une école de pensée s'appuyant sur des sources hawaïennes et françaises met en avant sa vitalité continue, même pendant les périodes sombres de la colonisation.

Ce qui est certain, c'est que lorsque les îles d'Hawaii deviennent territoire américain, quelques locaux continuent à pratiquer la discipline, ce qui attise la curiosité des nouveaux touristes fortunés qui vont ensuite s'y essayer. À cette époque, un groupe d'*haoles*[4] crée l'*Outrigger canoe and surfboard club*, premier club privé visant à promouvoir le surf en tant que sport. De leur côté, les surfeurs hawaïens montent un club nommé *Huihalu*[5] rassemblant des locaux, dont George Freeth et Duke Kahanamoku, deux des meilleurs surfeurs de Waikiki[6], qui vont grandement participer à la diffusion du surf au niveau mondial.

La première fois que le surf s'exporte au-delà d'Hawaï, c'est lorsque Freeth et Kahanamoku voyagent sur le continent américain, et notamment en Californie où leurs incroyables prestations vont grandement populariser la pratique du surf (DePond, 2019 ; Falaix, 2012). Ces démonstrations ont non seulement contribué à promouvoir le tourisme hawaïen (DePond, 2019 ; Santos, 2022)**,** mais elles ont également posé les bases d'une image mondiale du surfeur, toujours présente dans le marketing et la culture surf contemporaine. Effectivement, à partir de 1850, de plus en plus de touristes viennent à Hawaï et l'industrie touristique devient un secteur économique d'envergure (Lemarié, 2016a, 2016b). Les deux surfeurs sont donc mis en avant pour leurs compétences en surf et leur identité hawaïenne, devenant de véritables outils humains de promotion touristique. À partir de là, les médias, relayant les exploits, commencent déjà à véhiculer une image stéréotypée du surfeur (DePond, 2019). Cela marque une rupture marquée avec la signification traditionnelle du surf, et les débuts d'une

[4] *Haole* : Homme blanc, en hawaïen.
[5] *Huihalu* : Surfer ensemble, en hawaïen.
[6] Waikiki : Quartier de la capitale d'État hawaïenne Honolulu dont la plage est reconnue pour ses belles vagues tous niveaux.

appropriation culturelle forte : les Américains blancs se sont appropriés la tradition à des fins marketing, ce qui en a modifié le sens (Nendel, 2009). Duke Kahanamoku fera également des prestations impressionnantes en Australie, son statut de champion olympique de natation en 1912 lui conférant un rayonnement et un prestige rare (Falaix, 2012).

Les exploits des deux Hawaïens commencent donc à populariser la discipline, ce qui incite de nombreux Californiens à s'initier au surf qui devient, dès lors, un passe-temps en vogue. Dans les années 1920, de plus en plus de touristes affluent sur les côtes hawaïennes et californiennes pour essayer ce nouveau sport, notamment des célébrités. Cette popularité grandissante est accompagnée par des innovations technologiques majeures, transformant la pratique tout au long du XXe siècle (Falaix, 2012 ; Gibson & Warren, 2014). Ainsi, la coutume hawaïenne du *he'e nalu* se métamorphose progressivement en un véritable « système surf mondial » (Lemarié, 2016b).

L'après Seconde Guerre mondiale marque les débuts de la diffusion photographique et cinématographique du surf (Falaix, 2012). Les années 1960 notamment constituent un tournant majeur pour l'histoire du surf moderne. Effectivement, c'est à ce moment-là que le rayonnement de la pratique s'étend à l'échelle mondiale, propulsant ainsi le phénomène du surf, niché jusque-là entre Hawaï et la Californie, à une dimension planétaire. Les médias sont le moteur principal de cette expansion, notamment par la diffusion d'images (Falaix, 2012 ; Lemarié, 2016b ; Nendel, 2009). Deux productions cinématographiques emblématiques participent à ce processus : *Gidget* (1959) et *The Endless Summer* (1966).

Le premier, un *teen movie*[7] américain mettant en scène de jeunes surfeurs à Malibu (Californie), contribue à l'explosion des ventes de planches et de combinaisons, en plus de paver la voie au développement d'une sous-culture transnationale du surf (Falaix, 2012 ; Lemarié, 2016b). En effet, Moser (cité dans Masterson, 2018) évoque le rôle du film dans cette « culture du cool » caractérisant le surf moderne, ce qui témoigne du rôle des productions hollywoodiennes dans l'image populaire des surfeurs encore aujourd'hui. *The Endless Summer* illustre la quête mondiale de la vague parfaite, véhiculant un imaginaire de nomadisme et d'évasion, qui inspirera de nombreux surfeurs dans le monde (Benassi, 2018 ; Falaix, 2012). Ainsi, il y a une réelle relocalisation de l'activité surf dans bon nombre d'endroits du monde grâce à l'image véhiculée qui a inspiré non seulement les adeptes du surf, mais aussi les novices (Falaix, 2012).

Parallèlement, l'apparition de magazines spécialisés, comme *Surfer*, à cette époque contribue à la diffusion du sport et de son imaginaire. Créé en 1960, sa diffusion a explosé en dix ans : de cinq mille exemplaires vendus en 1960, le journal est passé à cent mille ventes en 1970 (Falaix, 2012 ; Lemarié, 2016b). Mais au-delà de la diffusion du sport en lui-même, ces médias véhiculent avant tout une image du surf qui s'imprime durablement dans les esprits. À ce titre, Loret (cité dans Guibert, 2007) retient l'importance des années 1960 dans la mise en lumière d'un surf alternatif et contre culturel qui est pratiqué en marge de la société par ses initiés. C'est par toute cette mise en lumière que le surf a commencé à devenir un phénomène planétaire. Cette médiatisation souligne également l'invisibilisation des femmes, rompant avec la

[7] *Teen movie* : Film d'adolescent·e·s en français. Genre cinématographique américain à la fois à destination des jeunes mais aussi, mettant en scène des adolescent·e·s.

tradition hawaïenne où elles étaient présentes dans la pratique (Masterson, 2018). Hollywood contribue ainsi à renforcer les stéréotypes d'un surf masculin et marginal, éloigné de la diversité originelle.

En France, le surf commence à se développer dans les années 1950 sur la côte aquitaine. Falaix (2012) indique en effet qu'en 1956, le réalisateur hollywoodien Peter Viertel tourne *Le Soleil se lève aussi* à Biarritz. Connaisseur du surf grâce à sa démocratisation en Californie, il est fasciné par les vagues déferlant sous ses yeux. Bien qu'il soit inexpérimenté, il se fait expédier une planche et tente de surfer. Les locaux découvrent ainsi ce nouveau sport et commencent à fabriquer leurs propres planches. Contrairement à l'image véhiculée ensuite, les premiers pratiquants sont issus des catégories sociales supérieures (Guibert, 2007). Le surf est donc originellement un sport très sélectif socialement et la création en 1969 du tout premier club de surf français, le *Waikiki surf club,* contribue à entretenir le capital social des membres issus de l'élite Biarrote (Guibert, 2007).

Cette période est d'ailleurs particulière, car elle inscrit directement la pratique de ce sport dans un modèle compétitif. En effet, d'après Guibert (2007), tous les pratiquants font partie d'un club et des rencontres sont organisées, malgré l'absence de fédération. D'ailleurs, la moyenne d'âge des premiers pratiquants est plutôt élevée contrairement à l'image véhiculée dans les médias par la suite, ce qui montre que les débuts du surf français rompent avec les stéréotypes associés au surf. Par la suite, avec la visibilité croissante de cette pratique, de nombreux jeunes s'y mettent. Certains vont même jusqu'à consacrer leur adolescence à cette nouvelle pratique (Falaix, 2012). Nous assistons alors à l'essor et à la popularisation du surf en France.

L'année 1964 marque ensuite un tournant institutionnel dans l'histoire du surf français. Effectivement, c'est cette année-là que la Fédération française de *Surfriding* est créée, suivie de la première école de surf française l'année suivante (Augustin, 1998 ; Falaix, 2012 ; Guibert, 2007). Cette dernière va permettre aux locaux tout comme aux touristes d'apprendre à surfer, ce qui va contribuer à la diffusion nationale de la pratique. Dès 1965, les premiers Championnats de France sont organisés à Anglet, sur la côte basque (Fédération française de Surf, s.d). La compétition est scindée en deux catégories : hommes et femmes. Les deux champion·ne·s français·e·s, Joël de Rosnay et Marie-Christine Delanne, participent l'année suivante à la deuxième édition des Championnats du monde au Pérou. On constate donc que la pratique du surf s'est rapidement institutionnalisée en France. Effectivement, le nombre de licenciés était moindre à cette époque (il a fallu attendre 1982 pour franchir la barre des 1000 licenciés), et pourtant, le surf français s'illustre à travers des compétitions importantes. Au niveau du rayonnement, les médias vont montrer au monde les excellences vagues de la côte basque, ce qui va lui faire acquérir une réputation mondiale (Falaix, 2012). Des stations balnéaires comme Biarritz, Lanacau ou encore Hossegor vont miser sur le surf et développer la pratique en investissant dans de nombreuses infrastructures (Augustin, 1998).

Malgré cette rapide et puissante institutionnalisation du surf, les années 1970 n'échappent pas à l'image du surf marginal (Falaix, 2022). En effet, les surfeurs français « se marginalisent et s'essaient aux expériences psychédéliques » (p. 269). Le surf devient ainsi une activité pratiquée en marge de la société et de ses règles sociales, traduisant et exprimant un refus du conformisme de la part des pratiquants. Beaucoup

de surfeurs consomment des drogues et aspirent à une vie simple, libre, à la recherche de l'été sans fin – *the endless summer* (Falaix, 2012). Guibert (2007) nuance cette image, soulignant que la pratique permettait aux individus d'entretenir un capital social et symbolique déjà important (p. 97). Mais ce mouvement, qui veut s'écarter des structures, ouvre davantage la voie à une pratique du surf plus amatrice, en ce sens qu'elle s'inscrit loin des compétitions sur lesquels s'est développé le surf en France et donc, loin du prestige recherché par ceux qui compétitionnent. À cette époque-là, il n'est pas encore question de pratiquants amateurs et de pratiquants professionnels puisque le surf n'est pas monétisé par les commanditaires et les récompenses.

1.3. Le surf depuis les années 1980

Les années 1980 marquent un autre tournant majeur dans l'histoire du surf. D'une pratique longtemps associée à des valeurs de liberté, de plaisir et d'hédonisme, le surf bascule progressivement vers une discipline professionnalisée, mise en marché et largement commercialisée. La culture du surf est donc reconfigurée par cette marchandisation dont le sport commence à être l'objet central (Falaix, 2017 ; Nepomuceno et al., 2020). En effet, le surf devient « un sport de compétiteurs professionnels financés par de grandes firmes industrielles » (Schiffter, 2005, p. 72). Cette mutation s'observe notamment avec le début des compétitions professionnelles sur la côte aquitaine à partir de 1979, faisant de la France une étape clé du nouveau circuit international (Falaix, 2012). Le surf glisse ainsi d'une pratique hédoniste vers une activité structurée, régulée et insérée dans une logique commerciale.

À partir de là, la discipline se scinde en deux groupes de pratiquant·e·s : d'un côté, les amateur·rice·s, qui surfent librement, sans rémunération ; de l'autre, les

professionnels dont la carrière dépend désormais des compétitions et des partenariats commerciaux. Certains athlètes commencent à être commandités par d'importantes marques de vêtements et d'équipements de surf comme Billabong, Rip Curl ou encore Quiksilver. Ces commandites deviennent essentielles puisqu'ils fournissent un soutien financier permettant aux athlètes d'améliorer leurs performances, tout en offrant une visibilité accrue aux entreprises, créant un partenariat gagnant-gagnant (De Moraes Ocke et al., 2021). Cette professionnalisation est rendue possible par la création de l'Association of Surfing Professionnials (ASP) en 1983, devenue aujourd'hui la World Surf League, qui structure les compétitions, encadre les règles et attire les commanditaires.

Cette mise en marché du surf s'accompagne de la création de nombreuses infrastructures en raison de la popularisation de ce sport. En France, la côte aquitaine est le théâtre de l'installation d'écoles de surf, de clubs de surf, de *surf shops*[8], d'ateliers de *shape*[9], d'entreprises du *surfwear*[10] mais aussi de bureaux de presse spécialisés. Une véritable industrie du surf se met alors en place, transformant durablement le paysage sportif et économique de la région (Falaix, 2012).

Cependant, le monde du surf ne se réduit pas à cette institutionnalisation et cette professionnalisation du sport. Effectivement, certain·e·s surfeur·euse·s refusent volontairement de participer aux compétitions ou d'être associés à de grandes entreprises (Falaix, 2012). À distance du surf médiatisé et commercialisé, une partie

[8] *Surf shop* : Magasin de surf, en anglais.
[9] Atelier de *shape* : Atelier dans lequel les planches de surf sont fabriquées.
[10] *Surfwear* : Mode vestimentaire associée à la pratique du surf se caractérisant par des vêtements courts comme des tee-shirts, des bermudas ou encore des maillots de bain.

des pratiquant·e·s revendique un rapport plus libre, plus intime et plus traditionnel à l'océan. Une réelle scission apparaît alors entre les adeptes dans la discipline, même au sein des pratiquant·e·s amateur·rice·s. Sayeux (2008) distingue ainsi « deux idéaux en lutte » (p. 1) : le surf fédéral et le surf autogéré. Tandis que le premier s'appuie sur un apprentissage structuré du surf en école ou en club de surf, le second désigne un apprentissage informel « d'être surfeur », transmis par l'expérience et la communauté. Pour certain·e·s surfeur·euse·s, le discours fédéral s'éloigne trop de la culture originelle du surf. Cette tension interne s'explique en partie par le rôle croissant de la médiatisation, qui tend à instrumentaliser l'image du surf et à perpétuer certains récits et représentations stéréotypées (Pill, 2019). Selon cette perspective, les systèmes de pouvoir médiatiques participent à la construction d'une « société du surf spectaculaire » qui s'écarte des pratiques et valeurs d'une partie de ses adeptes.

Parallèlement, on observe une réelle appropriation socio-économique et médiatique de la mythologie du surf et du surfeur en marge de la société (Benassi, 2018). Effectivement, l'idée de l'existence d'une sous-culture ou contre-culture du surf associée à la figure du surfeur « libre », détaché de toutes contraintes sociales, est ainsi largement déconstruite par plusieurs chercheurs (Guibert, 2007, 2011 ; Soulé & Walk, 2007). Pour eux, la prétendue contre-culture du surf ne serait qu'un produit des médias et des marques, utilisé à des fins commerciales (Guibert, 2011 ; Maples, 2010). Guibert (2011) souligne que présenter les surfeur·euse·s comme une communauté entièrement marginale relève d'une analyse réductrice : le mythe du surfeur affranchi de toutes contraintes et vivant dans la liberté la plus totale serait largement nourri par une logique capitaliste cherchant à vendre des produits associés à cet imaginaire. Les

valeurs de liberté, d'authenticité et de rupture séduisent, et les entreprises savent les mobiliser pour atteindre leurs objectifs commerciaux. Soulé & Walk (2007) abondent dans ce sens : selon eux, la communauté surf repose sur les « pierres angulaires du capitalisme ». Ils ajoutent que « à l'heure actuelle, les médias façonnent toujours très clairement le paysage sportif alternatif et [que] de nombreuses entreprises surfent sur la vague des formes sportives anti-conventionnelles » (p. 68). La marchandisation et la professionnalisation ont donc généré d'importants enjeux de représentations au sein de la discipline.

Cet historique permet de saisir les grandes étapes de l'évolution du surf. Nous constatons le passage d'une pratique culturelle et spirituelle hawaïenne à un sport mondialisé, institutionnalisé et soumis à de multiples tensions internes. L'année 2020 constitue un jalon majeur : le surf est alors reconnu mondialement grâce à son introduction aux Jeux olympiques d'été de Tokyo. Cette traversée historique met en lumière le rôle central de la médiatisation dans l'évolution de la discipline, ainsi que les enjeux de représentation qui en découlent. La deuxième partie de ce second chapitre permettra de discuter plus en profondeur de ces dimensions, en lien avec les enjeux de genre.

2. Cadre conceptuel

Au regard de la problématique de ce mémoire, plusieurs concepts se détachent et doivent être étudiés plus en détail afin de tenter de comprendre les impacts de la bicatégorisation sexuée et des normes de genre sur les surfeuses amatrices. Ce cadre conceptuel permettra donc d'aborder les normes de genre, l'hégémonie masculine, la performativité du genre, la bicatégorisation sexuée et la représentation médiatique dans le cadre du sport, mais aussi spécifiquement du surf. En plus de fournir une base théorique à cette recherche, cette structure conceptuelle permet de justifier la pertinence d'une telle étude et d'orienter l'ensemble de la recherche, de la méthodologie jusqu'à l'interprétation des résultats.

2.1. Genre et normes de genre

Pour commencer, avant d'entrer plus en profondeur dans le cadre théorique, il est primordial de s'attarder sur le concept de genre. La première chose est de le distinguer du concept de sexe puisqu'ils sont distincts, bien que tous deux construits historiquement et socialement (Hunter, 2018a). Le sexe fait référence aux attributs biologiques d'un individu permettant de le classifier dans l'un des deux groupes binaires. Plus précisément, « le terme 'sexe' peut se référer à une catégorisation utilisant des différences génétiques, anatomiques, biologiques et physiologiques binarisées pour former deux groupes distincts : les femmes (génétiquement XX) et les hommes (génétiquement XY) » (Hunter, 2018, p. 6). Cette distinction sera revisitée plus tard lors de l'analyse de la bicatégorisation, car l'explication biologique ne suffit pas à justifier la différenciation sociale entre femmes et hommes.

Le genre, en revanche, désigne une construction sociale regroupant les rôles, comportements, attributs et activités considérés comme appropriés par la société pour chaque sexe (Hunter, 2018a ; Light & Georgakis, 2023). Il s'agit donc également d'un terme qui catégorise, mais d'un point de vue culturel plutôt que biologique. Il reflète l'interaction entre identité personnelle, attentes culturelles et normes sociétales, influençant la perception de soi et l'engagement dans le monde (Light & Georgakis, 2023). Ainsi, le genre est davantage un rôle social, s'accompagnant naturellement de normes de genre, c'est-à-dire l'ensemble des comportements acceptables considérés comme masculins ou féminins (Hunter, 2018a ; Light & Georgakis, 2023).

Dans le domaine du sport, ces normes sont particulièrement visibles. Effectivement, la plupart des disciplines sont catégorisées comme étant masculines ou féminines, selon les compétences requises. Et pour cause, le sport est un reflet des normes sociales de masculinité et de féminité (Courcy et al., 2006). Historiquement, le sport a même exclu les femmes et renforcé ces normes sociales, contribuant donc à leur reproduction au sein de la société (Louveau, dans Courcy et al., 2006 ; Hargreaves, 2002). Effectivement, Dufur (2006) souligne que depuis l'Antiquité, le sport a été utilisé pour exclure les femmes. L'accent était mis sur la taille et la force physique dans les sports, qui correspondaient évidemment davantage aux physiques des hommes. Lorsque les femmes ont tenté de prendre leur place au sein du monde sportif, elles ont souvent été tenues à l'écart des disciplines jugées incompatibles avec l'idéal féminin, ce qui a contribué à une véritable « sexuation des pratiques » (Courcy et al., 2006, p. 2).

Tout comme les comportements généraux de genre attendus par la société, les sports sont désignés ou non comme étant convenables à tel ou tel genre. De fait, « les activités reliées aux caractéristiques féminines sont censées convenir aux femmes et aux filles… [et] celles associées aux caractéristiques masculines sont considérées comme appropriées pour les garçons et les hommes » (Trebilcock & Hoeber, 2020, p. 264). Une étude très intéressante de Koivula (2001) met en avant les caractéristiques attribuées pour catégoriser les sports. Il ressort que les sports dits « masculins » sont associés à la force, aux contacts, à la compétitivité et à l'agressivité (soccer, rugby, hockey…). Ceux qui sont considérés comme « féminins » sont plus volontiers associés à la grâce et à la beauté (danse, patinage artistique, gymnastique…). Ces normes de genre sont fortement soutenues par le « mythe de la fragilité féminine » associé par Weaving & Roberts (2012) à la faiblesse physique, qui serait une condition naturelle de la femme. Bien que ce mythe soit ancien, l'image qu'il véhicule continue d'être de mise, et ce, particulièrement dans le sport.

Mais de plus en plus de sportif·ve·s remettent en cause les normes de genre du sport et l'attribution genrée des disciplines. Ainsi, des athlètes féminines s'engagent dans des sports de contacts dits agressifs, ce qui remet en question les normes traditionnelles de genre associées à la féminité (Adams & Leavitt, 2018). Cette résistance aux attentes de la société appuie l'idée que les choix en matière de sport ne devraient pas se faire en fonction du genre, mais des intérêts de chacun (Trebilcock & Hoeber, 2020). La situation n'est pas immuable, mais il est encore compliqué pour les femmes de s'affirmer face à ces normes traditionnelles.

En ce qui concerne le surf de manière plus précise, il est important de mentionner qu'il a fallu attendre la fin du vingtième siècle pour que le genre devienne un sujet de recherche, fréquemment mêlé avec le sexe (Hunter, 2018a). Les normes de genre y sont particulièrement visibles, structurant la discipline et opérant une différenciation entre le surf masculin et le surf féminin. En effet, le surf est de plus en plus considéré comme un sport mixte grâce à l'augmentation de l'intérêt et de la participation des femmes (Yenilmez & Çelik, 2017), mais il amène et entretient tout de même des normes traditionnelles genrées dont nous parlions précédemment, et ce, envers chacun des deux genres.

Nous pouvons affirmer sans aucun doute que le surf est un sport où les normes de genre sont d'ailleurs extrêmement marquées (Schmitt & Bohuon, 2022 ; Usher & Gómez, 2018). Que l'on pense aux hommes, devant correspondre à l'image du surfeur fort et puissant, ou aux femmes dont la beauté est scrutée, ces normes de genre imposées ne sont évidentes pour aucun des deux genres binaires. Concernant les femmes, le monde de surf contribue à leur hypersexualisation (Schmitt & Bohuon, 2021 ; Terfous et al., 2019). Effectivement, les commanditaires actifs dans le surf veulent des « belles surfeuses », notamment pour utiliser leur image dans les publicités. Terfous et al. (2019) parlent ainsi d'un marketing de genre, traitant différemment les femmes et les hommes dans les stratégies commerciales. Ils ont mis en avant le fait que Roxy, une grande marque de surf féminin, met en scène les corps et érotisent les femmes par les postures et les gestuelles. Or, les commanditaires sont plus que nécessaires aux surfeuses pour financer leur carrière. Elles n'ont pas vraiment le choix de se plier à ces standards, et de se conformer aux exigences du milieu. Ainsi,

le côté esthétique prime largement sur le côté sportif. Les surfeuses sont très rarement représentées de manière active, en surfant sur une vague, dans les publicités. On voit que ce constat est aussi vrai pour les marques dont le public est mixte que celles où la cible est exclusivement féminine. Cela met en évidence que l'objectif n'est pas forcément de séduire le public, mais peut simplement relever d'une perpétuation des stéréotypes de la surfeuse séduisante (Terfous et al., 2019).

Au-delà de cette hypersexualisation des femmes dans le surf, certaines recherches font état d'une objectification sexuelle de la surfeuse (Brennan, 2016 ; Hunter, 2018a). Cela signifie que le monde du surf contrôle le corps féminin et voit la femme comme un objet à regarder et à sexualiser. Cela se voit aussi dans les vêtements de performance qui sont portés par les femmes (Hunter, 2018b). Effectivement, les surfeuses portent des tenues peu confortables, mais révélatrices de leur corps (ex : bikinis). A contrario, les vêtements masculins sont confortables et exposent moins le corps (Hunter, 2018b). Les surfeuses doivent ainsi naviguer entre la volonté de résister aux normes culturelles et la nécessité de se faire commanditer, un dilemme central dans le monde du surf (Hunter, 2018b).

Malgré ces contraintes et normes de genre persistantes, on observe un changement progressif, marqué par une participation féminine croissante et l'émergence de nouvelles formes de féminité dans le surf (Knijnik et al., 2010). Par leur engagement, les surfeuses remettent en question les normes de genre, contribuent à faire évoluer les valeurs dominantes et dénoncent les inégalités, y compris dans les contextes où la division des sexes est très forte. Ces contestations se manifestent notamment à travers leurs performances dans les « grosses vagues », où leur identité

de surfeuse prime sur leur identité de femme (Schmitt & Bohuon, 2021). Cette dynamique illustre le rôle actif des surfeuses dans la transformation des mentalités patriarcales et dans la reprise de contrôle sur leur pratique, tout en soulignant l'importance d'étudier comment le genre peut continuer à être performé et négocié dans le surf.

2.2. Performativité de genre

Dans la continuité des réflexions sur le genre, il est essentiel de s'appuyer sur une théorie majeure, particulièrement pertinente dans le contexte sportif : la théorie de la performativité de genre énoncé par Butler (1990, 1993). Si le genre est aujourd'hui compris de manière plus fluide et moins binaire qu'à l'époque de ses premiers écrits, sa manière de définir le genre comme performatif reste un outil conceptuel puissant pour analyser comment se construisent et se maintiennent les identités de genre.

Cette théorie novatrice, développée majoritairement dans *Gender Trouble* (Butler, 1990) s'oppose à l'idée traditionnellement admise selon laquelle le genre serait une simple expression naturelle et fixe du sexe biologique. Effectivement, Butler (1990) transforme la compréhension de la construction du genre en exposant l'idée que le genre est une performance et donc quelque chose que l'on produit, et non pas quelque chose que l'on est. Ainsi, le genre découlerait des comportements reproduits et répétés correspondant aux idéaux féminins et masculins.

Comme l'expose Butler (1990), « le genre est la stylisation répétée du corps, un ensemble d'actes répétés dans un cadre réglementaire très rigide qui s'assemblent avec le temps pour produire l'apparence d'une substance, d'une sorte d'être

naturel » (p. 33). La performativité va même au-delà de la simple performance puisqu'il s'agit des actes et pratiques constituant le genre, mais sans forcément que l'intention soit consciente derrière chacun d'eux. Ces actes, puisque répétitifs, construisent et surtout, maintiennent les identités de genre et les normes qui y sont associées (Butler, 1990). Cette théorie remet donc en question la théorie essentialiste du genre et met en exergue le processus de construction des identités de genre comme découlant de manière importante des normes sociales et culturelles.

L'évolution des travaux de Butler nuance et renforce cette théorie. Dans *Bodies That Matter* (Butler, 1993), l'autrice précise que la performativité inclut la matérialité corporelle : le corps lui-même est produit par des normes contraignantes plutôt que choisies librement. Ces précisions réfutent les critiques de volontarisme (genre comme choix arbitraire) et souligne le rôle des contraintes sociales dans la formation des gestes et apparences genrés. Ainsi actualisée, la performativité reste un outil puissant, malgré les fluidités genrées contemporaines.

Cette théorie de la performativité de genre est aisément applicable au domaine du sport en ce sens qu'elle est un outil idéal pour comprendre comment les identités de genre se construisent, se reproduisent, et se contestent via des pratiques corporelles. Dans le contexte professionnel, les athlètes performent constamment leur genre, c'est-à-dire qu'ils tentent d'incarner par leurs gestes, leurs discours et leurs comportements, les attentes socialement associées au féminin ou au masculin. Étant donné les normes sociales fortes affublées aux deux genres dans le contexte du sport (homme : force, agressivité, compétitivité ; femme : grâce, beauté) (Koivula, 2001), il n'est pas étonnant que le sport professionnel soit un espace propice à la performativité du genre.

Effectivement, les disciplines sportives sont pour la plupart fortement genrées et les normes de masculinité et de féminité tiennent à être entretenues et maintenues, les athlètes ne s'y conformant pas étant considéré·e·s comme déviant·e·s (Trebilcock & Hoeber, 2020).

De fait, les athlètes féminines sont fréquemment jugées sur leurs performances sportives ainsi que sur leur physique, et sont confrontées à des commentaires sexistes dès qu'elles s'éloignent des normes féminines (Çetin, 2023). Dans certains cas, les sportives peuvent même subir du harcèlement : on pense à la boxeuse Imane Khelif lors des Jeux olympiques de Paris 2024, poussée à se mettre en retrait du monde sportif[11]. Leur conformité aux normes de féminité traditionnelles est donc scrutée, tant sur le plan sportif que physique. Cela illustre la notion de performativité de genre de Butler (1990) dans laquelle les actes répétés par les athlètes féminines produisent une image de féminité socialement acceptable dans le contexte sportif. D'ailleurs, les femmes ont parfois du mal à négocier leur physique puisqu'elles souhaitent être musclées, mais sans l'être trop, afin de rester dans les normes féminines (Weaving & Roberts, 2012). On comprend ici comment la performativité du genre peut s'appliquer concrètement sur les femmes, et potentiellement, circonscrire les performances sportives de ces athlètes.

11 Lors des Jeux olympiques de Paris 2024, la boxeuse algérienne Imane Khelif a fait l'objet d'une campagne massive de cyberharcèlement et de désinformation concernant son genre. Cette controverse, alimentée par des acteurs politiques et médiatiques sur les réseaux sociaux, a conduit à une remise en question publique de sa légitimité à concourir, illustrant la violence symbolique et physique à laquelle sont exposées les athlètes transgressant les attentes normatives liées à la féminité dans le sport de haut niveau.

En fait, les sportives doivent naviguer entre les attentes liées à leur genre et leur statut d'athlète, qui s'avèrent parfois contradictoires. Messner (2002) prend l'exemple de sports dits « masculins », comme le rugby ou encore le soccer, où les sportives doivent à la fois faire preuve de force et d'agressivité en cours de jeu, tout en répondant aux normes de grâce et de douceur associées à la féminité. À côté de ça, celles et ceux qui vont à l'encontre des attentes sociales de genre permettent surtout de contester les normes établies. En ce sens, la théorie de la performativité de genre de Butler (1990) peut également être un bon outil de protestation contre ces normes. Effectivement, les athlètes qui performent leur identité de manière non conventionnelle, c'est-à-dire en adoptant des attitudes, gestes et comportements s'écartant de ce qui est attendu d'elles, vont remettre en question les normes de genre : c'est le cas, par exemple, des athlètes LGTQ+ (Lenskyj, 2003). Finalement, la théorie de la performativité de Butler nous offre un cadre d'analyse intéressant pour mieux comprendre les comportements des sportives.

À cet effet et en ce qui concerne le surf, la performativité de genre de Butler (1990) peut permettre de comprendre davantage les différences de style de surf chez les femmes et chez les hommes. Effectivement, nous évoquions précédemment l'objectification sexuelle dont les femmes faisaient l'objet. Ce processus, causé par le regard des hommes, met une pression sur les surfeuses, qui vont donc adopter des postures d'ouverture sur la vague pour se conformer à ce que les hommes attendent d'une surfeuse (Brennan, 2016), à savoir qu'elle soit belle à regarder. Les femmes conforment donc leur style de surf aux normes de genre imposées par le milieu, ce qui révèle la dimension intériorisée des conséquences de ces normes, mais également le

caractère non conscient de la performativité de genre. Par conséquent, la différence de style de surf entre les hommes et les femmes s'avère flagrante. Les surfeuses surfent de manière très esthétique, dans le but que ce soit beau à regarder, tandis que les hommes adoptent un style beaucoup plus « agressif ». De même, l'ouverture corporelle des hommes sur les vagues est moindre (les surfeuses positionnement leur corps de manière plus ouverte quand elles prennent des vagues) en raison des normes imposées sur leur genre. Effectivement, celles-ci sont davantage tournées vers la force et la virilité pour les hommes, et moins sur l'esthétique, qui reste l'apanage des femmes.

Finalement, on constate que ces normes féminines s'inscrivent dans la continuité des normes de grâce propre aux anciennes sociétés hawaïenne, à ceci près qu'il ne s'agit plus de nos jours de la forme suprême d'excellence en surf. Ainsi, cette performativité du genre commune à tous les individus ne peut pas être réfléchie sans aborder la question de la masculinité hégémonique.

2.3. Masculinité hégémonique

La masculinité hégémonique est inextricablement liée à la performativité du genre ainsi qu'aux normes de genre. Ce concept, défini par Connell et Messerschmidt, désigne un ensemble d'attributs associés à ce qu'on appelle les « vrais hommes », et amenant une justification et une perpétuation de la domination des hommes sur les femmes. La masculinité hégémonique légitime donc un statut supérieur des hommes. Le danger de ce discours est qu'il légitimise l'inégalité entre hommes et femmes en la considérant comme naturelle (Hoeber, 2008).

La masculinité hégémonique n'est pas unique : Connell (1995) identifie de multiples masculinités dynamiques, variant selon l'âge, la classe sociale ou le lieu d'habitation. En ce sens, Ford et Brown (2006) parlent de masculinités hégémoniques plurielles, chacune présentant des caractéristiques différentes, puisqu'il n'existe pas qu'une seule culture de genre dans le monde. Le concept doit donc être pensé de manière multiple et intersectionnelle afin de mieux saisir les différentes façons dont les hommes expriment leur identité masculine tout en se maintenant dans une position dominante. De manière plus générale, la masculinité hégémonique est définie comme une configuration de pratique de genre : « configuration of gender practice which embodies the currently accepted answer to the problem of the legitimacy of patriarchy, which guarantees the dominant position of men and the subordination of women » (Connell, 1995, p. 77). Bien que peu d'hommes s'y conforment pleinement, la peur d'être perçus comme inférieurs, fragiles ou gais pousse à des comportements hyper-masculins compensatoires (Nabono Martins, 2023), entretenant ainsi l'hégémonie ambiante.

Ce concept de virilité absolue est totalement intégré dans le monde sportif (Trebilcock & Hoeber, 2020). Effectivement, il sert notamment d'outil de décrédibilisation des femmes sportives, en ce sens qu'il les place dans une position d'infériorité dans le champ sportif. D'ailleurs, Connell (1995) illustre ce concept par le fait qu'un athlète était considéré (et l'est toujours d'une certaine manière) comme représentant de l'idéal masculin. Cela fait que quelqu'un qui allait à l'encontre de cet idéal était considéré comme trop féminin ou gai. On observe ainsi une forme de stigmatisation qui a contribué à perpétuer le stéréotype du sportif masculin, viril et

hétérosexuel, excluant de fait les individus ne répondant pas à ces critères. En réalité, depuis toujours, les hommes expriment leur masculinité à travers des démonstrations de force, attribut physique qui semble propre au sexe masculin. Le sport est une sphère propice à ce genre de démonstration puisqu'il en est une véritable mise en scène. En outre, les années 1980 et 1990 ont fortement contribué à maintenir cette culture institutionnelle définissant la masculinité hégémonique. Par exemple, les hommes gais étant considérés comme à l'opposé de l'idéal masculin avec des attributs féminins tels que la sensibilité, ce qui a d'ailleurs fait que l'homophobie s'en est trouvé inexorablement renforcée (O'Brien et al., 2013). Effectivement, ces individus étaient souvent considérés comme davantage féminins que masculins. Tout ceci, couplé avec le sexisme et les stéréotypes de genre, contribuait ainsi à les catégoriser comme étant faibles et fragiles.

Par extension à cette masculinité hégémonique, les athlètes lesbiennes constituent un exemple intéressant : celles-ci subissent une double discrimination. Effectivement, dans le cas où celles-ci pratiquent un sport traditionnellement masculin, elles ne vont pas pouvoir échapper à un stéréotypage (Denison et al., 2021 ; O'Brien et al., 2013). On peut penser à des dénominations tels que « garçon manqué », perpétuant le fait que le sport serait uniquement l'apanage des hommes. Mais du côté masculin, les femmes lesbiennes vont aussi constituer une menace à la domination masculine par les hommes (O'Brien et al., 2013). En effet, ces dernières brouillent les normes de genre et de sexualité et ne correspondent parfois pas aux stéréotypes de la femme faible et fragile sur laquelle les hommes peuvent exercer leur domination. Nous constatons donc que le monde sportif est propice au développement et à la perpétuation

de cette hégémonie masculine. Et le surf, dans sa dimension extrêmement genrée, n'échappe pas à la règle, comme nous allons le voir.

Effectivement, dans leur chapitre *Gendering the waves*, Ford et Brown (2006) s'attardent sur le surf dans l'ordre du genre et à l'ordre du genre dans le surf. Ils énoncent ici que la masculinité hégémonique reste la force prédominante dans le milieu du surf et que cela marginalise de fait certaines autres façons de pratiquer ce sport. Il est important de le souligner, car l'hégémonie masculine, en imposant des normes sexistes, voire hétérosexistes, produit des effets concrets sur les individus, leur identité et leurs trajectoires de vie. Elle participe notamment au maintien des femmes dans une position d'infériorité et de soumission, allant parfois jusqu'à les réduire au statut de trophées dans le milieu du surf (Hunter, 2018a).

D'ailleurs, à la lecture d'articles s'intéressant à la place des femmes dans le surf, il ressort que le système surf est fortement hiérarchisé par le genre. En effet, dans sa recherche, Sanz-Marcos (2023) a déterminé qu'il y avait présence de normes légitimées et établies par les hommes dans le surf, qui dictent et exposent ce que doit être le surf. Ces normes s'inscrivent totalement dans la logique de la masculinité hégémonique, de par la valorisation des comportements et caractéristiques propres au masculin, qui deviennent les standards du surf. Or, cette logique exerce des influences non négligeables sur les surfeuses. L'étude de Sanz-Marcos révèle ainsi que les femmes du sud de l'Espagne se sentent fortement marginalisées en raison notamment du poids du regard des hommes dans l'eau lorsqu'elles se positionnent pour prendre une vague ou qu'elles pagayent. Le manque de respect des hommes envers les femmes est palpable et témoigne de la légitimité masculine prédominante dans le surf récréatif.

Ce phénomène observable est le reflet d'une hégémonie masculine maintenant les femmes dans une position subalterne.

Tout cela est révélateur d'un sexisme ambiant dans le surf, indissociable du concept d'hégémonie masculine. Dès qu'une femme est dans l'eau, elle va être scrutée pour voir ce qu'elle est capable de faire ou non. D'autre part, les hommes surfeurs vont avoir tendance à prodiguer des conseils aux femmes, avant même de savoir si elles en ont besoin ou envie (Olive, 2019). Il ne s'agit pas forcément de malveillance de la part des hommes ou de volonté réelle de se positionner comme supérieurs. Seulement, les femmes se sentent infantilisées quand les conseils ne sont pas sollicités. Et cette attitude paternaliste est encore une manifestation de l'hégémonie masculine qui soutient l'idée que les hommes détiennent le savoir. Il y a donc une certaine condescendance des surfeurs sur les surfeuses, contribuant à opérer une différenciation entre les surfeurs et les « femmes qui surfent », quand celles-ci veulent simplement être incluses en tant que « surfeuses » (Olive, 2019). Les conseils prodigués entretiennent également des normes masculines de ce qu'est être un « bon surfeur ». L'utilisation de ces normes par les surfeurs placent les surfeuses dans une position de différence, voire de dépendance. Dans ce contexte, les surfeuses sont privées de l'opportunité d'établir leurs propres critères de surf, il est donc beaucoup plus difficile pour elles de s'identifier dans ce monde (Sanz-Marcos, 2023).

Par conséquent, ce sexisme ambiant hiérarchise directement les spots de surf et leurs pratiquant·e·s (Burtscher & Britton, 2022 ; Olive, 2019). Les surfeuses sont fréquemment exclues, car considérées comme « inférieures » aux hommes. Certaines pratiques centrales à l'identité culturelle des hommes qui surfent, comme le localisme,

exercent une forte influence et positionnent les femmes comme nouvelles venues dans le surf. Le localisme, qui consiste à revendiquer l'autorité pour protéger un spot et ses vagues des nouvelles et nouveaux venus, est très fortement associé à la gent masculine (Olive, 2019). Il s'agit encore là d'une forme d'expression de la masculinité hégémonique dans laquelle les hommes contrôlent le territoire et excluent les femmes (mais aussi les novices, les non-local·e·s, etc.) de ces espaces.

D'ailleurs, dans certains pays, les hommes perçoivent très négativement la présence des femmes à l'eau. C'est le cas du Sri Lanka, où les inégalités de genre semblent très présentes, affectant la capacité des femmes à accéder aux espaces d'eau de manière sécuritaire (Burtscher & Britton, 2022). Dans ce contexte, il est compliqué pour les surfeuses d'accéder aux meilleures vagues et de se faire une place sur un spot. Celles-ci doivent donc se battre pour être reconnues dans ce système surf très hiérarchisé et marqué par la domination masculine. Pour mieux comprendre les dynamiques de genre qui ont cours dans le domaine du surf, il est dès lors essentiel d'aller au-delà de la domination de l'environnement du surf pour s'attarder sur la bicatégorisation sexuée, à savoir la division rigide du système professionnel du surf.

2.4. Bicatégorisation sexuée

La bicatégorisation sexuée est largement répandue dans le monde du sport, et notamment de compétition. Reposant sur des différences entre les sexes, elle renvoie à la classification des individus en deux catégories distinctes selon leur sexe homme/femme (Schmitt & Bohuon, 2021). La plupart des sports que nous connaissons sont organisés de cette manière, que ce soit lors des entraînements ou des compétitions, au niveau professionnel comme au niveau amateur. Cette différenciation est opérée

par des facteurs purement biologiques se rapportant au sexe assigné à la naissance de l'athlète, renforçant de fait l'aspect binaire traditionnel des genres dans les compétitions sportives (Martínková et al., 2023). L'institutionnalisation de la division des sexes dans le sport remonte aux années 1920 et découle de la volonté de classer les corps des athlètes en deux groupes répondant aux normes traditionnelles sexospécifiques (Ferez, 2012).

Certain·e·s auteur·rice·s défendent cette organisation au nom de l'équité entre les sexes, notamment Coleman (2017). Selon elle, ce système permet de préserver l'intégrité des sportives féminines en maintenant les objectifs distincts des catégories hommes et femmes. Cette position est appuyée par certains travaux biomédicaux mettant en avant des écarts moyens de performance entre sportifs et sportives, notamment en termes de force, de vitesse ou de puissance (Handelsman et al., 2018). Ainsi, l'effacement des distinctions entre les deux sexes irait à l'encontre de l'objectif d'équité, pouvant même conduire à la fin du sport féminin (Hilton & Lundberg, 2021). Cette perspective présente la bicatégorisation sexuée comme la réponse parfaite aux différences biologiques et naturelles distinguant les hommes des femmes. Cette perspective défend ainsi sans réserve la bicatégorisation sexuée comme condition sine qua non de l'équité sportive, sans véritablement discuter des effets d'exclusion ou de naturalisation des différences que d'autres auteur·rice·s ont mis en avant.

Cependant, de nombreuses critiques sont formulées à l'égard d'une telle organisation du sport, qui en questionnent la rigidité et l'impact sur l'inclusion dans le monde sportif. Premièrement, cela véhicule l'idée que dans la plupart des sports, les femmes ne seraient pas capables de performer comme les hommes, car elles seraient

moins fortes, moins rapides ou moins aptes. Le sport féminin étant souvent considéré comme inférieur au sport masculin (Trebilcock & Hoeber, 2020), la bicatégorisation sexuée ne vient que confirmer ces présuppositions. D'ailleurs, le problème ici est que c'est l'omniprésence de la masculinité dans le sport qui suggère que la catégorie féminine est inférieure, perpétuant ainsi le stéréotype du sexe inférieur (Martínková, 2020). Ainsi, cette structure contribuerait à entretenir les stéréotypes et normes de genre, et assignerait des attentes distinctes envers les athlètes en fonction de leur sexe.

Au-delà de ça, une telle organisation du sport homogénéise les individus et ne rend pas compte de la diversité du monde (Caudwell, dans Hunter, 2018a). Caudwell (2015) affirme donc que les différences au sein des catégories s'en trouvent effacées et causent une simplification extrême des catégories. Il poursuit en rendant compte du risque de renforcement des hiérarchies d'(in)visibilité, observables dans bien d'autres domaines de nos sociétés. Hunter poursuit en affirmant que la catégorisation biologique « réduit au silence ou efface les individus et les groupes en dehors du binaire, ignore les divers caractéristiques et attributs individuels au sein des catégories de sexe, dans un cadre biologique/physiologique non problématisé et naturalisé » (p. 8). Cette idée soulève la complexité de la dimension hermétique de ces catégories, dont les personnes trans sont les premières victimes.

Effectivement, les facteurs couramment utilisés pour déterminer la classification des athlètes ne sont pas adaptés aux athlètes transgenres (Bianchi, 2019 ; Martínková et al., 2023) puisque le genre exprimé est très souvent différent de l'identité biologique de la personne. Nous évoquions plus tôt qu'un test de

féminité avait été instauré par le Comité international olympique, afin de contrôler le sexe des sportives et éviter la triche d'homme qui se ferait passer pour des femmes pour gagner plus facilement (Bohuon & Quin, 2016). Au-delà de ça, Bohuon (2008) rapporte que ce test avait pour but de s'assurer que certaines femmes ne bénéficiaient pas d'avantages physiques. Cela a eu pour effet d'exclure certaines athlètes ne correspondant pas aux standards, comme par exemple Maria José Martínez Patiño qui a échoué au test de féminité en 1985, et qui a dû lutter pour être requalifiée comme athlète féminine (Bohuon & Gimenez, 2019). Ces tests, abandonnés à la fin des années 1990, ont d'ailleurs connu un retour récent : en 2025, World Athletics a réinstauré un test génétique de détection du gène SRY pour les athlètes souhaitant concourir dans la catégorie féminine, et le Comité international olympique a engagé une démarche analogue en vue des Jeux de Los Angeles de 2028. Ce retour montre que le contrôle de l'appartenance à la catégorie féminine n'est pas une question révolue, mais un enjeu toujours débattu, qui continue de peser plus lourdement sur les femmes et sur les athlètes ne correspondant pas au modèle binaire attendu.

Certain·e·s auteur·rice·s ne rejettent pas entièrement l'idée de catégories, mais proposent de repenser les critères de répartition. Certaines critiques de la bicatégorisation sexuée amènent ainsi l'idée d'une nécessaire reconsidération de la catégorisation du sport. Ainsi, des auteur·rice·s sont venu·e·s soutenir une proposition de catégorisation par d'autres facteurs davantage inclusifs et équitables comme le poids, la taille ou d'autres indicateurs de capacité physique (Bianchi, 2019 ; Martínková et al., 2023). Ils avancent que ces critères permettraient de mieux rendre compte des différences capacitaires individuelles, y compris au sein

d'un même sexe, et d'éviter de présumer une homogénéité à l'intérieur des catégories « hommes » et « femmes ». On constate donc que la bicatégorisation sexuée du sport est un enjeu important dont il faut tenir compte pour comprendre les dynamiques de genre.

Le surf n'échappe pas à cette technique de catégorisation des athlètes. Effectivement, comme l'a souligné Hunter (2018a), « in surfing, female/male categories are heavily employed as simple, natural, unproblematic and deeply divisive categories conflated with gender and assumed an immutable hierarchical binary » (p. 5). Ainsi, dans le surf de compétition, la discipline est scindée selon le sexe, avec des normes de genre très marquées. Cette séparation est légitimée par les différences supposées naturelles ou biologiques que nous évoquions précédemment. Mais cette distinction binaire du sexe des athlètes est à l'origine non seulement de discrimination, mais aussi de ségrégation sexuelle dans le monde du surf (Hunter, 2018a ; Martínková, 2020). Les hommes seraient donc supérieurs « naturellement » aux femmes (Schmitt & Bohuon, 2021, 2022).

Or, dans la pratique, l'exemple du surf de grosses vagues (ou surf XXL)[12] vient contredire cette présupposée supériorité des hommes et la légitimité d'une telle bicatégorisation. Effectivement, Schmitt & Bohuon (2021, 2022) ont étudié le phénomène de lutte pour l'inclusion des femmes dans les compétitions de surf de grosses vagues par les surfeuses professionnelles. Les auteurs rappellent que dans cette discipline, les performances des femmes sont égales, voire supérieures à celles des

[12] Surf de grosses vagues (surf XXL) : Discipline du surf considérée comme extrême consistant à surfer les plus grandes vagues du monde allant de plus de 7 mètres jusqu'à 30 mètres.

hommes. Effectivement, la plus grosse vague de l'année 2023 a été surfée par une femme, Justine Dupont, à Cortes Bank, au large des côtes Californiennes. De même, en 2020, deux des plus grosses vagues de l'année ont été surfées par des femmes. Or, beaucoup n'ont pas cru à leur performance en raison de leur genre. En effet, il paraissait inconcevable au monde du surf XXL que des femmes puissent accomplir de telles prouesses. Leurs performances ont même été soumises à un comité scientifique chargé de quantifier précisément la taille de leurs vagues. C'est une démarche qui n'avait jamais été faite pour des performances masculines (Schmitt & Bohuon, 2022). Cela prouve la résistance du milieu à leur intégration dans le monde du surf, de grosses vagues ici.

Ce que révèlent ces recherches, c'est la capacité des femmes à performer au même niveau que les hommes, mais aussi l'immuabilité du système de bicatégorisation. Effectivement, malgré des preuves claires et tangibles de la compétence des surfeuses, le milieu manifeste une forte résistance à remettre en question l'organisation binaire actuelle des compétitions. Il ne s'agit pas nécessairement d'un désir généralisé des surfeuses de voir disparaître toute séparation des catégories, mais plutôt d'une revendication de reconnaissance, d'accès équitable aux compétitions et aux récompenses, ainsi que d'une critique du recours systématique à des différences dites « naturelles » pour justifier leur exclusion. Or, ceci se voit ou s'est vu dans des sports tout aussi teintés par une forte masculinité. On peut penser à ce titre à la National Association for Stock Car Automobile Racing (Nascar) ou bien encore au snowboard, où le format JAM, un format de compétition plus libre et fluide, est parfois mixte.

Mais, dans le surf, nous avons affaire à une résistance évidente à la mixité non seulement de la part des surfeurs masculins, mais aussi des instances tels que la World Surf League[13], l'International Surfing Association[14] (ISA) ou encore les fédérations nationales de surf. Malgré des performances égales voir supérieures aux hommes parfois, les surfeuses doivent toujours se battre pour être traitées équitablement et avoir les mêmes chances. Ce que Schmitt & Bohuon (2022) concluent dans leur étude c'est que finalement, la bicatégorisation sexuée du monde du surf n'est en fait qu'une construction institutionnelle utilisant des différences supposées « naturelles » pour justifier la non-mixité des compétitions. Nous voyons donc à travers tout ça que la bicatégorisation sexuée est un élément organisationnel du sport complexe à appréhender, mais essentiel pour comprendre la réalité des surfeuses, et notamment les enjeux de représentation des sportives.

2.5. Médiatisation et représentations

Comme nous avons pu le voir au fur et à mesure de ce cadre conceptuel, il apparaît clairement que les images véhiculées par le surf depuis sa création ont fortement influé sur son évolution. Nous pouvons donc nous interroger sur le rôle précis de la médiatisation dans ce processus. Il est possible d'affirmer que la médiatisation joue un rôle crucial dans l'ordre du monde sportif, mais aussi, de manière plus générale, sur divers aspects de la société. Ushanova (2015) définit la médiatisation comme étant un processus social ayant un impact sur la culture et la

[13] World Surf League : Ligue mondiale de surf en français, il s'agit d'une entreprise américaine qui organise toutes les compétitions professionnelles du circuit mondial de surf.
[14] International Surfing Association : L'Association internationale de surf est l'autorité mondiale pour le surf et a sous sa coupe les 109 fédérations nationales de surf.

communication. Elle renvoie ainsi au processus d'influence des médias sur divers aspects de nos sociétés. Cette définition rend compte du pouvoir détenu par les médias, puisque leur visibilité leur permet de véhiculer des messages, des images ou encore des idées.

Ličen et al. (2022) insistent sur la dimension culturelle de la médiatisation, en révélant l'importance de facteurs culturels et géographiques dans les différentes manifestations de celle-ci. Cela souligne donc le caractère non uniforme de la médiatisation. Hjarvard (2016) évoque le fait que la médiatisation implique la diffusion d'informations par l'intermédiaire de divers canaux comme les journaux, Internet, le cinéma, la télévision ou encore la radio. Il continue en rendant compte du rôle crucial joué par la couverture médiatique dans la construction des perceptions du public sur des sujets. Effectivement, les médias font des choix et ces choix ont des conséquences et des implications sociétales. Ainsi, nous voyons que la médiatisation va au-delà de la simple mission d'information puisqu'elle tend à façonner les opinions et comportements des sociétés et des individus.

Et au sein du monde sportif, la médiatisation constitue un processus central, notamment dans les dynamiques de mondialisation, de marchandisation et de développement du sport (Dominteanu et al., 2022 ; Turner, 2022). En rendant compte du sport et en véhiculant une certaine image, les médias jouent un réel rôle et jouissent d'une grande responsabilité à l'égard du sport**.** Effectivement, l'image envoyée par les médias est celle captée par le grand public, ce qui vient poser la question des inégalités de représentations. Effectivement, nous avons souligné au début de cette recherche la place minime accordée à la diffusion du sport féminin dans les médias (Dubé-

Moreau, 2023). Les sportives jouissent donc d'une moins grande visibilité que leurs homologues masculins (Fink & Kensicki, 2002), ce qui entraîne inévitablement des répercussions sur l'image du sport féminin. Mais au-delà de ça, Trebilcock et Hoeber (2020) ont affirmé que la couverture médiatique sportive des femmes et des hommes tendait à entretenir les stéréotypes de genre quant à la sexuation des sports, au lieu de couvrir tous les sports en rendant visible les deux catégories.

D'ailleurs, il a été avancé par Hunter (2018a) que « les femmes qui pratiquent des sports non conformes [à leur genre], c'est-à-dire, masculins, reçoivent moins d'attention des médias que celles qui pratiquent des sports spécifiques à leur genre (Fink & Kensicki, 2002; Koivula, 2001) ». Cela est problématique dans le sens où l'invisibilisation dans les médias valide et renforce l'idée que certaines disciplines ne sont pas adaptées à certains individus, ce qui vient limiter la reconnaissance de l'existence d'une diversité dans les disciplines.

De plus, cette sous-représentation médiatique n'est pas sans conséquences sur la participation des femmes dans le sport. Effectivement, le manque de visibilité provoque une carence en modèles féminins inspirants indispensables à l'identification des jeunes filles et des femmes, et par extension, à leur engagement (Messner, 2002). Cela peut donc provoquer un découragement chez ce public, ce qui n'aide pas à résorber le cycle de marginalisation des femmes dans le sport. À côté de ça, la manière dont les sportives sont représentées dans les médias n'est pas aidant pour la diminution des inégalités de genre dans le sport. En effet, Fink et Kensicki (2002) soulignent le fait que les athlètes féminines continuent d'être présentées dans les médias selon les conceptions stéréotypées de la féminité, et non pas sur leurs capacités athlétiques, tout

cela dans le but de préserver l'attrait commercial de ces représentations. Et les médias ne sont pas les seuls à entretenir ces stéréotypes.

Effectivement, les réseaux sociaux jouent, eux aussi, un rôle important dans l'établissement de représentations genrées au sein de la culture sportive, et notamment du surf (Olive et al., 2015). Instagram, réseau social articulé autour de l'image, a notamment un impact fort sur l'exposition sexuée des surfeuses, mais aussi des surfeurs comme l'a souligné Olive et ses collègues (2015). Mais la plateforme permet aussi aux surfeuses d'accroître leur visibilité, d'user de leur *empowerment*, pour lutter contre leur exclusion historique à travers leur présence sur le réseau (Olive et al., 2015).

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement au surf, les mêmes constats sont observables dans la représentation des femmes. Hunter (2018a) évoque ainsi le rôle important des médias dans cette représentation : « New media has been significant in providing an imaginary of diverse representations and experiences » (p. 19). Cela témoigne du pouvoir important dont jouissent les médias dans le domaine du surf. Falaix (2014) dresse le constat général que la culture du surf en France est confrontée à des défis en matière de médiatisation puisque les surfeur·euse·s ont du mal à s'identifier à la représentation médiatique qui est faite de cette culture. À travers ça, on se rend compte de la relation complexe qui se joue entre représentation et représentativité. Mais les femmes sont doublement confrontées à ces représentations erronées puisque les médias ne cessent de représenter des corps idéalisés, transmettant ainsi une image faussée dans l'imaginaire collectif (Roy, 2013). Effectivement, il y a un réel décalage entre le corps tel qu'il est idéalisé dans et d'après les représentations,

et le corps tel qu'il est vraiment. L'idéal de la surfeuse bronzée, athlétique et en bikini va totalement à l'encontre de la réalité des femmes qui sont bien souvent en combinaison.

Knijnik et al. (2010) en arrivent à la conclusion que les commanditaires et les médias continuent de maintenir la dimension patriarcale du surf en sexualisant et marginalisant le surf féminin, car les commanditaires jouent aussi un rôle dans la représentation qui est faite des surfeuses. En effet, ceux-ci viennent perpétuer l'hypersexualisation des surfeuses et les stéréotypes de genre, auxquels les surfeuses doivent se conformer pour obtenir des commandites afin de financer leur carrière (Schmitt & Bohuon, 2021). Effectivement, les surfeuses sont fréquemment choisies pour leur physique par les marques, obligeant celles-ci à se conformer aux normes de genre pour se développer dans leur sport (Hunter, 2018b). Ainsi, dans le surf professionnel international contemporain, les ressources sont allouées en tenant compte des stéréotypes de genres attendus par les potentiels clients des commanditaires (Franklin & Carpenter, 2018). De fait, les médias, les commanditaires et l'industrie du surf dans son ensemble utilisent volontairement certaines stratégies de représentation afin de maintenir les stéréotypes et normes de genre véhiculés par le surf moderne.

Cependant, Reed (2011) est venue défendre cette homogénéisation de la représentation des surfeuses en affirmant, d'après son analyse de médias (journaux, magazines féminins, magazines de surf, films de surf, etc.), que la surfeuse était aussi illustrée dans son rôle d'athlète. Elle soutient à travers ça que cette image de la surfeuse athlétique vient défier la passivité traditionnelle que l'on affuble aux femmes. Mais

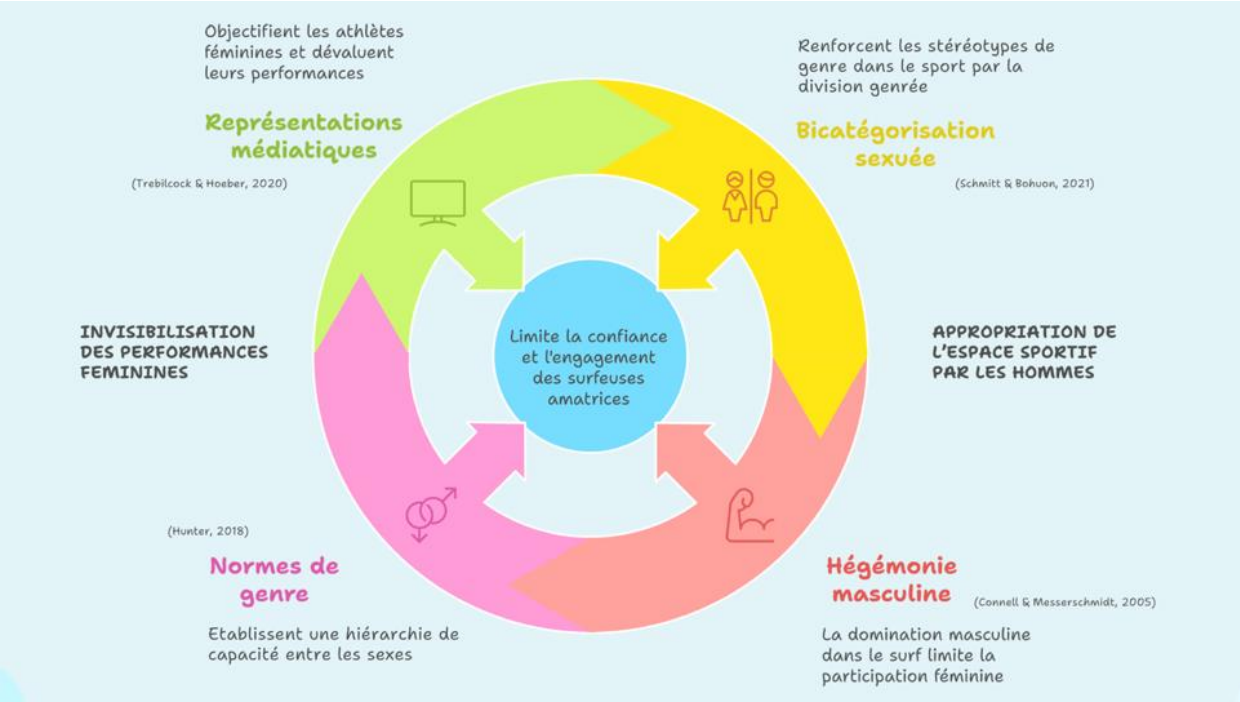
tout cela démontre dans tous les cas la puissance de la médiatisation et des représentations, et les conséquences que cela peut avoir sur les femmes, autant amatrices que professionnelles.

Bien que plusieurs travaux mobilisés dans ce cadre conceptuel portent principalement sur des surfeuses professionnelles, les concepts qui en sont issus seront ici mobilisés pour analyser l'expérience de surfeuses amatrices. Cette transposition doit toutefois être envisagée avec prudence, puisque les conditions de pratique, les rapports aux institutions, aux commanditaires et à la médiatisation peuvent différer entre les contextes professionnel et amateur.

2.6. Cycle des impacts des normes socioculturelles du surf

Figure 1

Schéma du cycle des impacts des normes socioculturelles du surf sur les surfeuses amatrices



Source : Concours d'affiche scientifique, Collard L. (2025)

Les textes présentés dans ce cadre conceptuel permettent de mieux comprendre les dynamiques de genre qui structurent le milieu du surf. Globalement, on se rend compte que les femmes ne sont pas l'égal des hommes dans ce sport, notamment parce que les surfeuses sont à la fois soumises à des normes de genre, à une masculinité hégémonique très présente, à une organisation bicatégorisée du sport et à des représentations médiatiques inégalitaires. Elles subissent de l'objectification et sont fréquemment érotisées : que ce soit dans la publicité, les magazines ou les vêtements de performance qu'elles portent, leurs corps sont exposés et jugés, davantage que leurs capacités athlétiques. Par ailleurs, on ne les croit pas forcément capables de performer au même niveau que les hommes, quand bien même certaines surfeuses de grosses vagues surfent des vagues aussi grandes, voire plus grandes, que leurs homologues masculins.

Ce sport garde donc une forte dimension masculiniste qui tend à effacer *de facto* les femmes, ou à les maintenir dans une position subalterne. Ces dernières doivent lutter en permanence pour prouver leur légitimité à surfer sur les mêmes vagues que les hommes et à occuper les mêmes espaces. Elles doivent faire ceci tout en portant le lourd regard des hommes, souvent prêts à juger le moindre de leur geste, mais aussi avec des structures organisationnelles (bicatégorisation sexuée, hiérarchies de spots, localisme) et des représentations médiatiques qui renforcent les normes de genre dominantes. Malgré cela, les femmes semblent en mesure de développer des stratégies d'adaptation qui leur permettent de pratiquer tout de même leur sport et de performer et, parfois, de contester les critères de ce qu'est le « bon surf », critères historiquement établis par les hommes.

Ainsi, la théorie de la performativité de genre, le concept de masculinité hégémonique, l'analyse de la bicatégorisation sexuée et des logiques de médiatisation offrent un cadre conceptuel riche pour appréhender la réalité des surfeuses. La figure 1 propose une synthèse de ces différents concepts en mettant en évidence la manière dont ils s'articulent pour produire un cycle de mécanismes socioculturels qui limite la confiance et l'engagement des surfeuses amatrices. Ce cadre permet d'entrer dans une analyse multifacettes grâce à la prise en compte des dimensions individuelles, culturelles, sociales et institutionnelles qui façonnent l'expérience des surfeuses, en particulier amatrices. Il met en lumière les tensions entre contraintes normatives et marges de manœuvre, entre exclusions symboliques et matérielles et formes de résistances quotidiennes.

Ce deuxième chapitre offre donc une base solide à la réalisation de cette recherche sur les impacts de la bicatégorisation sexuée, des normes de genre et des représentations médiatiques sur les surfeuses amatrices. Le chapitre suivant sera consacré aux stratégies méthodologiques qui seront suivies et appliquées pour mener à bien cette recherche, en détaillant les choix épistémologiques, les outils de collecte de données et les procédures d'analyse mis en œuvre pour saisir au plus près le vécu et la perception de ces pratiquantes.

CHAPITRE 3

MÉTHODOLOGIE

Le troisième chapitre de ce mémoire se consacre à la présentation du cadre méthodologique dans lequel s'inscrit cette étude concernant les impacts de la bicatégorisation sexuée et des normes de genre véhiculés dans le surf sur les femmes surfeuses amatrices. Il expose de manière exhaustive l'approche retenue pour cette recherche, la population à l'étude et l'échantillon final, les méthodes de collecte de données effectivement mises en œuvre avec leurs ajustements, le déroulement réel du terrain, la méthode d'analyse des données, ainsi que les considérations éthiques, tout en documentant les ajustements pragmatiques réalisés face aux contraintes terrain.

1. Approche retenue

Afin de répondre aux objectifs de cette recherche, il est primordial de choisir une méthodologie qui permette de comprendre en profondeur des expériences qui ne sont pas forcément conscientes ou explicitées par les surfeuses elles-mêmes. Afin de détailler la méthodologie retenue pour cette recherche, il est essentiel d'établir tout d'abord une approche générale. L'approche désigne la façon globale dont nous percevons et étudions une question ou un problème (Royer, 2023). Ici, la volonté est d'explorer, de décrire et expliquer un phénomène. Selon Fortin et Gagnon (2022, p. 146), ces buts s'inscrivent dans une méthode qualitative de recherche. Ainsi, notre stratégie s'inscrit dans une approche de nature qualitative.

Cette recherche a adopté une visée fortement interprétative, c'est-à-dire qu'elle s'oriente vers une meilleure compréhension « du sens qu'une personne donne à son expérience », sa réalité en somme (Savoie-Zajc, 2018, p. 124). Étant donné que la

problématique de cette recherche vise à analyser la manière dont les mécanismes sociostructurels sous-jacents du surf influencent la pratique des surfeuses amatrices, nous cherchons à comprendre ce que ces dernières vivent, et ce qu'elles expérimentent. Dans ce contexte, la nature qualitative de la recherche est particulièrement pertinente car elle amène à réfléchir aux interactions entre les individus et leur environnement social, culturel et matériel (Savoie-Zajc, 2018).

Comme l'expliquent Anadón et Savoie Zajc (2009), une telle perspective qualitative considère les réalités subjectives comme productrices de connaissances scientifiques, en « se préoccup[ant] de comprendre la complexité, le détail et le contexte » (p. 1). Cette orientation s'est avérée particulièrement adaptée au terrain du surf amateur féminin, dans lequel les expériences sont marquées par des dynamiques genrées souvent implicites et contextuelles (conditions de vagues, hiérarchies au sein des spots, communautés locales, etc.). Les méthodes de collecte de données présentées ci-après s'inscrivent dans cette logique de compréhension de réalités complexes, avec une attention particulière portée aux ajustements réalisés face aux contraintes pratiques et opportunités imprévues.

2. Méthodes de collecte de données

La collecte de données reposait initialement sur une combinaison de deux méthodes qualitatives complémentaires : des entretiens de groupe et des entretiens individuels semi-dirigés. Cette stratégie devait permettre d'explorer à la fois les représentations collectives associées au surf féminin et les expériences personnelles

vécues par les participantes. Toutefois, malgré plusieurs mois d'efforts de recrutement, les entretiens de groupe n'ont finalement pas pu être réalisés en raison des difficultés rencontrées pour le recrutement ainsi que la coordination des disponibilités des participantes. En concertation avec la direction de recherche, la décision a donc été prise de concentrer la collecte de données sur les entretiens individuels semi-dirigés, méthode particulièrement adaptée à l'exploration approfondie des expériences vécues.

2.1. Ajustements méthodologiques : de la planification à la réalisation

Entre le démarrage de la collecte de données en mars 2025 et sa fin au mois de novembre 2025, des évènements extérieurs ont causé des changements profonds par rapport à la méthodologie prévue initialement. Le premier ajustement méthodologique majeur survenu pendant la collecte de données concerne le terrain de recherche. Effectivement, suite à la publication de la recherche sur les réseaux sociaux, des surfeuses québécoises ont contacté spontanément la chercheuse pour témoigner de leur intérêt à participer à la recherche. Alors que le recrutement n'avait pas été directement posté sur des groupes de surf du Québec sur les réseaux sociaux, les surfeuses québécoises ont tout même vu passer la recherche en raison de l'entourage québécois de la chercheuse. Étant donné la curiosité antérieure de la chercheuse pour ce terrain de recherche qu'est le surf de rivière, la décision a été prise de transformer la recherche focalisée nationalement en France en recherche comparative internationale. Les entretiens individuels au Québec ont été réalisés suivant les mêmes critères d'inclusion, enrichissant la diversité contextuelle (océan vs rivières, Québec vs France, contextes fédératifs différents) sans compromettre la cohérence méthodologique. Cependant, afin d'optimiser le recrutement et approfondir la compréhension

contextuelle, la chercheuse s'est rendue à quatre reprises à la Vague à Guy (Montréal) durant l'été 2025. La Vague à Guy, située sur le fleuve Saint-Laurent à Montréal, au parc des rapides, constitue un spot de surf naturel où la pratique est stationnaire et dépendante du débit du courant. Contrairement au surf océanique, caractérisé par une mobilité constante, la recherche de vagues, et la dépendance aux marées, le surf de rivière se pratique en eau vive, et offre un cadre social très dense du fait de la proximité entre les pratiquant·e·s sur la berge et dans l'eau. Ces visites terrains ont permis : 1) une immersion directe dans le contexte du surf de rivière, 2) l'initiation personnelle à cette pratique pour mieux appréhender ses spécificités techniques et sociales par rapport au surf océanique, 3) le recrutement direct en physique de 10 participantes répondant aux critères d'inclusion. Cette immersion, documentée par des notes écrites et vocales, a permis à la chercheuse de mieux comprendre les interactions sociales, les normes informelles et les spécificités du contexte du surf de rivière. Ces éléments ont contribué à contextualiser les propos recueillis lors des entretiens et à soutenir leur interprétation.

Par la suite, après validation de l'ajout du Québec comme terrain de recherche auprès du comité d'éthique, un autre changement majeur est survenu concernant les entretiens de groupe. Lors de l'élaboration du devis de recherche et des discussions avec le jury de mémoire, les défis techniques et organisationnels associés au déroulement de cette méthode de collecte avaient été abordés et discutés. Ainsi, malgré plusieurs mois de recrutement intensif via des affiches sur les groupes de surf au sein des réseaux sociaux, des prospectus laissés dans des clubs de surf, des *surf shops* et des écoles, ainsi que des contacts fructueux avec des collectifs de surf féminins, les

entretiens de groupe se sont révélés trop complexes sur le plan pratique. Les principales contraintes identifiées avaient trait à la synchronisation des disponibilités (emplois du temps, lieu de rassemblement, etc.). Ce constat valide les limites pratiques de l'organisation de groupes de discussion (Maltais et al., 2021). Après trois mois infructueux, la décision a été prise, en concertation avec la direction de recherche, de se concentrer uniquement sur les entretiens individuels, l'ajout du deuxième terrain de recherche ouvrant la voie à un accroissement de la richesse des données collectées. Le tableau 1 expose tous les changements qui sont survenus au cours de la recherche.

Tableau 1

Évolution de la méthodologie : ajustements et justifications du terrain

Aspect	**Plan initial**	**Réalisation finale**	**Justification**
Méthodes	Entretiens de groupe (2-3) + individuels (10-12)	Individuels seulement (22)	Difficultés logistiques malgré plusieurs mois de tentatives ; richesse des données via entretiens individuels (Savoie-Zajc, 2021)
Terrain	France atlantique uniquement	France (12) + Québec (10) avec immersion Vague à Guy	Intérêt marqué des surfeuses québécoises + recrutement terrain Montréal ; enrichissement contextuel contrôlé
Échantillon	12-30 participantes	22 surfeuses amatrices	Saturation empirique atteinte

Source : Collard, L.

2.2. Réalisation effective : les entretiens individuels semi-dirigés

Pour cette étude, une méthode unique de collecte de données qualitatives a donc été retenue après des ajustements méthodologiques : les entretiens individuels semi-dirigés, dont l'objectif était de réussir à dégager un sens profond à l'expérience des surfeuses amatrices. Finalement, le choix de maintenir uniquement les entretiens semi-dirigés s'est avéré particulièrement cohérent avec les objectifs de cette recherche. En effet, cette méthode était davantage adaptée à l'approfondissement de la compréhension de ce phénomène, puisque, selon Savoie Zajc (2021), les entretiens semi-dirigés individuels sont pertinents lorsqu'il s'agit de comprendre des expériences intimes et complexes. Cette méthode permettait donc d'obtenir davantage de détails et d'expliciter ce que vivent les surfeuses amatrices, offrant une compréhension plus détaillée des expériences concrètes.

Il existe plusieurs définitions pour décrire cette méthode, mais la plus fréquemment utilisée explique que l'entretien est une interaction, une discussion collaborative entre l'intervieweuse et l'interviewée (Blanchet & Gotman, 2007). Dans ce processus, la chercheuse et la participante collaborent pour construire des connaissances qui seront enrichies des expériences de vie, des relations sociales et culturelles de chacune (Rubin & Rubin, 2012, p. 274). De plus, cela s'avère très utile lorsqu'une chercheuse souhaite comprendre les significations que les individus attribuent à leurs expériences (Savoie-Zajc, 2021, p. 280). Cela permet d'avoir un « accès direct à l'expérience des individus » (p. 293). L'utilisation de cette méthode paraissait donc être appropriée pour recueillir les informations qualitatives

recherchées, puisque cette recherche vise à comprendre les impacts, conscients ou non, des représentations genrées du surf sur l'expérience des surfeuses amatrices.

L'objectif initial était de poursuivre la collecte jusqu'à l'atteinte d'une saturation des données. En effet, Savoie-Zajc (2018, 2021) présente la saturation des données comme étant le moment où la collecte de nouvelles données n'apporte plus aucune information nouvelle et que donc, les entretiens additionnels ne contribuent pas à comprendre davantage le phénomène étudié. C'est le signe qu'il faut arrêter de mener d'autres entretiens. Dans les faits, nous avons effectivement mené 12 entretiens sur notre premier terrain (en France) et 10 entretiens dans notre deuxième terrain (au Québec), jusqu'à observer cette saturation des données.

Le guide d'entretien individuel, disponible en annexe A, couvrait ainsi quatre thèmes principaux, complétés de questions générales et de sous-questions qui pouvaient relancer les discussions lorsque nécessaire.

Tout d'abord, le premier thème portait sur la pratique du surf. Les participantes étaient invitées à revenir sur leur parcours sportif, leurs débuts dans le surf, leurs modalités de pratique ainsi que les contextes dans lesquels elles évoluaient. Ces informations visaient à documenter les profils des participantes et à mieux comprendre les réalités dans lesquelles s'inscrivaient leurs expériences. La première section permettait également de contextualiser les résultats obtenus par la suite.

Le deuxième thème concernait l'expérience vécue dans la pratique du surf. À cette occasion, les participantes étaient interrogées sur les aspects positifs et négatifs de leur pratique, leurs interactions avec les autres surfeur·euse·s ainsi que sur les éventuelles

discriminations observées ou vécues. Cette section visait directement à répondre à l'objectif de recherche portant sur les expériences des surfeuses amatrices et sur les conséquences concrètes des normes de genre dans leur pratique.

Le troisième thème s'intéressait aux normes de genre présentes dans le surf. Les questions portaient notamment sur les représentations associées aux femmes et aux hommes dans ce sport, sur l'image des surfeuses véhiculée dans les médias ainsi que sur les effets potentiels de ces représentations sur la pratique amateure. Cette section permettait d'explorer plus spécifiquement la manière dont les normes de genre sont perçues, reproduites ou contestées par les participantes.

Enfin, le quatrième thème abordait la bicatégorisation sexuée du surf. Les participantes étaient invitées à se prononcer sur la séparation des catégories féminines et masculines dans le surf professionnel, sur les différences perçues entre les femmes et les hommes ainsi que sur les effets possibles de cette organisation sur la pratique amateure. Cette section visait directement à documenter l'influence de la bicatégorisation sexuée, qui constitue le concept central de la présente recherche.

Pour plus de clarté, les principaux sujets abordés étaient les suivants :

1. Pratique du surf : début de la pratique, type de surf (océan/rivière), fréquence, cadre individuel ou collectif, type de matériel utilisé.
2. Expériences vécues : aspects positifs et négatifs, discriminations genrées observées ou subies, interactions sur les spots.
3. Normes de genre : remarques liées au genre, impacts des représentations médiatiques, conformisation aux stéréotypes.

4. Bicatégorisation sexuée : perception des capacités personnelles, légitimité de la séparation professionnelle, impacts sur la pratique amateure.

Maintenant que nous avons présenté la manière dont la collecte de données s'est déroulée, nous allons aborder la population à l'étude ainsi que la stratégie d'échantillonnage qui a été utilisée dans le cadre de cette recherche.

3. Population à l'étude et stratégie d'échantillonnage

Dans le cadre de cette recherche, la collecte de données a été effectuée auprès de la population retenue, soit les femmes surfeuses amatrices adultes (plus de 18 ans). Il s'agit donc de surfeuses n'ayant jamais effectué de compétitions, qu'elles soient professionnelles ou non, au cours de leur vie. Elles pratiquent le surf de manière régulière, à raison d'une moyenne d'une fois par semaine dans l'année. Elles sont aussi confrontées à du contenu imagé de surf de manière régulière ou occasionnelle, à raison de plus d'une fois par semaine (retransmission de compétitions, contenus vidéos sur les réseaux sociaux, publicités, etc.). Ces surfeuses ont été recrutées dans des régions du littoral atlantique français qui sont reconnues pour le surf (Bretagne, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire), et au Québec, notamment à la Vague à Guy (Montréal) lors de quatre visites terrain dirigées par la chercheuse.

Afin de constituer notre population à l'étude, nous avons utilisé un échantillon non probabiliste, donc le choix des surfeuses interrogées n'était pas aléatoire. Nous avons utilisé la technique de l'échantillonnage par volontariat (*voluntary samples*) qui

consiste à solliciter des volontaires pour constituer le noyau de participantes (Beaud, 2021). Pour cela, il s'agissait d'afficher des sollicitations pour l'étude dans des lieux stratégiques du surf français et du surf québécois (clubs de surf, *surf shops*, écoles de surf et magasins de *surfwear*), mais aussi sur les groupes de surf sur les réseaux sociaux, complétées au Québec par quatre visites terrain. Nous sommes aussi passés par le contact de collectifs de surf féminin et de communauté de pratique de femmes, notamment par les réseaux sociaux. Pour ce faire, nous avons produit des affiches résumant l'objet de la recherche, les modalités de participation, les critères d'inclusion ainsi que le contact de la chercheuse. L'objectif était d'opérer une division de l'échantillon français selon les « deux idéaux en lutte » (p. 1) du surf amateur présentés par Sayeux (2008) à savoir le surf libre/autogéré et le surf fédérée/fédéral. Cela n'était pas possible au Québec, puisqu'il n'y a pas de fédération de surf de rivière. Finalement, notre échantillon est uniquement composé de surfeuses « libres ». Bien qu'un objectif d'environ 10 à 12 entretiens individuels ait été fixé initialement, la décision finale reposait sur l'atteinte de la saturation des données. Nous pensions que ce nombre d'entretiens nous permettrait de recueillir suffisamment de données pour cette étude. Dans les faits, avec la duplication québécoise de notre terrain français, nous avons atteint 12 entretiens avec des surfeuses françaises, ainsi que 10 entretiens avec des surfeuses québécoises, ce qui est conforme au nombre prévu initialement.

4. Déroulement du terrain

En ce qui concerne le déroulement de la collecte de données, qui s'est déroulé de mars 2025 à novembre 2025, les ajustements méthodologiques réalisés en cours de recherche ont conduit à adapter l'organisation initialement prévue de la collecte de données. Ainsi, elle devait se dérouler en deux phases distinctes : les groupes de discussion, puis les entretiens individuels. Après l'échec des tentatives d'organisation des entretiens de groupe, nous avons donc amorcé les entretiens individuels français et québécois en parallèle. Lors de la diffusion des communications, que ce soit en présence par la distribution de prospectus ou sur les réseaux sociaux, les surfeuses étaient invitées à remplir un court formulaire pour témoigner de leur intérêt à participer au projet, pour donner leurs coordonnées et vérifier leur éligibilité à l'étude (critères d'inclusion et d'exclusion). Le formulaire était commun aux deux terrains de recherche et les surfeuses mentionnaient leur lieu d'habitation (France ou Québec) à la fin. Par la suite, les participantes éligibles ont été recontactées par courriel et invitées à réserver un créneau d'une heure et demie via Doodle, tandis que celles non éligibles ont été remerciées. S'en sont suivi des courriels de confirmation et de rappel, notamment afin de s'assurer de la signature préalable à l'entretien du formulaire d'information et de consentement. Les entretiens se sont tous déroulés en visioconférence via la plateforme Zoom pour des raisons pratiques : décalages horaires Canada-France, disponibilités des surfeuses, étalement géographique des participantes. Ils ont duré entre 37 minutes et 1 heure et 44 minutes, et ont été enregistrés à l'aide du logiciel Zoom ainsi que grâce à un dispositif d'enregistrement externe. Il est à noter que la grille d'entretien a été prétestée auprès d'une surfeuse répondant aux critères d'inclusion, ce qui a permis

d'affiner la clarté et la cohérence des questions posées (Durand, 2021). Celle-ci n'a pas été intégrée à l'échantillon final.

5. Stratégie d'analyse des données

Afin de procéder à l'analyse des données, les entretiens individuels ont été enregistrés au moyen d'un enregistreur numérique, ce qui permettra par la suite d'effectuer les verbatims retranscrivant les propos des participantes. Ceux-ci ont été ensuite importés dans le logiciel NVivo qui a servi pour l'analyse des données recueillies. NVivo a facilité les comparaisons systématiques entre terrains via ses fonctions requêtes croisées et matrices de codage. Effectivement, l'utilisation d'un logiciel pour réaliser une analyse thématique est très utile, puisqu'il permet une « systématisation de la démarche, [la] possibilité de fonctions automatiques (de repérage, d'extraction, etc.) [et une] économie de papier et de surface de travail » (Paillé & Mucchielli, 2021, p. 274). Le logiciel NVivo s'est donc avéré propice à une analyse de qualité des données recueillies.

L'analyse a été effectuée selon la méthode de l'analyse thématique énoncée par Paillé et Mucchielli (2021). Cette stratégie a permis de correspondre à la démarche inductive de cette recherche, tout en intégrant une dimension comparative France-Québec. L'analyse thématique est un procédé de réduction des données passant par la mise en abîme de « thèmes » et de « sous-thèmes » résumant les informations contenues dans les entretiens. Les 12 entretiens français et 10 entretiens québécois ont été codés dans un même arbre thématique dans le logiciel NVivo qui a été utilisé,

permettant d'identifier : 1) des thèmes communs (impacts genrés universels), 2) des sous-thèmes spécifiques (océan vs rivière, contextes territoriaux), 3) des croisements interterrains pour nuancer les dynamiques locales de bicatégorisation. Ainsi, l'analyse thématique vise à repérer, regrouper et organiser les éléments, comme l'ont précisé par Paillé et Mucchielli (2021). Selon ces derniers, « la thématisation constitue l'opération centrale de la méthode, à savoir la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé, et ce, en rapport avec l'orientation de la recherche » (p. 270). L'analyse thématique a été guidée par le questionnement central de la recherche et les thèmes du guide d'entretien. Ainsi, les thèmes ont été ouverts et précisés itérativement au fur et à mesure de la démarche, l'arbre thématique évoluant jusqu'à la saturation interprétative, incluant des matrices de croisement France/Québec.

6. Considérations et précautions éthiques

En ce qui concerne les considérations et précautions éthiques, une attention marquée y a été portée tout au long de la recherche. Ainsi, pour assurer le caractère éthique de cette étude, plusieurs précautions ont été prises. Tout d'abord, durant la collecte de données, des formulaires de consentement libre et éclairé ont été transmis aux participantes (annexe B). Ces documents contenaient les informations sur le projet, énonçaient les avantages, les inconvénients et les risques et rappelaient les précautions prises pour assurer l'anonymat et la confidentialité des données. Ce formulaire a été signé par les participantes avant les entretiens, en version numérique, puisque les entretiens se sont faits en visioconférence. Concernant les inconvénients, la durée des

entretiens demeure le seul inconvénient à la participation aux entretiens individuels. Aucun avantage direct n'a été offert, mais il a été mentionné que leur participation contribue à l'avancement des recherches dans le domaine de l'inclusion dans le sport. Par rapport aux risques, étant donné qu'il peut être délicat de parler de situation d'exclusion ou bien même de potentielle discrimination, la chercheuse a veillé à offrir un espace de parole bienveillant et sécurisant. De plus, la confidentialité étant très importante en recherche, plusieurs procédures ont été mises en place afin de la garantir. Ainsi, au cours de la recherche, la chercheuse a conservé de manière confidentielle les données personnelles et autres informations. Aussi, l'anonymat a été assuré par le remplacement des noms véritables des participantes lors des transcriptions par des noms fictifs. De plus, les enregistrements ainsi que les transcriptions ont été conservés de manière sécurisée dans un fichier protégé et seront détruites après cinq ans.

Finalement, une première certification a été obtenue auprès du Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec à Trois-Rivières en date du 26 février, portant le numéro CER-25-317-07.06 (annexe C). Après une demande de précisions ou modifications reçue par la chercheuse le 10 février, le certificat a été validé pour une année : du 26 février 2025 au 26 février 2026. Par la suite, la chercheuse a déposé une demande de modification pour élargir la population cible de la recherche aux surfeuses québécoises en date du 30 mars. Le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec à Trois-Rivières a approuvé la demande par la décision numéro CER-25-320-08-01.12 datant du 9 avril 2025 (annexe D).

CHAPITRE 4

RÉSULTATS

Introduction

Le présent chapitre vise à présenter les résultats de cette recherche, en adoptant une approche comparative des ceux-ci issus des entretiens semi-dirigés réalisés. Au total, 22 entretiens ont été menés auprès de surfeuses amatrices, réparties entre la France (n=12) et le Québec (n=10). Au total, cela représente 1385 minutes d'entretiens (23 heures), soit une moyenne de 63 minutes par participante. Ces entretiens ont tous été réalisés par visioconférence, via Zoom. En ce qui concerne les participantes de France, elles sont toutes de nationalité française et onze d'entre elles habitent dans le pays. L'une des participantes françaises habite en Angleterre. Du côté du Canada, les dix participantes sont citoyennes canadiennes et résident au Québec. Deux d'entre elles ont immigré au Canada durant l'enfance, et ont obtenu la citoyenneté par la suite.

Les participantes françaises ont entre 25 à 61 ans, pour une moyenne d'âge de 38 ans. Elles pratiquent toutes le surf d'océan, et pour dix d'entre elles, sur différents territoires du littoral atlantique, tels que la Bretagne (3), les Pays de la Loire (4) et la Nouvelle-Aquitaine (3). L'une des participantes surfe à Newquay, en Angleterre, où elle est installée depuis une dizaine d'années. Une autre participante pratique majoritairement durant des voyages de surf en France et à l'international qu'elle fait très régulièrement. Le corpus rassemble des surfeuses aux itinéraires de pratique très variées : certaines ont débuté dès l'adolescence et possèdent plusieurs décennies d'expérience, alors que d'autres ont découvert le surf plus tardivement, parfois à l'âge adulte seulement. Nous y reviendrons. Il est à noter que l'une des participantes françaises a participé à une compétition au cours de sa vie, mais nous avons choisi de

l'intégrer à notre échantillon, puisque sa pratique était majoritairement amatrice et que sa participation à la compétition ne relevait pas d'un souhait de professionnalisation, mais d'une invitation de la Fédération française de surf (FFS).

Concernant les dix participantes québécoises, la moyenne d'âge se situe également à 38 ans, la plus jeune ayant 23 ans et la plus âgée 60 ans. Elles évoluent pour neuf d'entre elles dans l'univers du surf de rivière montréalais et fréquentent majoritairement la Vague à Guy (sept participantes). Les deux autres pratiquent à Habitat 67, l'autre vague de rivière montréalaise. La dernière participante (MTL06) possède une expérience limitée en surf de rivière, lui préférant le surf d'océan lors de réguliers voyages de surf. Son inclusion a été maintenue, puisqu'elle réside au Québec, s'identifie comme surfeuse et participe à la diversité des trajectoires de pratique observée au sein du corpus québécois. Le corpus québécois rassemble lui aussi des profils hétérogènes, incluant des pratiquantes débutantes, intermédiaires et expérimentées, des trajectoires tardives, des engagements communautaires ou encore des pratiques plus contemplatives. Nous aborderons cela plus en détail par la suite.

Le corpus présente une importante hétérogénéité interne. Les participantes diffèrent notamment quant à leur âge, leur ancienneté de pratique, leurs modalités d'apprentissage, leur niveau d'engagement, leurs lieux de pratique ainsi que leurs rapports au surf. Cette diversité permet d'observer des expériences contrastées selon les territoires, les générations et les contextes de pratique. Les tableaux 2 et 3 présentent respectivement les principales caractéristiques des participantes françaises (n=12) et québécoises (n=10) afin de faciliter la compréhension des profils mobilisés dans l'analyse. Les figures 2 et 3 permettent de situer géographiquement les lieux de

pratique des surfeuses en France ainsi qu'au Québec. Les informations détaillées relatives aux trajectoires de pratique seront approfondies dans le premier thème de résultats consacré aux profils de pratique et aux contextes d'expérience du surf.

Cette diversité des profils permet d'explorer la manière dont les expériences des surfeuses se construisent dans des contextes distincts, tant sur le plan territorial que culturel. Les résultats de la recherche seront présentés en trois temps : d'abord, la première partie sera consacrée aux surfeuses françaises, une deuxième portera sur les surfeuses québécoises, puis une troisième partie sera dédiée à l'analyse croisée des convergences et divergences relevées entre les deux groupes étudiés.

Tableau 2

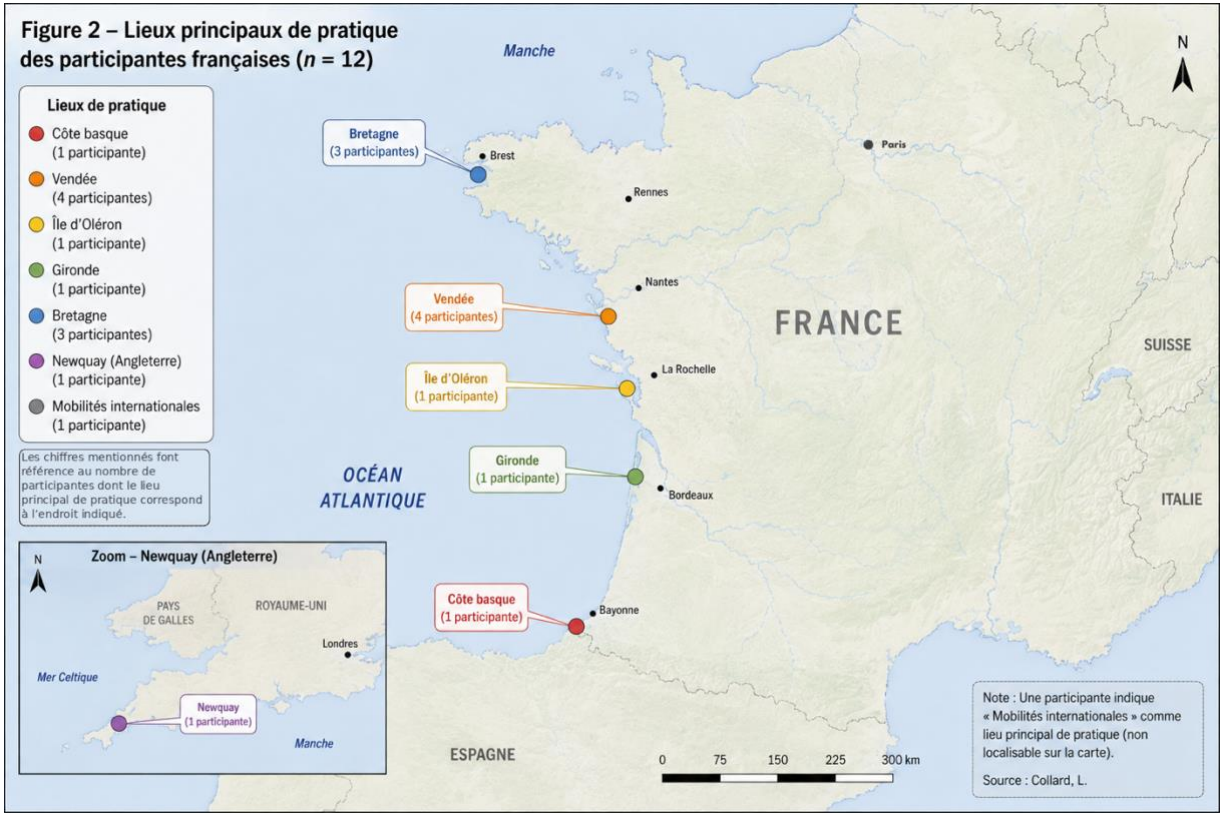
Présentation synthétique des participantes françaises (n=12)

Code	**Âge**	**Lieu principal de pratique**	**Type de pratique**	**Ancienneté / niveau**
FR00	61	Côte basque	Surf d'océan	Experte
FR01	25	Vendée	Surf d'océan	Intermédiaire
FR02	56	Vendée	Surf d'océan	Intermédiaire
FR03	29	Bretagne	Surf d'océan	Avancée
FR04	30	Vendée	Surf d'océan	Débutante
FR05	32	Gironde	Surf d'océan	Débutante
FR06	48	Vendée	Surf d'océan	Débutante
FR07	45	Île d'Oléron	Surf d'océan	Avancée
FR08	39	Bretagne	Surf d'océan	Avancée
FR09	28	Bretagne	Surf d'océan	Intermédiaire
FR10	32	Newquay (Angleterre)	Surf d'océan	Avancée
FR11	30	Mobilités internationales	Surf d'océan	Avancée

Source : Collard, L.

Figure 2

Lieux principaux de pratique des participantes françaises (n=12)



Source : Collard, L. Carte générée à l'aide de l'intelligence artificielle.

Tableau 3

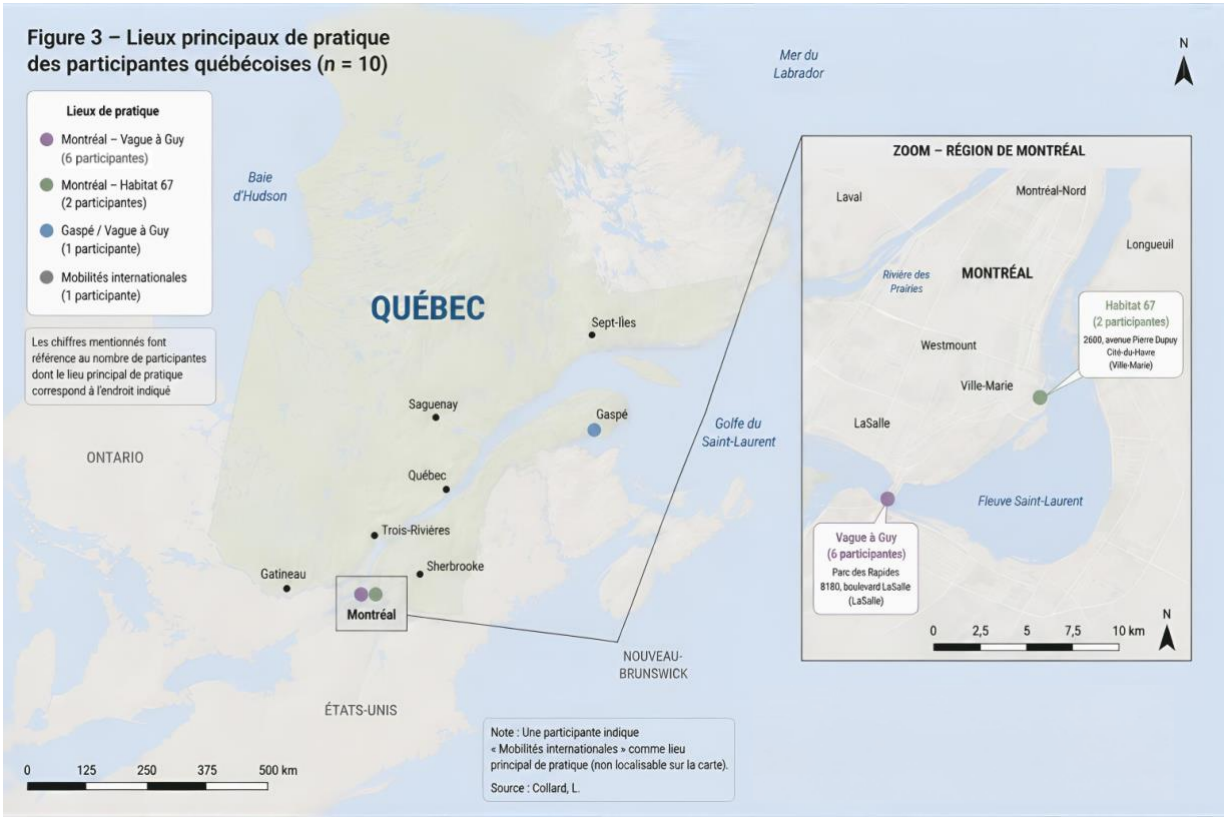
Présentation synthétique des participantes québécoises (n=10)

Code	**Âge**	**Lieu principal de pratique**	**Type de pratique**	**Ancienneté / niveau**
MTL00	33	Vague à Guy	Rivière + océan	Avancée
MTL01	56	Vague à Guy	Rivière + océan	Avancée
MTL02	26	Gaspé / Vague à Guy	Océan + rivière	Avancée
MTL03	42	Vague à Guy	Surf de rivière	Intermédiaire
MTL04	38	Vague à Guy	Surf de rivière	Débutante
MTL05	35	Habitat 67	Rivière + océan	Débutante
MTL06	28	Mobilités internationales	Surf d'océan	Intermédiaire
MTL07	60	Habitat 67	Rivière + océan	Experte
MTL08	23	Vague à Guy + international	Océan + rivière	Avancée
MTL09	39	Vague à Guy	Surf de rivière	Intermédiaire

Source : Collard, L.

Figure 3

Lieux principaux de pratique des participantes québécoises (n=10)



Source : Collard, L. Carte générée à l'aide de l'intelligence artificielle.

1. Résultats des surfeuses françaises

Cette partie vise à présenter les résultats issus des douze entretiens réalisés auprès des surfeuses amatrices françaises composant l'échantillon (n=12). Comme l'introduction le montre bien, les participantes françaises présentent des profils hétérogènes tant en termes d'âge, de niveau de pratique (estimé par l'ancienneté et la régularité dans le surf), que de contextes territoriaux dans lesquels elles évoluent. Afin de rendre compte de cette diversité expérientielle, les résultats seront organisés autour de quatre grands axes analytiques. Le premier portera sur les profils de pratique et les contextes d'engagement dans le surf. Le deuxième s'intéressera aux expériences vécues des participantes, notamment en termes de légitimité et de discrimination. Le troisième traitera des rapports aux normes de genre et aux représentations du surf féminin, tandis que le dernier abordera la bicatégorisation sexuée et la perception des capacités entre femmes et hommes dans le surf.

1.1. Trajectoires, profils et contextes d'engagement

L'analyse du corpus français met en évidence une diversité importante des trajectoires d'entrée dans le surf, des modalités de pratique et des rapports entretenus avec l'activité, qui structurent ensuite leurs expériences. Bien que les participantes partagent une pratique commune du surf d'océan, leurs histoires révèlent des parcours hétérogènes qu'il est primordial de souligner. Cette diversité sera détaillée dans les sections suivantes afin de mieux situer les expériences rapportées par les participantes. Nous allons donc ici détailler les différentes spécificités des profils des surfeuses interrogées.

1.1.1. Des trajectoires d'entrée diversifiées dans la pratique du surf

Les entretiens montrent en premier lieu une diversité importante des trajectoires d'accès à la pratique du surf. Alors que certaines évoquent une pratique acquise dès l'enfance dans les territoires côtiers, d'autres révèlent une découverte tardive de la pratique, par hasard, curiosité ou attirance profonde.

Ainsi, chez certaines surfeuses, la pratique du surf d'océan s'inscrit dans une continuité biographique liée au territoire d'habitation dans l'enfance et à la proximité de l'océan. Leur rapport au surf se forge à travers les activités maritimes, les jeux de plage ou les premières expériences de glisse. C'est notamment le cas de FR00 et FR07 qui ont grandi à proximité du littoral et décrivent une pratique intégrée depuis toujours à leur environnement quotidien :

> « J'ai commencé, je devais être adolescente. J'habite sur l'île d'Oléron, donc entourée par l'océan […] on jouait avec des planches en polystyrène, des pneus crevés qu'on regonflait. Puis, il y a eu le bodyboard, et puis ensuite, arrivée au lycée […], j'ai acheté mon premier surf. » (FR07)

Avant même de débuter le surf, elles évoquent une familiarité avec l'océan, le bodyboard[15] et d'autres activités de plage, le passage vers la pratique du surf s'étant effectué de manière progressive. La famille joue un rôle important dans la construction d'un rapport intime à l'océan, déterminant dans l'engagement dans la pratique du surf : « Parce que je suis d'une famille aquatique, j'ai toujours vu mes parents aller prendre des vagues, mais avec les palmes, faire du body, en fait » (FR00). Ici, le surf apparaît comme le prolongement d'un rapport solide déjà établi avec le milieu marin.

[15] Bodyboard : Discipline de glisse apparentée au surf, qui consiste à surfer les vagues allongé·e, ou à genoux, sur une planche courte en mousse, sans se mettre debout.

Ces trajectoires de pratique précoce montrent une intégration ancienne du surf dans le parcours de vie des participantes.

À l'inverse, plusieurs participantes parlent d'une découverte du surf plus tardive. FR02, FR04, FR05 et FR06 évoquent ainsi un début de pratique à l'âge adulte, parfois après plusieurs changements personnels ou géographiques. Dans ces cas-là, l'entrée dans la pratique est davantage marquée par une démarche volontaire, motivée par la curiosité, le désir d'essayer une nouvelle activité ou encore la recherche de bien-être. FR04 explique notamment avoir commencé le surf après une première expérience réalisée seule, alors que son entourage ne partage pas cet intérêt. FR02, quant à elle, a commencé à 45 ans en empruntant les planches de surf de son entourage : « Mon mari, lui, est surfeur depuis très longtemps. Mes filles ont pris des cours de surf, donc de temps en temps, je piquais leurs planches, mais c'était vraiment comme ça. Mais je ne faisais pas du surf régulièrement, loin de là. Je devais en faire peut-être une fois par an et encore. Maintenant, j'en fais au moins une fois dans la semaine » (FR02).

Ici, les entretiens révèlent que plusieurs participantes ont découvert ou intensifié leur pratique à travers des proches déjà impliqué·e·s dans le surf.

> « Je me suis dit, bon, pourquoi pas tenter le surf? Donc, du coup, j'ai décidé de m'inscrire à une école de surf pour essayer quelques cours collectifs. Et puis ensuite, il se trouve que j'ai rencontré mon copain à peu près dans la même période. Et lui, il en faisait déjà depuis un moment […] et donc, maintenant, je l'accompagne régulièrement quasiment tous les week-ends. » (FR05)

Ces cheminements sportifs illustrent la manière dont le surf peut être intégré tardivement au parcours de vie, mais aussi évoluer selon les vécus personnels. Ainsi, certaines surfeuses évoquent des blessures, des déménagements ou encore de mauvaises expériences à l'eau qui les ont temporairement éloignées de la pratique.

Enfin, certaines surfeuses décrivent des trajectoires d'entrée marquées par des mobilités ponctuelles sur des territoires de surf. Chez FR03 et FR11, la découverte de ce sport s'est effectuée dans des contextes de déplacements géographiques sans visée de surf, avant que la pratique ne prenne de la place dans leur vie. FR03 rapporte notamment avoir découvert le surf lors d'un déplacement professionnel dans le Finistère, tandis que FR11 associe sa première expérience marquante à un séjour réalisé au Portugal. Dans ces cas, la mobilité apparaît comme un contexte favorisant la découverte, l'initiation et l'entrée dans la pratique. Globalement, il apparaît tout de même que la majorité des surfeuses ont débuté le surf sur les côtes françaises.

Ainsi, les trajectoires françaises mettent une évidence une pluralité de parcours allant de la socialisation précoce aux entrées tardives, grâce aux proches ou bien par découverte lors de mobilité en terres de surf.

1.1.2. Des rapports à la pratique pluriels et différenciés

Au-delà des trajectoires d'entrée, les participantes interrogées attribuent des significations variées au surf. Les entretiens montrent notamment que la pratique dépasse largement la seule dimension sportive pour prendre des formes contemplatives, thérapeutiques, identitaires ou encore récréatives.

Pour plusieurs participantes, le surf est d'abord associé à une relation privilégiée avec l'environnement naturel. Chez certaines surfeuses, le rapport au surf est alors centré sur la connexion à l'océan, les sensations procurées et l'observation du milieu. Particulièrement pour FR00, FR07 et FR09, le surf est ici envisagé comme une expérience davantage sensible où la performance occupe une place

secondaire : « [Quelqu'un] me demande '[Prénom FR00], t'as pris des vagues ?', 'oui, oui', mais je discutais avec la tortue. Mais j'étais bien, tu vois, ça m'allait » (FR00).

Ensuite, certaines participantes attribuent au surf une dimension plus transformatrice. En effet, chez FR02, FR05, FR09, FR10 et FR11, la pratique est associée à des processus de reconstruction personnelle, de dépassement de soi ou encore d'amélioration du bien-être. Plusieurs femmes évoquent ainsi des effets sur la santé physique et mentale, le rapport à leur corps ou encore la gestion des émotions. En ce sens, trois participantes rapportent avoir dépassé certaines peurs liées à l'océan, notamment après des expériences de quasi-noyades : « Je n'aurais jamais pensé faire du surf dans ma vie parce que j'avais grave peur des vagues […] j'ai failli me noyer quand j'avais 14 ans » (FR11).

D'autre part, certaines surfeuses décrivent une relation au surf engagée et identitaire. Dans leur cas, la pratique structure l'organisation de leur quotidien : déplacements, voyages, relations sociales et même vie professionnelle. Cette situation apparaît particulièrement chez FR03, FR10 et FR11. En ce sens, FR03 évoque notamment son engagement dans le BPJEPS surf et les différentes démarches entreprises pour réaliser ce projet professionnel. Pour ces femmes, le surf occupe une place importante dans leur quotidien et structure le reste de leur vie.

À l'inverse, d'autres pratiquantes décrivent un surf purement récréatif. Pour celles-ci, ce sport représente davantage une activité de détente et de partage, associé au plaisir d'une activité qu'elles apprécient. Cette situation est particulièrement observable chez FR04, FR05 et FR06, pour qui le surf apparaît comme une activité intégrée au temps libre.

> « Même quand t'as fini ta session de surf, même quand t'as la fin qui était pourrie, je trouve que tu te sens quand même bien […] Et le fait de réussir à prendre une vague et de glisser vraiment, je trouve ça trop chouette. » (FR04)

Les résultats mettent ainsi en évidence une pluralité de rapports au surf chez les participantes françaises, ceux-ci s'inscrivant dans des logiques contemplatives, récréatives, thérapeutiques ou encore identitaires.

1.1.3. Contextes et modalités d'engagement spécifiques

Les entretiens mettent également en évidence une diversité des modalités de pratique chez les surfeuses françaises. En effet, les participantes ne pratiquent pas le surf dans les mêmes contextes et ne développent pas les mêmes formes d'engagement.

Tout d'abord, plusieurs participantes décrivent une pratique réalisée en dehors des structures formelles d'apprentissage. Sur l'ensemble du corpus, aucune n'a rapporté être inscrite dans un club avec un encadrement régulier. Cependant, certaines ont recours aux écoles de manière ponctuelle, principalement en début d'apprentissage. On constate sinon que l'apprentissage du surf se fait principalement par le biais d'essais personnels, de conseils de proches ou encore de contenus vidéos. Ce qui ressort donc c'est réellement la diversité des sources d'apprentissage et de perfectionnement de la pratique. Cette situation est particulièrement observable chez FR04, qui explique avoir poursuivi sa progression par différents moyens :

> « J'ai pris mon premier cours il y a peut-être cinq ans à peu près. J'en ai repris un autre, je pense deux mois plus tard. Et après, c'est le mec de ma pote qui me donne des conseils […] ou je regarde des trucs sur YouTube quand j'ai le temps. » (FR04)

Une situation similaire est observable chez plusieurs participantes ayant commencé le surf à l'âge adulte, notamment FR02, FR05 et FR06. Chaque surfeuse semble

développer ses stratégies de pratique, tout en s'inscrivant globalement dans un apprentissage autodidacte du surf.

Les formes de pratique apparaissent également variables sur le plan des sociabilités. Certaines surfeuses décrivent des expériences très collectives, où le plaisir du surf est associé au partage de moments conviviaux et aux interactions avec les autres pratiquant·e·s. Pour FR04, qui alterne entre sessions solitaires et pratique en groupe, la session de surf apparaît comme meilleure quand elle est partagée :

> « C'est quand même plus sympa d'y aller en groupe parce qu'au moins, quand il y a quelqu'un qui prend une vague, t'es content pour lui quoi. Et quand [toi] tu prends une bonne vague, t'as envie de lui dire 'OUAIS !'. » (FR04)

Chez d'autres participantes, la pratique du surf est directement et principalement associée au partenaire de vie ou à des ami·e·s. FR06 révèle y aller tout le temps avec sa compagne : « C'est plutôt regarder les conditions et essayer d'y aller seules. On est deux avec ma compagne, on y va par nous-mêmes » (FR05).

À l'inverse, certaines surfeuses privilégient davantage des pratiques individuelles. FR00 rapporte ainsi surfer majoritairement seule et organiser ses sessions selon les conditions de vagues, les marées ou encore l'achalandage des spots. Elle explique : « À l'heure actuelle, c'est plus souvent seule parce que c'est vraiment un peu à l'instinct […] je sors de ma grotte avec ma planche, hop, je vais prendre quelques vagues et je rentre » (FR00).

Enfin, certaines participantes présentent des pratiques marquées par une forte mobilité territoriale et une intensification progressive de leur engagement. Pour FR03, FR10 et FR11, on remarque que le surf dépasse largement le cadre d'une pratique

ponctuelle pour devenir un élément déterminant des choix résidentiels et des projets de vie. FR03 raconte avoir découvert le surf lors d'un déplacement professionnel dans le Finistère, avant de modifier progressivement son lieu de vie afin de rester proche des spots de surf. FR11 décrit une expérience similaire avec un rapprochement de l'océan à la suite d'une expérience marquante au Portugal :

> « Au Portugal, j'ai trop kiffé le surf […] je me suis dit, vas-y, il faut que je me casse de Paris, que j'aille vivre auprès de l'océan. Et au final, c'est comme ça qu'un mois plus tard, je suis partie à Biarritz, au début, de manière temporaire, en fait, je suis restée un an là-bas. » (FR11)

Ces trajectoires témoignent d'un investissement important dans la pratique et d'une recherche de proximité avec les espaces de surf.

Ces modalités s'inscrivent par ailleurs dans un contexte marqué par la surfréquentation croissante des spots, que plusieurs participantes (FR00, FR03, FR08) décrivent comme un élément structurant de la pratique océanique. FR08 évoque des spots réputés accueillant jusqu'à une quarantaine de personnes au pic, même en hiver, et une atmosphère devenue plus compétitive. FR03, quant à elle, s'inquiète de la popularisation des spots par les réseaux sociaux et de la perte de tranquillité qui l'accompagne.

L'analyse des profils de pratique met donc en évidence une importante diversité des expériences des surfeuses françaises, tant dans les trajectoires d'entrée que dans les rapports entretenus avec le surf ou les modalités d'engagement. Toutefois, au-delà de ces différences, les participantes rapportent également des expériences variées liées à leur place dans les espaces de pratique, à leur sentiment de légitimité

ainsi qu'aux interactions vécues avec les autres surfeur·euse·s. Ces éléments seront abordés dans la section suivante.

1.2. Place dans l'espace surf : légitimité et stratégies d'adaptation

Au-delà des profils de pratique, les participantes françaises rapportent ainsi différentes expériences liées à leur place dans les espaces de surf. Les entretiens font ressortir des enjeux de légitimité, des expériences de discrimination ainsi que diverses stratégies mises en place afin de négocier leur présence dans l'eau.

1.2.1. Le sentiment de légitimité : une condition à démontrer

Les entretiens réalisés auprès des surfeuses françaises montrent que le sentiment de légitimité occupe une place importante dans la pratique et les expériences des participantes, et ce, à différents degrés selon les participantes. Avant même d'évoquer des situations explicites de discrimination, plusieurs surfeuses décrivent une impression de ne pas forcément être à leur place dans les espaces de pratique. Cette situation apparaît clairement chez cinq des 12 surfeuses interrogées (FR01, FR02, FR04, FR08 et FR11), et de manière plus ponctuelle chez plusieurs autres participantes. Les participantes évoquent notamment des doutes liés à leur niveau technique, des hésitations à la prise de vague, des comportements de mise en retrait ou encore une peur de déranger les autres participant·e·s.

Chez certaines surfeuses, cette impression se manifeste particulièrement lors des premières années de surf, lorsque les conditions de vagues sont perçues comme plus exigeantes, ou bien lorsque les spots sont fortement fréquentés. FR04 explique

notamment ressentir une certaine illégitimité lorsqu'elle se retrouve entourée de surfeurs plus expérimentés :

> « Je pense [que je me sens moins légitime] un peu, étant donné que je n'ai pas un niveau de fou en surf. Des fois, je me dis, qu'est-ce que je fous là? […] Tu vois que les gars y gèrent, quoi. » (FR04)

Chez FR11, ce sentiment est renforcé par la sous-représentation des femmes dans certains *line-ups*[16], particulièrement les journées avec de grosses conditions :

> « Dès que c'est plus gros, malheureusement, il n'y a plus que des shortboarders[17] hommes […] je trouvais ça assez intimidant, assez dur. Je ne me sentais pas du tout à ma place » (FR11).

La participante souligne également que certains comportements observés dans l'eau contribuent à renforcer cette impression d'illégitimité : « Il y a plein de comportements à l'eau qui font qu'on ne se sent pas incitée à être là » (FR11). Nous y reviendrons par la suite.

Les résultats montrent que, pour plusieurs participantes, la légitimité dans les espaces de surf semble fortement associée à la démonstration de compétences techniques. Cette situation apparaît particulièrement chez FR00, FR01, FR03, FR08, FR10 et FR11. Chez ces surfeuses, être reconnue comme une « vraie surfeuse » semble souvent passer par la capacité à prendre des vagues, à évoluer dans certaines conditions ou encore à démontrer son niveau dans l'eau.

FR01 décrit particulièrement bien cette dynamique. La participante explique notamment ressentir le besoin de prouver sa légitimité dès le début des sessions :

> « Tant que j'ai pas pris ma première vague et que j'ai pas réussi à prendre une vague […] j'ai toujours pas prouvé que je méritais ma place. Mais une

[16] *Line-up* : Zone située au-delà de la barre, là où les surfeur·euse·s attendent, assis·es sur leur planche, avant de se positionner pour prendre une vague.
[17] *Shortboard* : Planche de surf courte, généralement de moins de deux mètres, maniable et conçue pour une pratique rapide et engagée.

> fois que j'ai pris ma vague, en fait, je sais que j'ai prouvé à moi et aux autres que je mérite d'être là. » (FR01)

La preuve technique, particulièrement par la première vague d'une session, semble ainsi être déterminante dans le sentiment de légitimité des surfeuses. En effet, ce sentiment, tout comme la reconnaissance par les autres participant·e·s, paraît conditionné à la démonstration visible de compétences techniques dans l'eau. La nécessité de validation de ces compétences apparaît comme un élément décisif dans l'expérience de surf de ces surfeuses. Ainsi, FR10 observe des changements d'attitudes systématiques des surfeurs après qu'elle ait démontré ses compétences :

> « J'ai toujours l'impression qu'il faut que je me prouve, que je justifie ma raison, la raison pour laquelle je suis là, parce que je sens que les attitudes changent directement après que j'ai chopé une vague. Ah, tout de suite, les gens, ils changent. » (FR10)

De ces discours ressortent une forme d'obligation implicite de montrer que les surfeuses méritent d'être là en prouvant leurs compétences, ce qui peut être plus difficile à faire pour des surfeuses débutantes.

Enfin, les entretiens montrent que le sentiment de légitimité évolue souvent avec l'expérience et la progression dans la pratique. Cette situation apparaît particulièrement chez FR05, FR07 et FR11, qui décrivent une augmentation graduelle de leur confiance dans l'eau au fil des années. Les participantes évoquent notamment une plus grande aisance dans les interactions avec les autres surfeur·euse·s ainsi qu'une capacité plus importante à prendre leur place dans certains contextes de pratique.

FR05 explique notamment qu'elle avait davantage tendance à se sentir illégitime à ses débuts, particulièrement lorsqu'elle surfait en présence d'hommes ou dans des conditions plus difficiles : « Dès que je voyais qu'il y avait d'autres personnes, qu'il y

avait des mecs dans l'eau, je me disais forcément que je suis moins bonne » (FR05). Elle décrit toutefois une évolution progressive de son rapport à la légitimité avec l'amélioration de son niveau : « Maintenant, des fois je prends des vagues et je me dis : 'j'ai tout à fait raison d'être ici' » (FR05). FR05 explique également qu'elle laisse moins systématiquement la priorité aux autres surfeur·euse·s qu'auparavant : « Avant, j'avais tendance à laisser la priorité à tout le monde […]. Maintenant, je me dis : si je dois y aller, j'y vais, je ne lâche rien » (FR05).

Chez FR11, le sentiment de légitimité apparaît toutefois plus fluctuant et étroitement lié à la perception de son propre niveau de pratique. La participante explique notamment que sa confiance dans l'eau varie selon ses performances, sa fréquence de pratique ou encore les conditions rencontrées. Ses propos montrent ainsi que le sentiment de légitimité demeure évolutif et peut être remis en question lorsque la participante estime ne pas surfer « suffisamment bien » dans certains contextes.

Les résultats dévoilent ainsi que le sentiment de légitimité apparaît souvent comme une expérience évolutive, étroitement liée à la progression technique, à la fréquence de pratique et à la confiance développée dans l'eau.

1.2.2. Expériences de discriminations et présomptions d'incompétence

Les entretiens réalisés auprès des surfeuses françaises montrent que plusieurs participantes rapportent avoir vécu différentes formes de discrimination liées au genre dans les espaces de surf. Peu de participantes rapportent toutefois des formes explicites de sexisme ou de remise en question directe de leurs compétences : le cas le plus direct est celui de FR03, FR08 en constituant un second, plus implicite mais nettement genré (voir plus bas).

Ainsi, FR03, voulant devenir instructrice de surf, évoque plusieurs remarques reçues au fil de sa pratique et de sa progression vers une pratique plus engagée. Les jugements portent à la fois sur le niveau technique, sur l'ambition professionnelle et sur la capacité supposée des femmes à évoluer dans ce milieu. Elle rapporte notamment avoir entendu des propos tels que : « t'auras jamais le niveau », « n'essaye même pas », ou encore « tu n'y arriveras jamais ». Ces formulations montrent que la remise en question ne vise pas uniquement la technique, mais aussi la légitimité même de son projet dans le surf.

Au-delà des formes explicites de sexisme, les entretiens mettent surtout en évidence des expériences de discrimination plus diffuses, moins explicites et conscientes, liées aux interactions quotidiennes dans l'eau. Les participantes évoquent notamment des comportements de sous-estimation implicite, des attitudes paternalistes dans les interactions ou encore des asymétries dans l'occupation de l'espace au *line-up.*

Chez plusieurs surfeuses, la présomption implicite d'incompétence semble revenir souvent dans leurs expériences de pratique. FR11 évoque notamment plusieurs situations où des hommes lui prodiguaient spontanément des conseils, sans qu'elles ne les aient demandés, présumant qu'elle débutait. FR10 rapporte aussi la surprise des surfeurs lorsqu'une femme démontre un bon niveau dans l'eau. FR08, quant à elle, rapporte une sous-estimation de son niveau, même lorsqu'elle énonce clairement savoir bien surfer :

> « Je suis allée expliquer mon niveau de surf [au prof] en lui disant, qu'est-ce que tu me conseilles comme planche, et puis qu'il m'a collé un huit pieds en mousse dans les pattes en disant, tiens, ça ira très bien. Alors que le gars d'à côté qui lui a dit oui moi je surfe, […] il lui a donné une planche

> en dur, il l'a laissé complètement autonome, puis moi je me suis pris des leçons de 'non mais ton *take-off*[18] ça va pas' » (FR08)

Cette présomption d'incompétence s'accompagne d'une certaine asymétrie dans la manière dont l'espace est partagé à l'eau. FR11 formule très clairement cette impression d'inégalité dans le respect des priorités : « J'ai l'impression qu'il y a une asymétrie du respect des priorités à l'eau. C'est-à-dire que je trouve que les hommes ont tendance à plus taxer les femmes qu'ils ne taxent les hommes » (FR11). Cette perception est importante parce qu'elle montre que les discriminations ne passent pas nécessairement par des commentaires, mais par des manières concrètes d'occuper l'espace, de se positionner sur une vague ou de reconnaître la place des autres pratiquant·e·s. Ce « taxage » de vague différencié a été observé par d'autres participantes, mettant en avant le fait que le respect des priorités ne va pas de soi et qu'il est souvent minimisé par les hommes lorsque les femmes les confrontent :

> « Ils sont en mode 'bah, ok'. Genre, il y en a qui vont dire 'ah, je ne t'avais pas vu'. Mais tu sais qu'ils t'ont vu […] qu'ils ont le niveau pour t'avoir vu. […] Tu vois que la personne a tourné la tête. […] Et que c'est juste une sorte de mensonge pour s'en sortir poliment, quoi. » (FR11)

Les récits recueillis indiquent ainsi que les discriminations liées au genre les plus récurrentes prennent ainsi souvent la forme de rapports de force ordinaires.

À ces dynamiques de genre se superpose le phénomène d'exclusion des non-local·e·s par les local·e·s, qui structure fortement l'accès aux spots et que plusieurs participantes (FR00, FR01, FR07, FR08, FR09) décrivent comme un axe à part entière. Certains spots sont réputés pour cette forme d'exclusion, où les pratiquant·e·s défendent explicitement « leurs » vagues. FR01 le résume : « Il y a des forts caractères

[18] *Take-off* : Moment où le ou la surfeur·euse se redresse pour se mettre debout sur sa planche au départ de la vague.

et beaucoup de mecs qui disent : ouais non, mais ici c'est que les locaux » (FR01). FR09 explique éviter d'emblée certains spots réputés hostiles, tandis que FR07 et FR08 décrivent des ambiances locales parfois agressives, notamment sur la Côte Basque.

À l'inverse, plusieurs participantes décrivent des expériences plus positives ou nuancées avec les surfeurs dans les espaces de pratique. Les récits font alors davantage ressortir des discours égalitaires, l'absence d'expériences sexistes et des comportements de soutien et de bienveillance.

Certaines surfeuses expliquent ainsi ne pas avoir vécu de discrimination explicite dans leur pratique, ou ne pas avoir rencontré de comportements qu'elles associeraient directement à du sexisme. FR07, par exemple, rapporte très peu d'expériences négatives et insiste plutôt sur le fait qu'elle prend facilement sa place sur ses spots habituels : « Je n'ai jamais vu de problème parce que j'étais une femme » (FR07). Elle associe davantage les éventuelles difficultés à des différences de niveau, à la taille des vagues ou à son propre confort dans certaines conditions qu'à une discrimination de genre.

FR04 évoque, elle aussi, une expérience globalement positive, même si elle reconnaît des situations où la légitimité peut être fragile. Dans ses propos, le surf apparaît surtout comme un espace où elle progresse à son rythme, avec des interactions qui ne sont pas systématiquement conflictuelles. De son côté, FR05 décrit une pratique dans laquelle le soutien du conjoint et des proches joue un rôle important, notamment dans la confiance qu'elle développe au fil du temps.

Plusieurs surfeuses rapportent beaucoup de comportements d'encouragements de la part de leurs homologues masculins. Ces récits plus nuancés sont importants parce

qu'ils montrent que les participantes ne vivent pas toutes les mêmes choses, ni avec la même intensité ni dans les mêmes espaces. Certaines évoluent dans des contextes perçus comme plus bienveillants ou plus familiers, ce qui atténue les expériences de tension ou de mise à l'écart.

Les entretiens mettent donc en évidence des expériences contrastées de discrimination : certaines explicites, d'autres, diffuses, d'autres encore relativement absentes ou atténuées par la familiarité avec les spots ou les personnes présentes. Cette diversité de situations sera utile pour comprendre, dans la section suivante, les différentes stratégies mises en place par les participantes pour négocier leur place dans l'eau.

1.2.3. Stratégies de négociation, d'adaptation et dynamiques d'entraide

Face aux expériences contrastées de discrimination et aux enjeux de légitimité liés au genre, les participantes développent différentes stratégies pour négocier leur place dans les espaces de pratique, et ces réponses ne sont pas uniformes. Ainsi, certaines surfeuses privilégient l'évitement, d'autres la discrétion, d'autres encore une forme de prise de place plus volontaire.

Ce qui ressort principalement, ce sont les formes d'adaptation des surfeuses à leur environnement et aux comportements observés à l'eau. Ainsi, certaines participantes expliquent notamment beaucoup observer avant de réellement prendre leur place dans une session, afin d'évaluer l'ambiance du *line-up*, les rapports entre les surfeur·euse·s ou encore les conditions de pratique. Dans la même idée, d'autres surfeuses vont mettre en place des stratégies d'évitement afin de limiter les possibles

tensions et moments désagréables avec les surfeurs. FR11 explique par exemple : « Maintenant, je choisis plus mes spots, les moments où j'y vais […] parce qu'il y a des endroits où je sais que je vais passer une mauvaise session » (FR11). Chez d'autres participantes, cette adaptation passe davantage par une forme de prudence, afin d'éviter tout conflit avec les autres pratiquant·e·s.

À l'inverse, d'autres participantes décrivent un mouvement plus affirmé, davantage volontaire, de prise de place au fil du temps. FR10 explique notamment qu'elle cherche davantage à « se prouver » dans l'eau, à montrer qu'elle a sa place et qu'elle est capable d'évoluer dans des conditions plus engagées. Cette attitude ne signifie pas l'absence de doute, mais une manière de répondre aux expériences de mise à l'écart par une présence plus visible et plus assumée. Ces stratégies d'affirmation claire restent toutefois situées et dépendantes des contextes. Elles apparaissent davantage lorsque les participantes se sentent plus sûres d'elles, plus à l'aise sur leurs spots habituels ou mieux préparées à faire face aux interactions dans l'eau.

Les expériences rapportées par les participantes françaises montrent ainsi que les espaces de pratique du surf demeurent traversés par des enjeux de légitimité et différentes formes de discrimination liées au genre, qu'elles soient explicites ou plus diffuses dans les interactions quotidiennes à l'eau. Face à ces dynamiques, les surfeuses développent également différentes stratégies de négociation de leur place dans les espaces de pratique, allant de l'adaptation prudente à une prise de place plus affirmée au fil du temps. Afin de mieux saisir l'ensemble des enjeux de genre auxquels sont confrontées les surfeuses amatrices dans le cadre de leur pratique, nous allons

maintenant analyser leur rapport aux normes de genre et aux représentations du surf féminin.

1.3. Représentations du surf féminin et normes de genre

Au-delà de leurs expériences personnelles dans les espaces de pratique, les participantes ont été interrogées sur leur rapport aux normes de genre véhiculées dans le surf, et, par extension, aux représentations médiatiques du surf féminin. Les participantes évoquent ainsi une représentation des surfeuses centrée sur l'apparence, une visibilité plus limitée des performances féminines, mais aussi différentes manières de se positionner face à ces représentations et aux normes de genre qui circulent dans le milieu du surf.

1.3.1. Une pratique à l'épreuve de l'apparence

Un premier élément marquant concerne la manière dont les surfeuses sont souvent représentées à travers leur apparence physique plutôt que par leur pratique sportive. Cette idée revient dans la majorité des entretiens, dans lesquels les surfeuses évoquent régulièrement des images où la surfeuse est montrée en bikini, dans des poses esthétiques ou dans une mise en scène qui valorise davantage le corps que la technique. Les participantes évoquent notamment cette forte mise en avant du corps des surfeuses dans les médias, sur les réseaux sociaux ou dans les campagnes publicitaires liées au surf.

À ce titre, une des participantes souligne une différence majeure dans la majeure dont sont représentés les surfeurs d'une part et les surfeuses d'autre part, illustrant une différenciation d'image :

> « C ‘est un truc qui me choque à chaque fois, c’est que le mec il peut surfer en combi mais la nana elle en bikini quoi. Et alors elle est toujours bien coiffée, alors que franchement, quand t’as fait un peu de surf, tu sais pertinemment que ça t’arrivera jamais. » (FR08)

Dans son discours, cette opposition apparaît immédiatement lorsqu’elles se figurent les représentations de surfeur·euse·s, révélant une visibilité des surfeuses axée sur une image esthétique et désirable.

Certaines participantes formulent un constat similaire lorsqu’elles évoquent les contenus qui circulent sur les réseaux sociaux : les femmes y sont souvent plus visibles sur des *longboards*[19] ou dans des mises en scène esthétique, plutôt qu’en action sur leur planche.

Un autre élément important concerne les performances féminines. Celles-ci apparaissent en effet moins visibles ou moins valorisées que celles des hommes dans l’univers du surf. Ainsi, plusieurs participantes soulignent avoir constaté que, même quand elles performent, les femmes sont moins mises en lumière que les hommes. Chez plusieurs surfeuses, cette différence se traduit notamment par l’impression que les femmes sont davantage regardées pour leur apparence que pour leurs capacités sportives : « C’est ‘ah ouais, elle est belle sur sa vague’ ; ‘ouais mais attends, t’as vu la technicité ?’, non, il n’a pas vu » (FR00). FR09 ajoute que ce regard ne se limite pas aux images mais se prolonge dans la pratique elle-même : elle décrit la conscience d’être observée, jusque dans la façon dont elle se change sur la plage.

[19] *Longboard* : Planche de surf longue, généralement de plus de deux mètres soixante, reconnue pour sa stabilité et associée à un style plus fluide.

1.3.2. Visibilité et rôle des modèles d'identification féminins

Plusieurs participantes évoquent également un manque de modèles féminins auxquels s'identifier dans l'univers du surf, que ce soit dans les compétitions, dans les médias spécialisés ou dans les contenus partagés en ligne. Cette faible visibilité des femmes semble contribuer, chez plusieurs surfeuses, à renforcer l'association spontanée entre surf de haut niveau et figures masculines. À ce titre, FR08 évoque que : « la première image que je vais avoir sur un professionnel, c'est des hommes, des surfeurs ». Dans son discours, la performance, la technicité ou encore le surf engagé demeurent davantage associés aux hommes qu'aux femmes.

Certaines surfeuses rapportent ainsi voir majoritairement du contenu masculin lorsqu'elles regardent du surf. L'une des participantes estime notamment que les contenus visibles sur les réseaux sociaux seraient composés d'environ « 80% de contenu masculin contre 20% féminins » (FR01). Elle souligne également que les femmes sont davantage représentées en *longboard* qu'en *shortboard*, ce qui contribue à maintenir certaines associations genrées entre féminité, style de pratique et niveau d'engagement. Certaines surfeuses expliquent aussi qu'elles voient très peu de compétitions féminines diffusées sur les écrans. L'une des participantes rapporte par ailleurs avoir longtemps associé le surf à une pratique masculine, en grande partie car les magazines et contenus qu'elle consultait valorisaient principalement des hommes.

Les participantes ne disent pas pour autant que les femmes seraient absentes du surf de haut niveau. Au contraire, plusieurs évoquent spontanément certaines figures féminines marquantes, notamment Justine Dupont, Bethany Hamilton ou encore

Johanne Defay[20]. Ces surfeuses apparaissent importantes parce qu'elles rendent visibles des formes de pratique longtemps associées aux hommes, particulièrement le surf engagé, la performance ou les grosses vagues. FR03 explique par exemple à propos de Johanne Defay : « si elles ont réussi, c'est possible », avant d'ajouter que « des fois, ça déprime un peu quand on voit le niveau qu'elle a [qui est excellent] ». Malgré cela, plusieurs participantes estiment que ces figures demeurent beaucoup moins visibles médiatiquement que leurs homologues masculins, ce qui contribue à maintenir une reconnaissance limitée des performances féminines dans le surf.

Les entretiens montrent également que le manque de modèles féminins ne concerne pas uniquement les médias ou les compétitions professionnelles, mais aussi les espaces de pratique ordinaires. Plusieurs participantes évoquent notamment le peu de femmes visibles dans les rôles d'encadrement ou dans les niveaux de pratique plus avancés.

> « J'ai vu une seule fois une femme prof de surf. Et encore, moi, je l'ai jamais eue. C'est juste que je sais qu'à Biarritz, il y a une nana que je vois à l'eau donner des cours […] Moi, j'ai jamais eu de prof femme. J'en ai jamais vu dans les *surfcamps*[21]. Et je trouve que ça manque, clairement. » (FR11)

FR06 fait le même constat et y voit un enjeu de projection :

> « Et il y a un autre élément remarquable, c'est que j'ai jamais eu de fille prof […] tu vois, le prof, c'est une représentation quand même importante du surf. Et du coup, avoir plus de filles profs, peut-être ça inciterait plus de jeunes filles ou de femmes à s'y mettre. » (FR06)

---

[20] Justine Dupont est une surfeuse professionnelle française spécialisée notamment dans le surf de grosses vagues, particulièrement à Nazaré.
Bethany Hamilton est une surfeuse professionnelle américaine, devenue une figure emblématique du surf féminin après avoir repris la compétition à la suite d'une attaque de requin en 2003.
Johanne Defay est une surfeuse professionnelle française ayant évolué sur le Championship Tour de la World Surf League et ayant représenté la France aux Jeux olympiques de Paris 2024.

[21] *Surfcamp* : Séjour organisé, souvent en bord de mer, combinant hébergement et cours de surf encadrés sur plusieurs jours.

Ces propos mettent en évidence la faible présence des femmes dans l'encadrement sportif de la pratique.

1.3.3. Confrontation et résistances aux stéréotypes de genre

Malgré la domination de certaines représentations genrées du surf féminin, plusieurs participantes évoquent également des contenus, des figures et des espaces proposant d'autres manières de représenter les femmes dans le surf. Les entretiens révèlent notamment une valorisation de représentations plus authentiques, plus diversifiées et davantage centrées sur l'expérience réelle de la pratique.

Certaines participantes accordent ainsi une importance particulière aux contenus montrant la progression, les difficultés ou les réalités ordinaires du surf plutôt qu'une image idéalisée de la surfeuse. FR10 explique notamment rechercher « du vrai contenu avec des vraies histoires, avec des trucs cools et des trucs moins cools ». Dans les discours recueillis, ces représentations apparaissent plus proches de l'expérience vécue par les participantes et favorisent une identification plus accessible au surf féminin.

Plusieurs participantes valorisent également des représentations mettant davantage en avant les compétences sportives et l'engagement des femmes dans la pratique. FR05 insiste, par exemple, sur l'importance de « mettre en valeur la personne par rapport à ses performances […] pas par rapport à son genre ». Les figures féminines associées à la compétition, à du surf plus « agressif » ou alors au surf de grosses vagues apparaissent alors comme des modèles venant élargir les représentations traditionnellement associées aux surfeuses. C'est le cas de Justine

Dupont, surfeuse ayant performé sur des vagues de plus de 20 mètres, qui est fréquemment évoquée, et ce, par la plupart des surfeuses interrogées.

Cette résistance passe aussi par les choix de matériel. L'association du *longboard* à la féminité et du *shortboard* à une pratique plus engagée structure les identités de pratique, et plusieurs participantes (FR03, FR08, FR10) revendiquent le *shortboard* et le surf à haute intensité dans les manœuvres. FR11 raconte avoir été poussée vers le *longboard* alors qu'elle souhaitait progresser en *shortboard* : « Beaucoup de gens m'ont dit : faut que tu fasses du *longboard*, tu verras, c'est mieux pour les bras […]. Et ça me saoulait, parce que moi, j'avais envie de faire du *shortboard* » (FR11).

Enfin, certaines participantes inscrivent leur pratique dans une démarche plus explicitement féministe : FR11 décrit le surf comme une manière de « prendre sa place » dans un espace dominé par les hommes, et FR06 évoque le Queen Classic Surf Festival, un événement féministe et queer dédié au surf, dont elle regrette toutefois la faible visibilité médiatique.

Les résultats montrent ainsi que les représentations du surf féminin demeurent fortement marquées par des normes centrées sur l'apparence, mais que les participantes expriment une volonté de voir émerger des représentations plus diversifiées et ancrées dans les réalités de la pratique. La section suivante s'intéresse au sens qu'elles associent à la bicatégorisation sexuée.

1.4. Bicatégorisation sexuée et perception des capacités

Les entretiens abordent enfin la manière dont les participantes perçoivent la séparation entre femmes et hommes dans le surf, que ce soit en compétition, dans la pratique ordinaire ou dans la manière de penser les capacités. Nous discuterons ainsi des différences spontanément évoquées entre femmes et hommes dans le surf, notamment sur le plan physique et comportemental, mais aussi des nombreuses nuances apportées par les participantes concernant ces distinctions selon les contextes, les niveaux de pratique et les expériences vécues dans les espaces de surf.

1.4.1. Perceptions de la séparation entre femmes et hommes

Lorsqu'elles parlent de la séparation entre femmes et hommes dans le surf professionnel, plusieurs participantes évoquent spontanément sa pertinence en raison des différences physiques de sexe liées à la puissance, à la force ou encore à l'explosivité. FR07 expose par exemple son avis : elle trouve « plutôt normal » qu'il existe des catégories séparées dans certaines compétitions, notamment parce que les hommes seraient, selon elle, « plus explosifs » et davantage tournés vers « des manœuvres plus agressives » (FR07). Dans son discours, certaines différences physiologiques permettent ainsi d'expliquer les écarts observés dans certaines formes de surf très performatives et spectaculaires (comme le *shortboard*).

FR02 est l'une des participantes qui justifient le plus explicitement la séparation entre femmes et hommes en compétition à partir des différences physiques. Elle estime notamment que les critères actuels de jugement valorisent davantage certaines qualités associées aux hommes et explique que, dans une compétition mixte, « les femmes seraient désavantagées » selon les critères actuels (FR02). FR02 mobilise donc les

différences corporelles pour justifier le maintien de catégories sexuées dans le surf professionnel.

La critique porte cependant souvent moins sur le principe de la séparation que sur ses modalités concrètes et sur l'équité de traitement. FR00 en livre l'illustration la plus développée : aux Championnats de France Master en Bretagne, les femmes, pourtant inscrites par catégorie d'âge comme les hommes, ont toutes concouru ensemble pour un seul titre, alors que les hommes étaient titrés par catégorie ; et au Mondial Master au Salvador, la sélection en binômes mixtes (un homme, une femme par catégorie d'âge) a suscité des tensions, certains hommes jugeant injuste que les femmes aient eu moins de concurrentes à départager. FR00 en tire une distinction explicite : « C'est toute la différence entre l'égalité et l'équité : ce que les hommes revendiquaient, c'est que ce n'était pas égal, qu'ils avaient dix fois plus de concurrents à battre que les femmes » (FR00).

FR02 propose pour sa part une piste concrète inspirée du badminton : des épreuves séparées dont les résultats seraient additionnés, pour une visibilité commune. D'autres participantes contestent plus directement la séparation : FR06 souligne l'absence de contact physique dans le surf et cite les performances incroyables, parfois supérieures à celles des hommes, de Justine Dupont à Nazaré pour relativiser les écarts, et FR05 dit avoir été surprise que cette discipline soit séparée.

1.4.2. Registres d'explication des différences : de la biologie à l'expérience

Pour penser ces différences, les participantes mobilisent plusieurs registres. Le premier est corporel : la force, la puissance, l'explosivité ou la carrure, particulièrement évoquées dans les moments où il faut ramer vite ou résister

physiquement. FR11 l'exprime : « Dans certaines conditions un peu spéciales, potentiellement des très grosses vagues […] j'aurais une croyance qu'un homme a potentiellement quand même une carrure un peu plus épaisse, qu'il a moins de risques de se blesser » (FR11).

Un deuxième registre met en avant la technique et l'expérience, et vient nuancer les explications corporelles. FR07 revient ainsi sur ses propres propos : après avoir associé les hommes à un surf « explosif » et à des « manœuvres plus agressives », elle explique que sur des spots comme Nazaré, elle ne voit « plus vraiment de différence » entre femmes et hommes (FR07). FR11 ajoute qu'« à un certain niveau, c'est surtout la technique plus que la force » (FR11). Plusieurs participantes mentionnent d'ailleurs fréquemment des surfeuses comme Justine Dupont, capables d'évoluer dans des conditions dangereuses, pour relativiser les explications fondées sur les différences physiques.

Un troisième registre, plus rarement évoqué, concerne le cycle menstruel. FR11 mentionne son impact sur sa pratique : « Je sais que ça a un impact sur ma pratique du surf. Le premier jour de règles, à chaque fois, je suis claquée à l'eau, je ne me sens pas bien » (FR11). Les différences ont ainsi trait à la moindre constance de forme du corps des surfeuses, comparé aux hommes qui ne subissent pas de changements importants et aussi impactant que les règles.

Enfin, un quatrième registre déplace l'explication du corps vers la socialisation. FR08 analyse la différence de confiance entre femmes et hommes comme un produit de l'éducation :

> « Comment on en arrive à éduquer les petits garçons pour qu'ils deviennent des hommes tellement sûrs d'eux, et les petites filles pour qu'elles aient autant de doutes sur elles-mêmes, alors qu'elles sont souvent meilleures, parce qu'elles doivent prouver tellement plus » (FR08).

Elle relie cet excès de confiance masculin à une prise de risque accrue dans l'eau, et FR11 rejoint cette lecture en évoquant une socialisation qui valorise la prudence chez les femmes et l'audace chez les hommes.

Les entretiens montrent ainsi que, si plusieurs participantes mobilisent spontanément des différences corporelles pour penser la séparation entre femmes et hommes, ces distinctions ne sont jamais totalement fixes ni unanimement admises. Les performances des surfeuses de haut niveau, l'importance accordée à la technique et le poids de la socialisation viennent régulièrement nuancer les explications centrées sur les seules différences biologiques.

Conclusion intermédiaire

L'analyse des entretiens réalisés auprès des surfeuses françaises met en évidence des expériences marquées par une tension constante entre intégration et remise en question de leur place dans l'univers du surf. Malgré la diversité des trajectoires, des niveaux de pratique et des rapports entretenus avec l'activité, plusieurs participantes décrivent un sentiment de légitimité souvent conditionné à la démonstration de compétences techniques, des expériences de discrimination plus ou moins explicites, et une exclusion des non-local·e·s qui se superpose aux enjeux de genre dans l'accès aux spots.

Ces expériences s'inscrivent dans un contexte où les représentations du surf féminin demeurent fortement marquées par des normes valorisant davantage l'apparence des femmes que leurs performances. Les participantes ne se contentent toutefois pas de les reproduire : elles les discutent, les nuancent, valorisent des modèles plus diversifiés et résistent aux stéréotypes, notamment par leurs choix de matériel. Cette ambivalence se retrouve dans leurs discours sur la bicatégorisation sexuée : plusieurs mobilisent des différences corporelles tout en reconnaissant leurs limites, en déplaçant parfois l'explication vers l'équité de traitement, l'expérience ou la socialisation.

Ces résultats permettent ainsi de mieux comprendre la manière dont les rapports de genre traversent les expériences des surfeuses françaises, tant dans les interactions quotidiennes que dans les représentations associées au surf. Ils invitent également à s'interroger sur la manière dont ces dynamiques se manifestent dans un contexte de pratique différent, celui du surf de rivière au Québec, qui fera l'objet de la section suivante.

2. Résultats des surfeuses québécoises

Après avoir présenté les résultats des entretiens réalisés auprès des surfeuses françaises, cette section est consacrée à ceux des dix entretiens réalisés auprès des surfeuses amatrices québécoises composant l'échantillon (n=10). Les participantes se caractérisent par des profils variés en termes d'âge, de niveau de pratique et à d'ancienneté dans le surf. Elles partagent toutefois un ancrage territorial commun : le

milieu urbain de Montréal et ses deux vagues de rivière, la Vague à Guy et Habitat 67. Une participante (MTL02), originaire de Gaspésie, se distingue par un profil davantage marqué par la pratique océanique, tout en pratiquant aussi le surf de rivière. L'analyse s'articule autour des mêmes quatre axes que les surfeuses françaises : les trajectoires, profils et contextes d'engagement ; la place dans l'espace surf ; les représentations du surf féminin et les normes de genre ; la bicatégorisation sexuée et la perception des capacités.

2.1. Trajectoires, profils et contextes d'engagement

Les entretiens menés auprès des surfeuses québécoises font apparaître des trajectoires d'entrée dans le surf variées, des rapports différenciés à la pratique, ainsi que des modalités d'engagement marquées par un contexte commun. Cette première partie présentera successivement ces trois dimensions, en prenant en compte que toutes les participantes partagent un territoire sportif commun du surf de rivière montréalais.

2.1.1. Des trajectoires d'entrée diversifiées dans la pratique du surf

Les entretiens montrent d'abord que les débuts de pratique du surf diffèrent grandement selon les participantes. Ainsi, certaines participantes entretiennent depuis l'enfance une relation étroite avec l'eau et les milieux océaniques, tandis que la majorité d'entre elles y sont venues plus tardivement, parfois directement dans le contexte du surf de rivière montréalais. Pour plusieurs, les premiers contacts avec la pratique surviennent à l'occasion de voyages dans des destinations reconnues pour le surf.

Tout d'abord, pour les participantes dont les débuts remontent à l'enfance ou à l'adolescence, l'entrée dans le surf s'inscrit dans une familiarité ancienne avec les milieux aquatiques, contrastant avec le milieu d'habitat actuel urbain. MTL02, qui a grandi en Gaspésie, explique ainsi avoir toujours vécu à proximité de la mer et avoir pratiqué la natation compétitive ainsi que le sauvetage sportif avant de commencer à surfer. De manière similaire, MTL07 raconte avoir grandi au Brésil dans un environnement où la plage faisait partie du quotidien.

> « Je m'entraînais à Rio, puis là, je voyais le surf. Depuis que je suis petite, je faisais du *bodysurf*[22]. J'ai dit, non, mais ce n'est pas mon style. Moi, je vais faire ça, je vais aller faire du surf. J'ai acheté une planche et je suis allée. » (MTL07)

Ainsi donc, ces participantes ont découvert le surf car elles ont grandi près de l'océan, dans des contextes littoraux propices à cette pratique.

Pour les huit autres participantes, la découverte du surf est plus tardive, et survient surtout par le hasard d'un voyage ou d'une rencontre. Plusieurs participantes expliquent avoir découvert le surf relativement tardivement, notamment parce qu'il ne faisait pas partie des pratiques sportives auxquelles elles étaient exposées durant leur jeunesse. Ainsi, MTL09, originaire de l'Abitibi, décrit une entrée dans le surf inattendue lors d'un séjour en solo au Nicaragua :

> « J'avais juste une semaine. […] J'hésitais entre aller faire de la plongée ou faire un camp de surf. […] Puis, je suis comme tombé en amour avec le surf. […] ça m'a comme ouvert sur ce sport que je ne connaissais aucunement. J'avais personne dans mon entourage qui surfait. Je viens d'une région au Québec où il n'y a pas de [surf]. Je viens de l'Abitibi, donc il n'y avait pas de surf ou de gens qui surfaient dans mon entourage. » (MTL09)

[22] *Bodysurf* : Pratique consistant à surfer les vagues avec son seul corps, sans planche, le plus souvent à l'aide de palmes.

MTL01, qui commence à surfer dans la quarantaine après avoir pratiqué de nombreux autres sports, décrit-elle aussi une découverte tardive, mais marquante. Elle évoque d'abord un sentiment d'inaccessibilité vis-à-vis du surf, avant que celui-ci ne s'impose dans sa vie comme une véritable passion : « Je trouvais que c'était inaccessible [comme sport]. Je me disais que c'est impossible que je fasse du surf. Je ne sais pas, je me suis mis à avoir cette idée-là, puis […] depuis ce temps-là, c'est devenu ma passion » (MTL01).

Les entretiens montrent également le rôle déclencheur des voyages dans la découverte du surf. Évoluant dans un contexte montréalais où le surf demeure peu visible, plusieurs participantes font leur première expérience lors de séjours à l'étranger, notamment au Costa Rica (MTL00), à Bali (MTL05), au Nicaragua (MTL09) ou encore à Hawaï (MTL06). MTL00, par exemple, décrit un coup de foudre survenu lors d'un voyage :

> « C'était en voyage au Costa Rica, dans une auberge de jeunesse, je me suis comme laissée influencer par une fille de l'auberge qui, elle, s'est inscrite à un cours de surf, puis elle m'a convaincue, j'ai convaincu mon frère, fait qu'on a été les trois ensemble. Puis […], pour moi, le surf c'est comme, dans le fond, une histoire d'amour. J'ai vraiment eu une espèce de coup de foudre en fait. » (MTL00)

Dans plusieurs cas, cette première expérience agit comme un déclencheur qui se poursuit au retour au Québec. MTL00 explique ainsi avoir cherché à poursuivre la pratique dès son retour à Montréal : « Quand je suis revenue de ce voyage-là, je me suis dit : 'ok, ça y est, faut que je me mette au surf'. Donc en faisant des recherches, j'ai réalisé qu'il y avait du surf [de rivière] à Montréal » (MTL00). Ces récits montrent que l'entrée dans le surf s'inscrit fréquemment dans des expériences de mobilité qui

permettent non seulement de découvrir la pratique, mais aussi d'envisager sa continuation dans le contexte québécois.

Dans l'ensemble, les trajectoires d'entrée apparaissent ainsi variées, allant d'une familiarité ancienne avec les milieux aquatiques à une découverte adulte fréquemment associée au voyage, suivie d'une poursuite de la pratique en contexte montréalais.

2.1.2. Des rapports à la pratique pluriels et différenciés

Au-delà de la diversité des trajectoires d'entrée dans le surf, les entretiens montrent également que les participantes n'accordent pas toutes la même signification à leur pratique. Les entretiens font ressortir plusieurs types de rapports au surf : un rapport contemplatif lié à l'eau et à la nature, un rapport de transformation personnelle, et un rapport plus ou moins central selon la place accordée à la pratique dans le quotidien.

Plusieurs participantes décrivent d'abord un rapport contemplatif et sensible au surf, associé au plaisir d'être à l'eau et à la connexion avec les éléments. Cette connexion prend, chez MTL02, la forme d'une communion avec la nature: « J'aime vraiment aussi le fait de me sentir en communion avec la nature, avec la mer. Moi, l'eau, c'est vraiment mon élément. Ça a toujours été mon élément » (MTL02). Elle se traduit, pour MTL03, par un « amour de l'eau » remontant à l'enfance, et revêt, chez MTL00, une tonalité presque mystique :

> « Quand t'es sur la vague, il y a quand même quelque chose d'assez mystique […]. J'avais même parlé, quand t'es sur la vague, un peu d'un temps qui s'arrête. C'est assez grandiose comme sensation que tu ne retrouves pas nécessairement ailleurs. » (MTL00)

De plus, le surf apparaît comme un espace de transformation personnelle significatif pour certaines participantes : c'est le cas de MTL01, MTL04, MTL05 et MTL09 qui y associent reconstruction de soi, regain de confiance, dépassement et lâcher-prise. MTL05 lui attribue un rôle prépondérant dans sa reconstruction après une période de dépression : « J'ai été dans une dépression pendant comme presque 4 ans [...]. C'était vraiment difficile. [Puis, quand j'ai découvert le surf] ça m'a fait me sentir vraiment bien, vivante et tout ». Dans le même thème, MTL09 évoque un renforcement profond de la confiance en soi et une transformation du rapport au corps, qu'elle attribue directement à la pratique du surf : « Je suis mieux dans ma peau […]. Je suis moins complexée par mon corps depuis que je fais du surf ». MTL01, qui parle d'« un dépassement de soi extrême », n'a « jamais été aussi persévérante dans un sport » (MTL01), quand MTL04 met en avant le lâcher-prise : « Une fois sur l'eau, tu ne peux pas penser à d'autres choses. Ça me libère l'esprit. J'ai plus l'impression d'être à Montréal » (MTL04).

Enfin, la place accordée au surf dans le quotidien varie d'une participante à l'autre. Récente et abordée comme un loisir pour MTL04 et MTL05, la pratique du surf devient centrale pour celles qui organisent une partie de leur vie autour de la pratique. MTL06, qui voyage environ six mois par année, explique que sa pratique structure ses choix et n'est pas toujours comprise de son entourage : « Le monde ne va pas comprendre mes choix de vie. J'ai 28 ans, j'ai des amis qui ont des bébés et des maisons. Puis moi, je suis comme, bon, on s'en va surfer » (MTL06). Dans le même sens, MTL08, quant à elle, oriente ses projets en fonction de la pratique : « Toutes mes décisions sont vraiment en fonction de qu'est-ce qui va me permettre de pouvoir être

proche de la mer » (MTL08), tandis que MTL01 résume cet engagement par la formule « le surf drive ma vie » (MTL01).

2.1.3. Contextes et modalités d'engagement spécifiques

Les entretiens font ressortir l'importance du contexte du surf de rivière montréalais dans l'organisation des pratiques. Neuf des dix participantes pratiquent principalement en rivière, sur les deux vagues de Montréal : la Vague à Guy et Habitat 67. Seule MTL02 décrit une pratique majoritairement océanique, apprise en autodidacte en Gaspésie. Cette partie présente les caractéristiques de ce contexte de rivière, les modalités d'apprentissage qui lui sont associées, ainsi que les pratiques océaniques évoquées par certaines participantes.

Les participantes distinguent nettement les deux vagues montréalaises. Plusieurs décrivent la Vague à Guy comme une vague moins exigeante et un environnement moins compétitif, et Habitat 67 comme une vague plus puissante, plus technique et davantage orientée vers la performance. MTL05, qui pratique surtout à Habitat 67, oppose les deux spots :

> « Des fois, [à Habitat 67], ça peut être super malsain, puis super compétitif. […] Ici, [à la Vague à Guy], tu peux demander des conseils à n'importe qui, il va te donner des conseils pour que tu t'améliores apparemment. Mais peut-être pas à Habitat 67, je ne sais pas, là c'est plus compétitif. » (MTL05)

Plusieurs autres participantes prolongent ce constat sur les deux vagues, comme MTL00, MTL01, MTL03. MTL00, qui fréquente les deux spots, fait le même constat que MTL05 et estime qu'une plus forte proportion d'hommes pratique à Habitat 67, qu'elle associe davantage à la performance ; elle observe par ailleurs que la chute y est plus impressionnante, les pratiquant·e·s restant plus longtemps sous l'eau. Dans le

même sens, MTL01 souligne qu'Habitat 67 est moins accessible que la Vague à Guy et qu'elle ne l'a pas encore pratiquée, tandis que MTL03 raconte que sa première expérience sur cette vague, dans une eau vive qu'elle ne connaissait pas, l'avait fortement impressionnée.

D'autre part, les participantes décrivent un parcours d'apprentissage en partie commun. Toutes ont suivi un premier cours auprès de l'unique école de surf de rivière de Montréal, KSF, ce passage étant présenté comme un préalable avant de pratiquer de manière autonome. Plusieurs participantes ont par ailleurs un lien direct avec cette école : MTL03 co-gère KSF avec son conjoint, et MTL00 y a travaillé. Au-delà du cours initial, les participantes décrivent un apprentissage largement informel, fondé sur l'observation des autres pratiquant·e·s, le visionnement de vidéos et les essais et erreurs. MTL01 souligne que la progression en rivière demande de la régularité, la vague pouvant changer d'une session à l'autre.

Au-delà de l'apprentissage, plusieurs participantes décrivent le contexte de rivière comme un espace de sociabilité et de communauté. MTL01 raconte y avoir trouvé une dimension collective qu'elle recherchait : « Ce que j'ai trouvé dans le surf que je n'avais pas, c'était une communauté. C'est ça qui me manquait dans ma vie » (MTL01), et MTL04 en décrit la convivialité :

> « Il y a une certaine communauté, il y a une certaine solidarité. Une fois qu'on a fini, on peut juste s'écraser dans le gazon puis on va se ramasser une gang à jaser, à manger, à faire d'autres activités […]. J'ai rencontré du monde exceptionnel que j'adore. Si ça n'avait pas autour du surf, j'aurais probablement jamais croisé leur chemin. » (MTL04)

Plusieurs participantes décrivent cette communauté de rivière comme accueillante sur le plan de l'âge et du genre. MTL01, qui se présente comme l'une des plus âgées des femmes fréquentant la Vague à Guy, témoigne :

> « On m'avait dit : ici, il n'y a pas d'âge. À la vague, je pense qu'il y a autant de filles que d'hommes. Une fois, je suis allée et on était juste des filles, on était huit ou dix. » (MTL01)

MTL01 décrit également une structuration progressive de cette communauté : elle décrit un afflux important de pratiquant·e·s durant la pandémie, puis l'existence d'une association, Surf Grand Montréal, dont elle fait partie, ainsi qu'un comité de création de vagues visant à aménager de nouveaux spots pour réduire l'achalandage. Cependant, MTL00, qui agit comme juge lors de la compétition annuelle de la Vague à Guy, observe une sous-représentation des femmes dans cet événement :

> « Pour les gars, on doit refuser des places versus les filles, on doit faire du recrutement. […] Une des raisons qu'on me dit le plus souvent, c'est 'je suis pas assez bonne, je veux pas qu'on me regarde'. » (MTL00)

Certaines participantes articulent enfin leur pratique de rivière à des pratiques océaniques. MTL02 conserve un lien avec les spots gaspésiens où elle a appris en autodidacte, tandis qu'une grande partie des participantes décrivent des pratiques structurées par le voyage. MTL00 explique que la pratique de rivière s'accompagne fréquemment de séjours océaniques, notamment durant la saison automnale, plusieurs membres de la communauté montréalaise se retrouvant alors sur les mêmes spots, par exemple dans le Maine. Elle décrit le voyage comme un élément ancré dans la culture du surf de rivière : « C'est tellement ancré dans la culture surf, c'est 'c'est quand ton prochain voyage' ? » (MTL00).

En conclusion, les participantes québécoises présentent des profils de pratique variés marqués tout de même par un contexte de pratique commun. Il va donc s'agir de voir si ce constat se retrouve dans les expériences vécues par ces surfeuses dans le cadre de leur pratique, en étudiant leur légitimité, les discriminations de genre auxquelles elles peuvent faire face ainsi que leur place dans l'espace surf.

2.2. Place dans l'espace surf : légitimité et stratégies d'adaptation

Les participantes rapportent différentes expériences liées à leur place dans les espaces de surf. Les entretiens font ressortir un sentiment de légitimité souvent présenté comme à démontrer, des expériences de discrimination et de présomption d'incompétence, ainsi que diverses stratégies d'adaptation et formes d'entraide. Les expériences décrites varient selon qu'elles se déroulent en rivière ou en océan.

2.2.1. Le sentiment de légitimité : une condition à démontrer

Plusieurs participantes décrivent une intimidation ressentie dans les espaces de pratique, particulièrement lorsqu'elles se trouvent en minorité. MTL08 confie : « C'est intimidant d'être la seule femme qui surfe avec plein d'hommes, même si on est trois femmes » (MTL08). Une autre participante, MTL06, décrit une sensation semblable à son arrivée sur un spot, où elle se sent souvent seule parmi des hommes.

En outre, certaines participantes associent la reconnaissance de leur place à la nécessité de démontrer leurs compétences. Ainsi, MTL00 résume de manière particulièrement claire ce mécanisme :

> « J'ai cette impression-là qu'on va te regarder comme inférieur, pis là si tu performes, ah ben là... ils vont te parler, […] mais là c'est comme, ah là ils

> vont te parler pis ils vont te dire, ah bonne vague ou whatever, mais t'sais comme, ils m'auraient pas parlé avant, t'sais. » (MTL00).

MTL06, surfeuse d'océan expérimentée voyageant dans de nombreux pays, dit ressentir une pression à réussir sa première vague et relie un échec éventuel au jugement porté sur l'ensemble des surfeuses : « T'as l'impression que tu représentes la gent féminine. La première fois que tu vas prendre ta vague, faut que tu te lèves. Si tu rates ta vague, ils vont dire les filles sont toutes pareilles » (MTL06).

MTL08 décrit, pour ses débuts au Costa Rica, le sentiment de ne pas être prise au sérieux :

> « Au début, on dirait que je me faisais moins prendre au sérieux. […] Il faut que je montre que je suis capable de surfer aussi, pour qu'ils me laissent prendre mes vagues. Sinon, ils vont juste *paddle*[23] pour les mêmes vagues. » (MTL08)

MTL00 observe par ailleurs que ces attentes pèsent davantage sur les pratiquantes débutantes, dont elle estime qu'on présume d'emblée qu'elles vont manquer leur vague ou qu'elles ne savent pas faire. De plus, elle relève en outre identifier l'anxiété de performance comme l'un des phénomènes les plus marquants qu'elle observe, et qu'elle associe particulièrement aux surfeuses : « Mais un truc que je trouve assez flagrant, c'est vraiment l'anxiété de performance. Donc ça, je trouve que pour moi, c'est quelque chose d'assez intense que je constate beaucoup chez les femmes » (MTL00).

Plusieurs participantes soulignent toutefois que ce sentiment évolue avec l'expérience. En effet, selon MTL00, MTL02 et MTL08, la connaissance du spot et une pratique régulière s'accompagnant d'une reconnaissance progressive par les

[23] *Paddler* : Ramer avec les bras, allongé·e sur sa planche, pour se déplacer ou se positionner sur une vague.

autres. MTL08 décrit avoir progressivement « fait sa place » sur son spot habituel, et MTL02 rapporte une trajectoire semblable en Gaspésie, où la connaissance du lieu a accompagné cette reconnaissance. MTL00, pour sa part, indique se sentir aujourd'hui « très légitime », tout en évoquant un stress préalable lié à l'ambiance qu'elle anticipe dans l'eau.

À l'inverse, certaines participantes décrivent un fort sentiment de légitimité présent dès leurs débuts. MTL07 déclare « j'ai toujours trouvé ma place » (MTL07), et MTL04, interrogée sur un éventuel sentiment d'illégitimité, répond « non, même au contraire » (MTL04). D'autres nuancent l'origine de ce sentiment : MTL05 précise que le fait de se sentir observée tient à son statut de débutante plutôt qu'à son sexe : « Je sais juste que je me sens débutante. Je pense pas que c'est par rapport à mon sexe » (MTL05), et MTL08 souligne avoir ressenti, en rivière à Montréal, moins de jugement qu'en océan, décrivant la communauté comme « quasiment paritaire ». Cela témoigne d'une légitimité ferme et acquise chez ces surfeuses.

2.2.2. Expériences de discrimination et présomption d'incompétence

Peu de participantes rapportent des formes ouvertes de sexisme. L'exemple le plus explicite provient de MTL03 qui, au début des années 2000, raconte s'être vu demander pourquoi elle ne surfait pas en string, dans un contexte où le matériel promotionnel d'une école mettait en avant le corps des surfeuses.

Cependant, les entretiens font surtout ressortir des expériences de présomption d'incompétence, évoquées par plusieurs participantes (MTL00, MTL02, MTL06, MTL08). Ces expériences prennent fréquemment la forme de conseils et avertissements non sollicités. MTL00 raconte avoir régulièrement été l'objet de

remarques et d'instructions de la part de surfeurs masculins qui intervenaient dans sa pratique sans y avoir été invités :

> « Des fois, il y a des nouveaux qui vont me dire comment faire. […] Pis, oui, ça se peut que […] ça fonctionne pas. Qu'importe, tu sais, on a tous nos bons moments, nos mauvais moments, qu'importe. Mais là, de te faire dire quoi faire, tu sais, je suis comme, 'je t'ai rien demandé, mais je connais sûrement mieux que toi'. […] Ah, c'est quand même insultant là ! » (MTL00)

Elle ajoute qu'un surfeur lui avait recommandé de ne pas entrer à l'eau lorsqu'elle était enceinte, et qu'on lui prodigue des conseils non sollicités en lui disant de faire attention au danger. MTL06 décrit, de la même manière, des surfeurs, surtout plus âgés, cherchant à l'aider sans qu'elle le demande : « Quand ils sont plus vieux, on dirait que […], surtout que moi j'ai l'air jeune, ils vont aller penser qu'ils vont venir aider la petite fille. Moi, j'ai pas besoin de ton aide, mon chum » (MTL06). MTL02 évoque également des avertissements et des conseils non sollicités, et décrit des situations où sa connaissance des spots gaspésiens n'est pas prise en compte, tandis que MTL08 raconte qu'au Costa Rica, après qu'un surfeur eut pris une vague dont elle avait la priorité, celui-ci lui avait dit d'« apprendre à surfer » ; elle ajoute : « Ils pensent que je vais pas réussir parce que je suis une fille » (MTL08).

MTL09, de son côté, décrit des expériences de scepticisme lors de locations de planches à l'étranger, lorsqu'elle indique ne pas être débutante :

> « On essaie de dire qu'on n'est pas débutant. Tu sais, quand tu es entre débutant et intermédiaire et que t'as l'expérience de la rivière, je sais que je ne suis pas débutante. Des fois, on essaie de l'expliquer et tu te fais questionner ou tu ne te fais pas prendre au sérieux. » (MTL09)

Elle note par ailleurs une différence significative dans l'accueil qu'elle reçoit selon le genre de son interlocuteur : avec une loueuse, elle ressent « moins de réticence à nous croire » que dans ses échanges avec des hommes.

MTL00 décrit également une situation au *line-up* où une pratiquante plus ancienne sur le spot lui dictait sa conduite sans lui laisser la parole, en se fondant sur une connaissance du lieu plus longue que la sienne. Elle observe que ce type de hiérarchie liée à l'ancrage local se combine, selon elle, avec le genre :

> « Je trouve qu'il y a une espèce d'intersectionnalité entre le fait que, oui, tu peux être nouveau, mais je trouve que c'est exacerbé si t'es une fille. Parce que si t'es une fille, c'est sûr que t'es encore moins bonne. On assume déjà que tu vas manquer ta vague, on assume déjà que tu sais pas comment faire, on assume déjà que t'es nouvelle ici. Mais ça fait plusieurs années. » (MTL00)

Cette articulation entre le statut de non-locale et le genre apparaît dans les deux corpus. Plusieurs participantes décrivent en effet une situation où le fait d'être une femme semble accentuer les difficultés déjà associées à l'arrivée dans un nouvel espace de pratique ou dans une communauté de surfeur·euse·s établie.

À l'inverse, certaines participantes évoquent peu ou pas d'expériences de discrimination liées au genre. MTL04 indique n'avoir jamais subi de remarques sexistes et avoir surtout reçu du soutien : « Au contraire, j'ai eu plus souvent de l'aide de certains hommes » (MTL04). MTL01 et MTL05 vont dans le même sens, la première décrivant des pratiquant·e·s respectueux·ses et n'ayant pas vécu d'accrochage, la seconde précisant que les conseils qu'elle reçoit ne sont pas mal intentionnés.

On observe aussi que la plupart des expériences de présomption d'incompétence évoquées se situent dans des contextes océaniques, vécus lors de voyages, tandis que la pratique en rivière à Montréal est plus souvent décrite comme accueillante :

> « C'est un esprit très familial quand même. La communauté de surf à Montréal, c'est vraiment cool. […] Des surfeuses que j'ai rencontrées me disaient qu'elles pensaient que c'était quasiment paritaire. […] Quand je

> suis allée, je ne me suis pas sentie jugée contrairement à tous les [autres] endroits. […] J'étais vraiment stressée parce que j'avais jamais surfé en rivière. C'est comme le stress de performance. Mais au contraire, tout le monde est vraiment accueillant pis je sais pas si ça fait partie des cultures québécoises aussi, peut-être être plus chaleureux et tout. Mais non, c'était vraiment le fun. Pour vrai, c'est cool. Les gens, ils me parlaient et tout pis s'intéressaient à mon expérience aussi. » (MTL08)

2.2.3. Stratégies de négociation, d'adaptation et dynamiques d'entraide

Dans leurs expériences vécues, les participantes décrivent différentes manières de négocier leur place dans les espaces de surf. Certaines décrivent des stratégies d'observation et d'adaptation, d'autres une prise de place plus affirmée, et plusieurs évoquent des formes d'entraide entre femmes.

Ainsi, plusieurs participantes adaptent ainsi leur pratique selon le contexte, comme MTL00, MTL01 et MTL08. MTL08 préfère pratiquer sur des spots qu'elle connaît ou en compagnie de personnes connues lorsqu'elle se sent intimidée : « Je préfère être avec d'autres filles. Ou au moins, même si c'est d'autres hommes, être au moins avec des gens que je connais » (MTL08). MTL01 explique de son côté avoir appris à choisir les lieux où elle se rend, en fonction des conditions et de son aisance, et MTL00 décrit une stratégie consistant à « choisir ses batailles », répondant parfois aux remarques non sollicitées et les laissant passer à d'autres moments.

À l'inverse, deux participantes décrivent une prise de place plus affirmée. MTL06 dit adopter délibérément une attitude qu'elle juge plus assurée dans les *line-ups* masculins :

> « Ça influence mon attitude à essayer d'être plus masculine sur le *line-up*. J'ai pas l'impression que si j'arrive comme une petite fleur, on va me prendre au sérieux. Faut que j'aie une attitude qui a l'air sérieuse. » (MTL06)

MTL07 raconte pour sa part avoir physiquement poussé des surfeurs qui coupaient ses vagues, tout en décrivant ces situations avec distance : « C'est ma vague. J'ai poussé puis j'ai continué ma vague. Je ne faisais pas de crise féministe » (MTL07).

Plusieurs participantes décrivent par ailleurs des formes d'entraide et de transmission entre surfeuses (MTL01, MTL02, MTL03, MTL04). MTL03 décrit des échanges de conseils et de matériel entre femmes, ainsi que l'existence de groupes Facebook dédiés : « Entre filles, on va se donner des trucs. On va s'aider » (MTL03). MTL02 décrit une dynamique de soutien qu'elle relie à la faible présence de femmes dans l'eau : « C'est un soutien, vraiment, parce qu'on est tellement marginales que t'as pas le choix. Pis je trouve ça le fun d'encourager qu'il y ait d'autres filles à l'eau. J'ai l'impression que ça aide un peu » (MTL02).

Cette dernière raconte avoir longtemps été l'une des deux seules femmes d'un groupe d'une vingtaine de pratiquant·e·s, et observe une augmentation progressive du nombre de surfeuses. Cette entraide passe aussi par la transmission entre les pratiquant·e·s de la Vague à Guy. MTL01 explique : « Il y en a qui m'ont aidée quand j'ai commencé. Maintenant, c'est moi qui aide les autres, je leur montre des trucs » (MTL01). MTL04 décrit le rôle de la communauté de la Vague à Guy dans son intégration, notamment à travers les « *party waves*[24] » lors desquelles d'autres pratiquant·e·s l'encouragent. Ces récits d'entraide concernent à la fois la pratique de rivière à Montréal et les pratiques océaniques.

[24] *Party waves* : Moments lors desquels plusieurs surfeur·euse·s s'élancent en même temps sur une vague, en opposition à l'usage habituel où une seule personne surfe la vague. Ces moments favorisent l'amusement et la communion à l'eau.

Ainsi, les expériences vécues par les surfeuses québécoises témoignent d'un rapport à la légitimité qui demeure souvent conditionnel et négocié, marqué par certaines formes de remise en question de leurs compétences, mais également par des dynamiques d'entraide et de solidarité qui contribuent à soutenir leur engagement dans la pratique, notamment dans la pratique du surf de rivière. Au-delà des interactions vécues dans les espaces de pratique, les discours des participantes invitent également à s'intéresser aux représentations plus larges qui entourent le surf féminin, notamment aux normes de genre qui façonnent les images de la surfeuse, les modèles auxquels les femmes peuvent s'identifier et les attentes associées à leur présence dans cet univers sportif.

2.3. Représentations du surf féminin et normes de genre

Interrogées sur les représentations du surf féminin et sur les normes de genre dans le surf, les participantes évoquent une mise en avant fréquente de l'apparence des surfeuses, des expériences de modèles d'identification rencontrés notamment sur les réseaux sociaux, ainsi que diverses formes de résistance aux stéréotypes.

2.3.1. Une pratique à l'épreuve de l'apparence

Plusieurs participantes estiment que les surfeuses sont souvent représentées à travers leur apparence physique plutôt que par leur pratique sportive. MTL09 décrit l'image qu'elle associe au surf féminin :

> « C'est souvent une belle fille, très en forme, avec un maillot de bain où on voit ses fesses. Il y aurait place à avoir plus de diversité dans l'image corporelle qu'on présente de la femme, de la fille qui surfe. » (MTL09)

MTL04 fait une observation semblable à propos des images qui circulent, y compris à la Vague à Guy, où les surfeuses mises en avant sont, selon elle, « des belles femmes qui sont toutes maigres », tandis que MTL06 observe que la visibilité des surfeuses se concentre selon elle sur le *longboard* et sur une pratique présentée comme gracieuse, en maillots « cute ».

Plusieurs participantes évoquent aussi des expériences personnelles de sexualisation. MTL05 décrit un malaise ressenti lors d'un séjour à Bali, face aux comportements de professeurs de surf, mais également à Montréal avec des regards portés sur son corps lorsqu'elle marchait avec sa planche : « Quand tu marches avec ta planche pis que tu marches longtemps pour reprendre ta vague, tu sens un peu les regards sur tes fesses. Ça, c'est un peu pas trop le fun. » (MTL05). MTL05 indique avoir ensuite remplacé son maillot par un chandail couvrant.

De plus, cette mise en avant de l'apparence se prolonge, pour MTL00, MTL03 et MTL05, dans une érotisation de l'imagerie du milieu. MTL03 raconte qu'une photo d'elle en maillot très échancré avait été diffusée sans son accord sur le matériel promotionnel d'une école de surf, et décrit la présence de photographes prenant les pratiquant·e·s en photo à la Vague à Guy. MTL00 pointe aussi le marketing du surf mettant selon elle l'accent sur une certaine apparence ; elle observe également que les représentations médiatiques demeurent majoritairement uniformes sur le plan des corps, tout en notant un certain effort de diversification de la part de grandes marques. MTL05 évoque quant à elle l'existence d'accessoires de surf féminins, comme des bikinis, qu'elle juge parfois « zéro performants ».

Par ailleurs, MTL00 met en évidence une différence dans la conception même du matériel selon le sexe, qu'elle illustre par l'exemple des combinaisons :

> « Il y a plein de *wetsuits* pour hommes qui sont faits de manière à ce qu'il n'y ait pas de zipper. C'est beaucoup plus au fine point de la technologie. Versus il n'y a pas ça pour les femmes. » (MTL00)

Elle relie cette observation au fait que ces choix de conception ne ciblent pas les femmes, alors que celles-ci pratiquent également en eau froide.

2.3.2. Visibilité et rôle des modèles d'identification féminins

Plusieurs participantes identifient des figures inspirantes, le plus souvent rencontrées sur les réseaux sociaux (MTL02, MTL04, MTL06, MTL07 et MTL08). MTL08 décrit ainsi l'effet de ces figures sur sa propre pratique : « Ouais, ça donne de l'espoir […]. Je suis plus impressionnée par les femmes dans leur réussite que les hommes » (MTL08). Elle évoque notamment des contenus dans lesquels des surfeuses s'affirment dans les *line-ups,* revendiquent leurs vagues et résistent aux comportements masculins dominants.

MTL07, pionnière du surf féminin brésilien, porte un regard particulièrement positif sur l'évolution des représentations. Elle souligne avec enthousiasme la présence croissante, sur Instagram, de profils de surfeuses âgées de plus de cinquante-cinq ans, dont les trajectoires lui semblent « vraiment stimulantes » (MTL07). MTL02 cite des surfeuses comme Tatiana Weston-Webb et Justine Dupont[25]. MTL04 évoque un

[25] Tatiana Weston-Webb est une surfeuse professionnelle brésilienne ayant évolué au plus haut niveau du surf mondial. Elle a notamment terminé vice-championne du monde en 2021, remporté plusieurs étapes du Championship Tour et obtenu une médaille d'argent aux Jeux olympiques de Paris 2024. Justine Dupont est une surfeuse professionnelle française spécialisée dans le surf de grosses vagues. Elle s'est notamment distinguée à Nazaré et a reçu plusieurs distinctions internationales pour ses performances dans cette discipline.

attachement particulier à une surfeuse en situation de handicap participant à des compétitions, qu'elle associe aux valeurs de « liberté » et de « persévérance ».

Plusieurs participantes soulignent toutefois une faible diversité de ces représentations. MTL09 indique avoir dû chercher activement pour trouver des figures auxquelles s'identifier : « Il y aurait place à avoir plus de diversité dans l'image corporelle de la fille qui surfe. Si tu veux de la diversité, il faut aller la chercher » (MTL09).

Elle raconte avoir été marquée par la découverte d'une surfeuse de plus de cinquante ans, qu'elle présente comme une exception. MTL06, pour sa part, observe que les surfeuses de *shortboard* lui semblent nettement moins représentées que les *longboardeuses*. Cela va dans le sens de MTL01 qui note, de son côté, une présence plus marquée des hommes dans les contenus et les articles qu'elle consulte : elle relate notamment qu'un journaliste l'ayant interviewée n'était jamais venu la photographier, et observe que « le surf est représenté plus par les hommes que les femmes, en images » (MTL01).

2.3.3. Confrontation et résistances aux stéréotypes de genre

Plusieurs participantes décrivent des formes de résistance aux stéréotypes de genre, notamment à travers le choix du matériel, la recherche de représentations qu'elles jugent plus proches de leur réalité, et la transmission. La question du *shortboard* et du *longboard* occupe une place importante dans ces récits. MTL06 dit associer le *longboard* à une pratique féminine et le *shortboard* à une pratique plus agressive, qu'elle relie à ce qu'elle nomme son « côté masculin » et à un goût pour la compétition. Cela va dans le sens de MTL08 qui explique pour sa part choisir le

shortboard en réaction au stéréotype qu'elle décrit : « Le *longboard* est considéré comme plus féminin. Je veux pas faire du *longboard* et juste contribuer au stéréotype. Moi aussi je fais du *shortboard* et je suis une femme » (MTL08). MTL02 livre une réflexion semblable : longtemps réticente à adopter le *longboard* parce qu'elle l'associait à un rôle féminin, elle indique l'avoir finalement choisi pour des raisons techniques, tout en décrivant une division genrée des planches qu'elle observe sur ses spots.

Le dernier enjeu a trait à la transmission. MTL05 décrit ainsi la transmission à sa fille comme un enjeu, reliant sa propre pratique de sports associés au masculin et le partage des tâches domestiques au sein de son couple à d'autres manières de présenter le féminin et le masculin : « Ma fille, elle me voit faire. Elle me voit faire du hockey, de la boxe. Puis mon chum, il est pas très sport. J'ai de l'espoir » (MTL05).

2.4. Bicatégorisation sexuée et perception des capacités

La dernière grande thématique abordée dans les entretiens concerne la manière dont les participantes perçoivent la séparation entre femmes et hommes dans le surf professionnel, ainsi que les explications qu'elles mobilisent pour penser les différences de capacités entre les deux sexes.

2.4.1. Perceptions de la séparation entre femmes et hommes

Les positions des participantes à l'égard de la séparation entre femmes et hommes dans le surf de compétition sont contrastées. Seules quelques participantes se déclarent favorables au maintien de catégories séparées. MTL07, ancienne athlète et professeure d'éducation physique, explique ne pas concevoir la mixité au niveau élite

et indique avoir participé à la création des premières catégories féminines dans le surf brésilien des années 1980. Elle ajoute que le sport féminin doit selon elle bénéficier de la même reconnaissance que le sport masculin :

> « Il n'y en a pas beaucoup des sports qui sont qui sont mixtes parce que la différence génétique est immense. Je trouve que le sport féminin doit avoir la même valeur, la même reconnaissance que le masculin, même si on n'est pas aussi extraordinaire, mais en acceptant le fait qu'on est moins forte, qu'on est moins bonne, mais qu'entre nous, on a de très hauts niveaux, entre nous. » (MTL07)

MTL06 exprime également une position favorable à la séparation, qu'elle relie à son expérience corporelle, point développé dans la sous-section suivante.

D'autres participantes exposent des positions plus nuancées ou critiques. MTL05 dit avoir été surprise que le surf soit une discipline séparée et interroge la pertinence de cette séparation dans un contexte où, selon elle, la force physique n'est pas déterminante. Elle indique par ailleurs préférer des ligues mixtes, comme dans le hockey qu'elle pratique. MTL08, qui a assisté à des compétitions au Costa Rica, observe que les meilleures conditions de vagues y étaient réservées aux hommes, les femmes surfant en fin de journée. MTL09 relie cette séparation à une différence de capacités, tout en estimant qu'une forme d'égalité est possible, tandis que MTL01 indique de son côté n'avoir jamais questionné cette séparation, qu'elle relie à une habitude ancienne de distinction entre les sexes dans le sport.

2.4.2. Registres d'explication des différences : de la biologie à l'expérience

Au-delà de leurs positions sur la séparation compétitive, les participantes mobilisent différentes explications pour penser les différences de capacités entre femmes et hommes dans le surf : des différences corporelles, le cycle menstruel, le rôle de l'expérience et de la technique, ou encore des facteurs liés à la socialisation.

Certaines participantes mobilisent ainsi principalement des différences corporelles. MTL07 évoque la force, la masse musculaire et les capacités cardiovasculaires :

> « On ne peut pas nier que les gars, ils ont des os plus forts, des muscles plus forts, un cardio plus fort, et ils sont capables de faire des manœuvres plus extraordinaires que ce que les filles font. » (MTL07)

MTL06 relie pour sa part les différences de performance à la génétique et au cycle menstruel. Elle observe des variations dans son énergie et sa prise de risque selon les périodes de son cycle, et en conclut que les hommes bénéficient d'une plus grande constance :

> « J'ai remarqué beaucoup à quel point, admettons, où est-ce que je suis dans mon cycle va impacter la façon que je surfe […]. C'est comme ça pis j'ai l'impression que les hommes, eux c'est pas comme ça, les hommes c'est constant. Donc ils ont comme un net avantage, genre. » (MTL06)

D'autres participantes mettent en avant le rôle de l'expérience et de la technique, et estiment que les femmes peuvent atteindre des niveaux comparables à ceux des hommes. MTL08 affirme ainsi : « Je pense que les femmes peuvent autant bien faire que les hommes » (MTL08), ajoutant avoir observé des surfeuses semi-professionnelles d'un meilleur niveau que de nombreux hommes et attribuant la surreprésentation masculine au nombre plus élevé d'hommes qui pratiquent. Dans le même sens, MTL09 relie la performance à l'expérience plutôt qu'au sexe :

> « Mais ça vient avec l'expérience. Ça vient avec l'expérience que tu sois fille ou garçon. Je pense qu'il y a une possibilité d'être égaux, en fait, en termes de ce que tu peux accomplir, que tu sois un gars ou une femme. » (MTL09).

MTL02 observe ainsi que certaines surfeuses atteignent un niveau supérieur à celui de nombreux hommes.

Enfin, certaines participantes déplacent l'explication vers la socialisation (MTL01, MTL05). MTL05 met en doute les explications fondées sur les seules différences biologiques, estimant que la force physique n'est pas déterminante dans le surf contemporain. MTL01 exprime une position intermédiaire : elle relie en partie les écarts à des différences physiques, tout en se demandant si l'idée d'une supériorité masculine n'est pas elle-même entretenue par l'habitude de séparer les sexes : « On entretient tellement cette idée-là qu'on s'imagine que les gars sont meilleurs que les filles » (MTL01).

Conclusion intermédiaire

Les entretiens réalisés auprès des dix surfeuses québécoises font ressortir des trajectoires d'entrée majoritairement tardives et fréquemment liées au voyage, des rapports au surf pluriels, ainsi qu'un engagement organisé autour du contexte du surf de rivière montréalais, marqué par les vagues de la Vague à Guy et d'Habitat 67, l'école KSF et une communauté de pratique décrite comme dense. Sur le plan de la place occupée dans l'espace surf, les participantes décrivent un sentiment de légitimité souvent présenté comme à démontrer, des expériences de présomption d'incompétence majoritairement situées en contexte océanique, ainsi que des stratégies allant de l'observation à l'affirmation et des formes d'entraide entre surfeuses. Sur le plan des représentations, elles évoquent une mise en avant fréquente de l'apparence, l'identification de modèles féminins notamment sur les réseaux sociaux, une faible diversité de ces modèles, et diverses formes de résistance aux stéréotypes, particulièrement autour du choix des planches. Enfin, leurs positions sur

la bicatégorisation sexuée et les registres d'explication qu'elles mobilisent apparaissent contrastés, allant de la mise en avant de différences corporelles et hormonales à l'importance accordée à l'expérience et à la technique.

3. Résultats croisés

Après avoir présenté séparément les résultats des entretiens menés auprès des surfeuses françaises puis des surfeuses québécoises, cette partie met les deux corpus en regard afin d'en dégager les principales convergences et divergences. La comparaison est particulièrement pertinente puisque les participantes évoluent dans des contextes de pratique très différents : un surf d'océan réparti sur un littoral étendu du côté français et un surf de rivière concentré dans quelques espaces urbains montréalais du côté québécois. Elle est aussi au cœur de la présente recherche, puisqu'elle permet d'apprécier dans quelle mesure les normes de genre et la bicatégorisation propres au surf professionnel se retrouvent, ou non, dans des contextes de pratique amateurs aussi différents. La mise en regard fait apparaître que, par-delà la différence de cadre, une part importante des expériences se recoupe, tandis que d'autres dimensions demeurent étroitement liées à chaque contexte. Ces points communs et ces différences sont présentés ci-dessous selon les quatre axes ayant structuré les deux sections de résultats, avant une synthèse d'ensemble.

3.1. Trajectoires, profils et contextes d'engagement

Les deux corpus présentent d'abord des profils et des trajectoires d'entrée comparables. Dans les deux cas, les participantes forment un ensemble hétérogène quant à l'âge, au niveau et à l'ancienneté dans la pratique, et l'on retrouve de part et d'autre deux grandes voies d'entrée. La première, minoritaire, relève d'une socialisation précoce au milieu aquatique : c'est le cas de FR00 et FR07, qui ont grandi sur le littoral, et de MTL02 en Gaspésie ou MTL07 au Brésil. La seconde, largement majoritaire dans les deux groupes, correspond à une entrée tardive, à l'âge adulte : FR02 commence vers quarante-cinq ans, et la plupart des québécoises découvrent le surf une fois adultes, à l'image de MTL01, qui débute dans la quarantaine.

L'entrée dans la pratique passe en outre fréquemment, dans les deux groupes, par l'entourage proche. FR02 emprunte d'abord les planches de son mari et de ses filles, FR05 accompagne son conjoint surfeur, et plusieurs surfeuses québécoises ont été initiées par des amis ou des partenaires déjà engagés dans la pratique.

Dans les deux groupes, le rapport au surf se révèle également pluriel. On retrouve de part et d'autre un rapport contemplatif et sensible (la « tortue » évoquée par FR00, la dimension « mystique » décrite par MTL00, la « communion » avec la mer chez MTL02), un rapport transformateur lié au dépassement de soi ou à la reconstruction personnelle, un rapport identitaire qui structure le quotidien, et un rapport plus strictement récréatif. Enfin, l'apprentissage demeure dans les deux cas largement informel, en dehors de tout club à encadrement régulier.

La différence majeure tient au contexte de pratique, qui façonne l'ensemble de l'engagement. Les surfeuses françaises pratiquent un surf d'océan sur des spots dispersés le long du littoral, et leur engagement se traduit parfois par une mobilité résidentielle vers la côte, comme chez FR03 ou FR11. Les surfeuses québécoises pratiquent au contraire un surf de rivière concentré sur deux vagues urbaines, la Vague à Guy et Habitat 67, avec un passage quasi obligé par l'unique école de la ville, KSF. Il en résulte une communauté québécoise plus centralisée et plus dense, structurée autour de quelques lieux, d'une école commune et même d'une association de pratiquant·e·s, là où la pratique française apparaît plus éclatée géographiquement. À cette concentration s'ajoute une différenciation interne propre au contexte montréalais, sans équivalent du côté français : les participantes distinguent nettement la Vague à Guy, perçue comme plus accessible et moins compétitive, d'Habitat 67, décrite comme plus technique, plus performative et davantage masculine. Mais on observe aussi que la plupart des surfeuses québécoises ont commencé le surf lors de voyages à l'étranger, dans un contexte océanique : la première expérience marquante se déroule souvent à l'étranger et agit comme un déclic qui se prolonge ensuite au retour.

Le mode même d'accès à la pratique oppose les deux contextes. La pratique québécoise de rivière suppose un encadrement initial et une régulation explicites : un cours préalable à KSF, un équipement adapté à l'eau froide et au courant, et des règles de sécurité propres à une vague urbaine en partie artificielle, gérée par un comité. L'accès à l'océan français est en revanche libre, mais régulé de manière informelle par le localisme et par la hiérarchie des spots. Enfin, la place de l'océan diffère radicalement : central et quotidien en France, il se retrouve au Québec sous la forme de séjours de voyage qui prolongent la pratique de rivière et constituent un élément à

part entière de la culture locale du surf, résumé par la formule « c'est quand ton prochain voyage ? ». On notera enfin que la diversité d'âge ressort plus fortement du corpus québécois, plusieurs participantes insistant sur le caractère intergénérationnel de la communauté de rivière, là où cette dimension est moins thématisée du côté français.

3.2. Place dans l'espace surf : légitimité et discriminations

C'est sur cet axe que les convergences sont les plus nettes. Dans les deux contextes, la légitimité apparaît comme une condition à démontrer, souvent au moyen de la première vague d'une session : FR01 explique n'avoir « pas prouvé » qu'elle méritait sa place tant qu'elle n'a pas pris sa vague, tandis que MTL00 observe que les surfeurs ne lui adressent la parole qu'une fois sa performance constatée. Plusieurs participantes décrivent par ailleurs une intimidation ressentie lorsqu'elles se trouvent en minorité, de FR11 dans les grosses conditions à MTL08, qui évoque le fait d'être « la seule femme qui surfe avec plein d'hommes ». MTL06 ajoute une dimension que l'on retrouve en filigrane dans les deux corpus, celle d'une pression à représenter l'ensemble des surfeuses : rater sa première vague reviendrait à confirmer un stéréotype sur les capacités des femmes. Cette pression rejoint l'anxiété de performance que décrit MTL00.

Les deux corpus décrivent ensuite une présomption d'incompétence qui se manifeste de manière comparable. Tout d'abord, les participantes décrivent des conseils non sollicités, qu'il s'agisse de l'instructeur attribuant à FR08 une planche en mousse inadaptée ou des surfeurs plus âgés cherchant à « aider la petite fille » que

décrit MTL06. Ensuite, elle se traduit aussi par la surprise suscitée lorsqu'une femme démontre un bon niveau, par le scepticisme rencontré par MTL09 lorsqu'elle indique ne pas être débutante lors d'une location de planche, ou encore par le fait, pour FR01, d'être régulièrement prise pour une enfant en raison de sa petite taille. À cela s'ajoute, de part et d'autre, une asymétrie dans le respect des priorités à l'eau : FR11 estime que les hommes « taxent » davantage les femmes, et MTL07 raconte avoir dû physiquement pousser des surfeurs qui coupaient ses vagues.

Les stratégies déployées se recoupent également. Certaines participantes privilégient l'observation et l'évitement : FR11 choisit ses lieux et ses moments, MTL08 privilégie les spots connus ou la compagnie de personnes de confiance, tandis que d'autres adoptent une prise de place plus affirmée, FR10 cherchant à « se prouver » et MTL06 adoptant délibérément une attitude qu'elle juge « plus masculine » dans les *line-ups*. Les dynamiques d'entraide entre surfeuses, enfin, sont présentes dans les deux groupes : soutien de proches, d'un conjoint ou d'un professeur bienveillant en France ; solidarité explicite entre femmes au Québec, où MTL02 évoque le sentiment d'appartenir à une minorité, où MTL03 décrit des échanges de conseils et de matériel et des groupes en ligne, et où la communauté pratique les « *party waves* » et la transmission entre pratiquant·e·s. Dans les deux corpus, le sentiment de légitimité évolue du reste avec l'expérience, FR05 comme MTL00 décrivant une assurance progressivement acquise.

Un constat est particulièrement frappant : les deux corpus décrivent régulièrement une forme d'« intersectionnalité » entre le statut de non-locale et le genre. MTL00 le formule directement :

> « Je trouve qu'il y a une espèce d'intersectionnalité entre le fait que, oui, tu peux être nouveau, mais je trouve que c'est exacerbé si t'es une fille. Parce que si t'es une fille, c'est sûr que t'es encore moins bonne. » (MTL00)

Les surfeuses françaises décrivent un mécanisme analogue lorsqu'elles évoquent le localisme de certains spots réputés, où le fait d'être à la fois étrangère au lieu et perçue comme moins légitime parce que femme rend l'accès aux spots plus difficile. De part et d'autre, le localisme se donne ainsi à voir comme un axe qui croise le genre sans s'y réduire. On notera également que, dans les deux corpus, les formes ouvertes et explicites de sexisme demeurent rares et ponctuelles (un seul cas vraiment direct ressort du côté français, de même que du côté québécois), l'essentiel des expériences relevant de discriminations diffuses et de présomptions implicites.

En revanche, la différence se situe surtout dans la distribution de ces expériences. Au Québec, la présomption d'incompétence se concentre dans les contextes océaniques vécus en voyage, tandis que la communauté de rivière montréalaise est décrite de manière récurrente comme accueillante, voire « quasiment paritaire » sur le plan de l'âge et du genre. MTL08 souligne ainsi s'être sentie nettement moins jugée en rivière qu'en océan, et MTL01 résume cette atmosphère : « On m'avait dit : ici, il n'y a pas d'âge. Et c'est vrai qu'à la vague, il y a autant de filles que de gars » (MTL01).

Cette communauté joue même un rôle actif d'intégration, à travers les « *party waves* » et le soutien des pratiquant·e·s plus expérimentés. En France, à l'inverse, le *line-up* océanique et le localisme apparaissent plus continûment marqués par l'exclusion, sans qu'un espace de pratique quotidien aussi inclusif ne ressorte du corpus. Autrement dit, l'espace de pratique ordinaire québécois semble plus égalitaire que son équivalent

français, les expériences d'exclusion y étant, pour la plupart, déplacées vers les séjours océaniques.

3.3. Représentations du surf féminin et normes de genre

Les représentations constituent un second terrain de forte convergence. Dans les deux corpus, les surfeuses estiment être d'abord représentées par leur apparence (corps mis en avant, maillot, pose esthétique) au détriment de leurs performances : FR08 oppose le surfeur en combinaison à la surfeuse « en bikini » et « bien coiffée », tandis que MTL09 décrit l'image type de « une belle fille, très en forme, avec un maillot où on voit ses fesses ». Cette focalisation sur l'apparence s'accompagne d'une sous-valorisation des performances féminines, FR00 résumant le double regard porté sur les surfeuses : « elle est belle sur sa vague », sans que la technicité ne soit remarquée.

Plusieurs participantes rapportent en outre des expériences de sexualisation vécues dans la pratique elle-même, FR09 évoquant la conscience d'être observée jusque dans la façon de se changer sur la plage, MTL05 les regards portés sur son corps lorsqu'elle marche avec sa planche (à la Vague à Guy, il faut marcher après avoir pris sa vague pour revenir à l'endroit d'où les surfeur·euse·s s'élancent).

La même opposition genrée du matériel s'observe de part et d'autre, le *longboard* étant associé à une pratique gracieuse et féminine et le *shortboard* à une pratique plus agressive et masculine. Dans les deux cas, certaines surfeuses revendiquent le *shortboard* en réaction à ce stéréotype, FR11 disant en avoir « marre » qu'on l'oriente vers le *longboard*, MTL08 refusant de « contribuer au stéréotype ». Les deux groupes relèvent par ailleurs une conception genrée jusque dans la fabrication

du matériel, FR00 comme MTL00 observant que les combinaisons sont mieux pensées pour les hommes. Enfin, les modèles d'identification sont, dans les deux corpus, majoritairement trouvés sur les réseaux sociaux, jugés peu diversifiés et parfois difficiles à dénicher, MTL09 estimant que « si tu veux de la diversité, il faut aller la chercher ». La figure de Justine Dupont est citée des deux côtés comme un repère marquant, mais les modèles apparaissent souvent à la fois inspirants et intimidants, FR03 confiant que le niveau de Johanne Defay la « déprime » parfois autant qu'il la motive.

Cependant, des différences sont aussi observées en ce qui a trait aux représentations. Les surfeuses françaises renvoient davantage à la scène compétitive et aux grandes vagues, ainsi qu'à des repères institutionnels comme les Jeux olympiques ou un festival féministe, et plusieurs déplorent l'absence de professeures, qu'elles associent à un manque de modèles de projection. Les surfeuses québécoises insistent plutôt sur des figures issues des réseaux sociaux, sur des modèles à la diversité d'âge marquée, et sur l'imagerie locale et commerciale du milieu, des photographies promotionnelles de l'école aux clichés pris à la Vague à Guy.

Surtout, et à l'inverse des Françaises, les Québécoises rencontrent des femmes dans la structure d'encadrement locale, une des participantes co-gérant l'école KSF : le manque de professeures, très présent dans le corpus français, n'a pas d'équivalent aussi marqué du côté québécois. La résistance aux stéréotypes prend ainsi des formes légèrement différentes, plus collective et institutionnelle en France, davantage ancrée dans la transmission et l'expérience personnelle au Québec, où MTL05 évoque ce qu'elle donne à voir à sa fille.

Ainsi, alors que plusieurs participantes françaises soulignent avant tout le manque de modèles féminins visibles dans le surf, les participantes québécoises évoquent davantage une question de diversité des modèles disponibles. Les premières insistent sur la difficulté à trouver des figures auxquelles s'identifier, tandis que les secondes questionnent davantage l'homogénéité des profils représentés.

3.4. Bicatégorisation sexuée et perception des capacités

La bicatégorisation constitue l'axe le plus directement lié à l'objet de cette recherche, et c'est aussi celui où les discours, tout en demeurant contrastés, se répondent le plus étroitement d'un corpus à l'autre. Une première observation commune mérite d'être soulignée : la question de la séparation se pose surtout à propos de la compétition, alors que la pratique quotidienne, en rivière comme à l'océan, est mixte et que les *line-ups* ne sont jamais formellement séparés. C'est donc essentiellement le cadre compétitif et sa logique de catégories que les participantes interrogent.

Les positions à l'égard de cette séparation sont, dans les deux groupes, partagées. Certaines participantes y sont favorables au nom de différences physiques : FR02 estime qu'en compétition mixte « les femmes seraient désavantagées » selon les critères actuels, et FR07 juge « plutôt normal » de séparer les catégories. Au Québec, MTL07, ancienne athlète et professeure d'éducation physique ayant participé à la création des premières catégories féminines de surf dans son pays d'origine, défend une séparation qu'elle relie à une différence physique qu'elle juge importante, tout en revendiquant une égale reconnaissance et une égale visibilité du sport

féminin ; MTL06 adopte également une position favorable, qu'elle rattache à son expérience corporelle. D'autres participantes se montrent plus critiques ou interrogatives : FR06 souligne l'absence de contact physique dans le surf et cite Justine Dupont à Nazaré, FR05 dit avoir été surprise que la discipline soit séparée, tout comme MTL05, qui préfèrerait des ligues mixtes à l'image du hockey qu'elle pratique, ou MTL09, qui admet une différence de capacités tout en jugeant qu'« une forme d'égalité » demeure possible.

Au-delà de ces positions, les registres d'explication mobilisés pour penser les différences de capacités sont remarquablement communs aux deux corpus. Le premier est corporel et biologique : FR11 évoque la « carrure » et un moindre risque de blessure, MTL07 les « os », « muscles » et « cardio » plus forts permettant aux hommes des « manœuvres plus extraordinaires ». Il est notable que, dans les deux cas, ces différences soient parfois énoncées sur le mode de la croyance plutôt que du fait établi, FR11 parlant explicitement d'« une croyance ». Plus rarement, la question du cycle menstruel est avancée dans les deux contextes. Abordé brièvement par FR11, il est développé plus longuement par MTL06, qui en fait un argument en faveur d'une différence de constance entre les sexes :

> « J'ai remarqué beaucoup à quel point, admettons, où est-ce que je suis dans mon cycle va impacter la façon que je surfe […]. C'est comme ça pis j'ai l'impression que les hommes, eux c'est pas comme ça, les hommes c'est constant. Donc ils ont comme un net avantage, genre. » (MTL06)

Mais ce qui se dégage ensuite, ce sont plutôt des arguments venant remettre en question la bicatégorisation sexuée du surf professionnel, et ce, chez les deux populations étudiées. Ainsi, les participantes viennent parler de la technique et l'expérience, présentées comme susceptibles de réduire les écarts : FR07 ne voit « plus

vraiment de différence » sur des spots comme Nazaré et FR11 juge qu'« à un certain niveau, c'est surtout la technique plus que la force », tandis que MTL08 affirme que « les femmes peuvent autant bien faire que les hommes » et que MTL09 relie la performance à l'expérience « que tu sois fille ou garçon ». Ce déplacement du corporel vers l'acquis traverse donc les deux groupes et vient remettre en question la structure du surf professionnel.

De plus, le second registre questionnant la séparation des sexes en compétition, celui de la socialisation, donne lieu à la convergence la plus saisissante. En effet, FR08 analyse la différence de confiance entre femmes et hommes comme un produit de l'éducation :

> « Comment on en arrive à éduquer les petits garçons pour qu'ils deviennent des hommes tellement sûrs d'eux, et les petites filles pour qu'elles aient autant de doutes sur elles-mêmes, alors qu'elles sont souvent meilleures, parce qu'elles doivent prouver tellement plus » (FR08).

À cette analyse répond, presque terme à terme, la remarque réflexive de MTL01, qui retourne l'argument de la différence de niveau pour en interroger l'origine : « On entretient tellement cette idée-là qu'on s'imagine que les gars sont meilleurs que les filles » (MTL01). On observe là que les deux corpus interrogent le rôle de l'éducation dans la structure genrée du sport.

Ainsi, dans les deux corpus, l'explication se déplace ainsi du biologique vers le social : les écarts perçus ne sont plus seulement rapportés à des différences de corps, mais aux conditions d'accès à la pratique, à la confiance et à une socialisation différenciée. Le discours des participantes oscille de la sorte, des deux côtés de l'Atlantique, entre une naturalisation des différences, par le corps, la force ou le cycle,

et une dénaturalisation qui les rapporte à l'expérience et à l'éducation, sans qu'aucune position ne s'impose de manière unanime.

Mais la principale différence sur cet axe tient au point d'ancrage du propos. Le corpus français développe davantage une critique de la structure même des compétitions, à travers la distinction entre égalité et équité formulée par FR00 à partir d'expériences compétitives concrètes : « C'est toute la différence entre l'égalité et l'équité : ce que les hommes revendiquaient, c'est que ce n'était pas égal, qu'ils avaient dix fois plus de concurrents à battre que les femmes » (FR00).

Le corpus québécois, dont les trajectoires sont moins tournées vers la compétition de haut niveau (puisque le surf de rivière n'est pas une discipline professionnalisée), aborde la question surtout à partir de l'expérience corporelle personnelle, comme chez MTL06, et d'un doute réflexif sur l'origine des écarts, comme chez MTL01, complété par l'observation de conditions de compétition inégales rencontrées à l'étranger, MTL08 relevant qu'au Costa Rica les meilleures vagues étaient réservées aux hommes, les femmes surfant en fin de journée. La réflexion française se porte donc plutôt sur le cadre institutionnel et réglementaire, la réflexion québécoise sur le vécu corporel et la fabrique sociale des différences.

Synthèse

Le croisement des deux corpus fait ressortir un résultat principal : les dynamiques de genre traversent les deux contextes malgré des cadres de pratique radicalement différents. La similarité des expériences de légitimité à démontrer, de présomption d'incompétence, de sexualisation des représentations, de l'opposition

genrée du matériel et des registres d'explication des différences suggère que ces normes relèvent moins de l'environnement local de pratique que d'une culture du surf plus large et de son modèle professionnel et médiatique partagé. La convergence est particulièrement nette sur des points aussi précis que le phénomène d'exclusion croisé entre statut local et genre, la conception genrée des combinaisons, ou encore le recours commun aux registres du cycle menstruel et de la socialisation pour penser les différences de capacités. Ce constat est central au regard de la question de recherche : que des surfeuses évoluant dans un surf de rivière urbain et dans un surf d'océan littoral rapportent des expériences et des représentations aussi proches plaide en faveur d'une influence des normes de genre et de la bicatégorisation du surf professionnel qui dépasse les spécificités locales de la pratique.

La principale différence concerne le degré d'inclusivité de l'espace quotidien. La communauté québécoise de rivière, urbaine, centralisée et structurée autour de quelques lieux et d'une école, apparaît plus égalitaire dans la pratique ordinaire et déplace les expériences d'exclusion vers les séjours océaniques, tandis que la pratique française, océanique, dispersée et marquée par le localisme, les concentre dans le *line-up* quotidien. À ce contraste central s'ajoutent quelques écarts plus circonscrits : la présence de professeures dans l'encadrement québécois, là où les Françaises en déplorent l'absence ; et le poids, dans le discours français, d'une critique de la structure des compétitions, là où les Québécoises raisonnent davantage à partir du vécu corporel et réflexif. Ces différents points de convergence et d'écart feront l'objet d'une interprétation approfondie dans la discussion, qui les mettra en dialogue avec la littérature sur la bicatégorisation sexuée et les normes de genre dans le sport.

CHAPITRE 5

DISCUSSION

Ce cinquième chapitre vise à interpréter les résultats présentés précédemment en les mettant en relation avec le cadre conceptuel développé dans la recension des écrits. Alors que les chapitres précédents rendaient compte, de manière descriptive, des expériences des surfeuses françaises et québécoises, il s'agit désormais d'en dégager la signification, c'est-à-dire de comprendre ce que ces résultats révèlent, comment ils s'expliquent et de quelle façon ils s'articulent aux travaux portant sur le genre, la bicatégorisation sexuée et la culture du surf. Cette démarche répond à l'objectif général de cette recherche, qui était d'évaluer les conséquences de la bicatégorisation sexuée et des normes de genre présentes dans le surf sur les pratiques et les expériences des femmes surfeuses amatrices, tout en examinant la manière dont ces phénomènes se manifestent dans deux contextes de pratique distincts : le surf d'océan en France et le surf de rivière au Québec.

La discussion est organisée de façon à répondre progressivement à la question principale de cette recherche, à savoir quelles sont les influences de la bicatégorisation sexuée et des normes de genre véhiculées dans le surf sur les femmes surfeuses amatrices, et comment ces influences se manifestent dans ces deux contextes, ainsi qu'aux quatre sous-questions qui en découlent. Nous reviendrons d'abord sur la convergence des expériences observées dans les deux terrains. Nous nous attarderons ensuite sur l'effet du milieu de pratique, qui constitue l'apport principal du second terrain et le cœur de la comparaison, en montrant que les dynamiques de genre se révèlent nettement plus présentes en milieu océanique. Nous interpréterons par la suite les résultats relatifs aux représentations professionnelles et médiatiques, puis ceux qui concernent la bicatégorisation sexuée et la perception des capacités.

Des dynamiques de genre qui transcendent les contextes de pratique

Le résultat le plus marquant de cette recherche réside dans la convergence des expériences rapportées par les surfeuses françaises et québécoises. Malgré des contextes de pratique très différents, soit un surf d'océan réparti sur un littoral étendu d'un côté, et un surf de rivière concentré en milieu urbain montréalais de l'autre, les deux groupes décrivent des expériences semblables. Dans les deux terrains, la légitimité dans l'espace de pratique constitue une condition à démontrer plutôt qu'un acquis. La présomption d'incompétence se manifeste par des conseils non sollicités et par la surprise exprimée lorsqu'une femme démontre un bon niveau. Les représentations médiatiques du surf féminin sont jugées centrées sur l'apparence au détriment de la performance. Enfin, les mêmes registres sont mobilisés pour penser les différences de capacités entre les femmes et les hommes. Cette communauté d'expériences, observée sur deux terrains que tout semblait opposer sur le plan contextuel, représente en soi un résultat important.

Ce constat peut être compris comme une réponse à l'interrogation qui sous-tendait la problématique : les normes de genre du surf professionnel ne demeurent pas cantonnées au sommet de la hiérarchie sportive, mais se diffusent jusque dans la pratique amatrice. Le fait de retrouver ces effets dans deux terrains distincts renforce ce constat, puisqu'il écarte l'idée selon laquelle ils seraient propres à un seul contexte. Si des surfeuses évoluant dans des milieux aussi différents rapportent des expériences comparables, c'est que les normes de genre en jeu ne tiennent pas d'abord aux contextes de pratique, mais à une culture du surf partagée et à son modèle professionnel et médiatique.

Ce constat rejoint l'idée, défendue par Falaix (2012, 2017), selon laquelle le surf constitue une culture porteuse de représentations et de valeurs qui débordent la simple activité physique et structurent les manières d'habiter les spots. Effectivement, les codes et les hiérarchies propres à cette culture circulent par des canaux qui transcendent les terrains, qu'il s'agisse de la médiatisation du surf professionnel, de l'industrie et de son marketing, ou des réseaux sociaux, qui diffusent un même imaginaire de la surfeuse (Guibert, 2007 ; Lemarié, 2016b). La bicatégorisation sexuée et les normes de genre véhiculées par le surf professionnel exercent donc une influence qui dépasse les spécificités locales de la pratique amatrice.

Cette base normative commune peut être rattachée à la masculinité hégémonique. Ce concept, défini par Connell et Messerschmidt (2005), désigne un ensemble d'attributs associés aux « vrais hommes » qui légitime la domination des hommes sur les femmes. Dans le surf, il se traduit par la valorisation de la force, de l'audace, de la maîtrise technique et de l'occupation de l'espace comme modèle de la pratique légitime. Les catégories de genre que l'imagerie du surf présente comme naturelles et clivantes (Hunter, 2018a, 2018b) en sont une expression claire : en associant la performance au masculin et l'apparence au féminin, elles installent une hiérarchie implicite dans laquelle la surfeuse occupe d'emblée une position seconde. Le fait que cette hiérarchie se retrouve sur les deux terrains confirme qu'elle ne procède pas des conditions contextuelles locales, mais d'un ordre du genre que le surf partage avec l'ensemble du champ sportif.

Sur le plan théorique, la transmission de ces normes peut être éclairée par la performativité du genre telle que conceptualisée par Butler (1990, 1993). Les surfeuses

ne reçoivent pas passivement les stéréotypes : elles les reproduisent, les négocient et parfois les contestent dans leurs gestes quotidiens, dans le choix de leur matériel ou dans leur manière de se présenter à l'eau. La répétition de ces actes, dans les deux terrains, donne corps à une norme genrée qui n'est jamais fixée définitivement, mais constamment reconduite. Cette lecture permet de comprendre pourquoi des mécanismes similaires s'observent dans des contextes que tout sépare par ailleurs.

Avant d'examiner les écarts entre les terrains, il importe de mesurer la portée de cette communauté d'expériences. Le fait qu'une surfeuse pratiquant sur le littoral français et une pratiquante d'une vague urbaine du Saint-Laurent décrivent, en des termes voisins, le sentiment de devoir prouver leur place, la lassitude face aux conseils non sollicités ou l'impression d'être d'abord perçues comme des femmes avant d'être reconnues comme des sportives, témoigne de la diffusion des normes en jeu. C'est sur ce fond de similitudes que se détachent les différences analysées dans la suite de ce chapitre.

L'effet du milieu de pratique : des dynamiques de genre exacerbées en milieu océanique

Si la convergence des expériences constitue le résultat le plus général, l'apport le plus original de cette recherche tient à la mise en évidence d'un effet du milieu de pratique, qui répond directement à la quatrième sous-question : dans quelle mesure les expériences des surfeuses amatrices diffèrent-elles selon les contextes du surf d'océan français et du surf de rivière québécois ? Les résultats indiquent que les expériences de discrimination, de présomption d'incompétence et d'exclusion ne sont pas réparties

de manière uniforme, mais qu'elles se concentrent en milieu océanique. Ce constat oriente l'ensemble de l'interprétation.

Le contraste est particulièrement net du côté québécois. Effectivement, les surfeuses québécoises décrivent la communauté de rivière montréalaise comme un espace accueillant, « quasiment paritaire » sur le plan de l'âge et du genre, où la présence de femmes est nombreuse et où les tensions liées au genre sont moins rapportées. En revanche, lorsque ces mêmes participantes relatent leurs expériences océaniques, vécues à l'occasion de voyages, elles décrivent un climat tout autre, marqué par la présomption d'incompétence, les conseils non sollicités, le non-respect des priorités et le scepticisme rencontré jusque dans la location de matériel. Le fait que les mêmes femmes vivent des expériences aussi différentes selon qu'elles pratiquent en rivière à Montréal ou en océan à l'étranger met en évidence le rôle du milieu : ce n'est pas le profil des surfeuses qui change, mais le contexte de pratique. Comme le pressentait la formulation de la quatrième sous-question, certaines expériences apparaissent bel et bien modulées par les spécificités spatiales, sociales et culturelles propres à chaque terrain.

Cette asymétrie d'exposition compte parmi les différences les plus marquées entre les deux terrains. Pour les surfeuses françaises, le milieu océanique, avec les hiérarchies et la présomption d'incompétence qui s'y déploient, constitue le cadre ordinaire et quotidien de la pratique, auquel elles sont confrontées de façon continue. Pour les surfeuses québécoises, ce même milieu n'est rencontré que par intermittence, tandis que leur pratique quotidienne se déroule dans l'espace plus égalitaire de la rivière. Les Québécoises disposent ainsi, au quotidien, d'un espace dont les Françaises

sont dépourvues. Cette différence de régime d'exposition éclaire la portée du résultat : l'océan n'exacerbe pas seulement les dynamiques de genre, c'est aussi l'organisation territoriale de chaque pratique qui détermine la fréquence et l'intensité avec lesquelles les surfeuses y sont soumises.

Plusieurs facteurs permettent d'interpréter cette concentration des dynamiques de genre en milieu océanique. Le premier tient au localisme et à la hiérarchie des spots. Olive (2019) a montré que les *line-ups* océaniques sont régis par des hiérarchies informelles combinant l'ancrage local, le niveau technique et le genre, et que les conseils non sollicités participent d'un contrôle de l'espace par les pratiquants masculins établis. Le localisme, qui consiste à revendiquer l'autorité sur un spot et à en protéger les vagues, est d'ailleurs fortement associé à la gent masculine et positionne les femmes comme de nouvelles venues (Olive, 2019). Burtscher et Britton (2022) ont de même mis en évidence une hiérarchie des spots qui régule l'accès aux vagues et tend à reléguer les femmes en périphérie. Le surf d'océan, du fait de sa mobilité constante, de la rareté relative des bonnes vagues et de la compétition qu'elle suscite, offre un terrain propice à l'expression de ces hiérarchies.

Cette différence peut aussi se comprendre à travers le rapport à la ressource que constitue la vague. En océan, les bonnes vagues sont rares, imprévisibles et convoitées, de sorte que leur captation suppose un positionnement stratégique et une compétition directe entre pratiquant·e·s, ce qui transforme le *line-up* en espace de rivalité. En rivière, la vague est unique, fixe, et se partage selon un ordre de passage relativement codifié, chacun attendant son tour, si bien que la rivalité pour la ressource s'en trouve atténuée. Cette différence dans le rapport à la ressource contribue à

expliquer pourquoi les comportements d'appropriation, qui pèsent particulièrement sur les femmes, sont davantage rapportés en milieu océanique.

Le deuxième facteur tient à la dimension territoriale du surf. Pour Falaix (2012, 2022), le spot n'est pas un simple lieu de pratique : c'est un territoire approprié, chargé de valeurs et de hiérarchies, où l'ancrage local fait l'objet d'une revendication identitaire. Dans un tel cadre, l'accès à la vague se mérite et se défend, et les nouvelles venues doivent négocier leur place. Le surf de rivière montréalais présente toutefois une configuration territoriale particulière. La pratique s'y concentre sur deux vagues stationnaires en milieu urbain, suppose un passage quasi obligé par une école unique et s'appuie sur une communauté dense, structurée autour d'une association de pratiquant·e·s. Cette institutionnalisation produit une régulation de l'accès qui semble atténuer les dynamiques d'exclusion : la vague étant fixe, connue et partagée par un nombre restreint de pratiquant·e·s qui se côtoient régulièrement, la logique d'appropriation de la ressource y est moins vive qu'à l'océan. La proximité répétée entre les pratiquant·e·s, la dimension communautaire décrite par les participantes et l'existence de mécanismes d'intégration comme les « *party waves* » contribuent à un climat plus inclusif.

À cette régulation s'ajoute une dimension générationnelle qui distingue les deux terrains. Les participantes québécoises insistent sur le caractère intergénérationnel et mixte de la communauté de rivière, où la présence de femmes de tous âges est décrite comme banale, alors que cette dimension est beaucoup moins présente dans les propos des participantes françaises. Or, la visibilité de pratiquantes variées, en âge comme en niveau, agit comme un facteur de légitimation, puisque la

présence de nombreuses femmes reconnues dans l'espace de pratique atténue le sentiment d'être une exception devant faire ses preuves. L'inclusivité d'un milieu tient ainsi en partie à la densité et à la diversité des femmes qui le fréquentent.

Le mode d'entrée dans la pratique participe également à ce contraste. En rivière montréalaise, l'accès suppose un encadrement initial, un apprentissage structuré et le respect de règles de sécurité, ce qui favorise une intégration progressive et accompagnée. À l'océan, l'entrée dans le *line-up* se fait de façon plus abrupte, sous le regard et le contrôle informel des pratiquant·e·s établi.e.s, et sans médiation institutionnelle. Cette différence dans les conditions d'accès contribue vraisemblablement à expliquer pourquoi le sentiment d'illégitimité et la présomption d'incompétence s'expriment plus fortement en milieu océanique.

Cette différenciation se retrouve d'ailleurs aussi à l'intérieur même du contexte québécois, ce qui renforce l'interprétation par le milieu. Les participantes distinguent nettement la Vague à Guy, perçue comme plus accessible, conviviale et moins compétitive, et Habitat 67, décrite comme plus puissante, plus technique, davantage tournée vers la performance et plus masculine. Le fait que les dynamiques de genre soient ressenties plus fortement sur le spot le plus orienté vers la performance suggère que ce n'est pas l'opposition entre l'océan et la rivière en tant que telle qui importe, mais le degré de compétition et de valorisation de la performance physique associé à un espace de pratique. Là où la performance et la maîtrise technique sont érigées en valeurs centrales, la masculinité hégémonique (Connell & Messerschmidt, 2005) s'impose avec davantage de force, et la présomption d'incompétence à l'égard des femmes s'en trouve renforcée.

Ce constat éclaire également la troisième sous-question, qui portait sur la manière dont la différenciation entre les hommes et les femmes rend plus difficile l'affirmation des femmes sur les spots. Les résultats montrent que cette difficulté est étroitement liée au milieu : c'est dans l'espace océanique, plus compétitif et plus hiérarchisé, que les surfeuses peinent le plus à faire reconnaître leur légitimité et à revendiquer leurs vagues, alors que l'espace de rivière montréalais leur offre des conditions d'affirmation plus favorables. L'affirmation des femmes sur les spots n'est donc pas entravée de façon uniforme, mais dépend de la configuration spatiale, sociale et compétitive du milieu. Ce résultat prolonge les travaux d'Olive (2019), qui distingue les situations où les femmes sont reconnues comme « surfeuses » à part entière de celles où elles sont reléguées au statut de « femmes qui surfent », en montrant que cette reconnaissance varie selon le contexte de pratique.

Une explication alternative mérite toutefois d'être envisagée. On pourrait objecter que le climat plus inclusif de la rivière montréalaise tient moins au milieu qu'à des facteurs culturels propres au Québec, ou encore à la nouveauté relative de cette pratique, qui n'aurait pas encore sédimenté les hiérarchies observées dans des cultures de surf plus anciennes. Certaines participantes évoquent elles-mêmes une possible spécificité culturelle québécoise. Il est probable que ces facteurs se conjuguent, le milieu de rivière, la jeunesse de la communauté et le contexte culturel agissant de concert. Néanmoins, le fait que les mêmes surfeuses québécoises décrivent des dynamiques de genre marquées dès qu'elles pratiquent en océan, dans des pays et des cultures variés, plaide fortement en faveur du rôle déterminant du milieu de pratique.

Ces résultats entrent en résonance avec plusieurs travaux antérieurs, tout en les prolongeant. Ils confirment les analyses d'Olive (2019) sur le rôle du localisme dans la régulation genrée des spots, ainsi que les observations de Burtscher et Britton (2022) sur la hiérarchisation de l'espace océanique. Ils apportent toutefois un élément nouveau, en montrant que ces dynamiques ne constituent pas une caractéristique inévitable de la pratique du surf en général, mais qu'elles sont étroitement liées au type de milieu. L'existence d'un espace aussi inclusif que la rivière montréalaise invite ainsi à nuancer l'idée d'un surf uniformément hostile aux femmes et à porter l'attention sur les conditions concrètes qui favorisent, ou non, leur intégration.

Les représentations professionnelles et médiatiques à l'épreuve de la pratique amatrice

La première sous-question portait sur les impacts des représentations du monde du surf professionnel féminin sur la manière dont les surfeuses amatrices pratiquent leur sport. Les résultats montrent que ces représentations, largement médiatisées, sont intériorisées par les participantes et pèsent concrètement sur leur expérience, dans les deux contextes. Le constat le plus partagé est celui d'une représentation des surfeuses centrée sur l'apparence physique plutôt que sur la performance sportive, à travers la mise en avant du corps, des maillots de bain et de poses esthétiques. Ce résultat rejoint les travaux de Hunter (2018a, 2018b) sur l'objectification des surfeuses, ainsi que les analyses de Brennan (2016) portant sur le regard masculin qui oriente la mise en images du corps féminin dans le surf.

Cette objectification signifie que le monde du surf appréhende le corps féminin comme un objet à regarder, ce qui se traduit jusque dans les vêtements de performance portés par les femmes Hunter (2018b). En donnant à voir les catégories de genre comme naturelles et clivantes (Hunter, 2018a), l'imagerie du surf féminin contribue à les rendre difficilement discutables. Le regard masculin que Brennan (2016) repère dans les postures et les cadrages des images se prolonge, selon les participantes, dans la manière dont elles se sentent observées à l'eau. La représentation médiatique et l'expérience vécue se renforcent ainsi mutuellement.

Cette focalisation sur l'apparence a des conséquences sur la pratique elle-même. En effet, plusieurs participantes décrivent une sexualisation vécue jusque dans l'espace de pratique, qu'il s'agisse des regards portés sur le corps, de photographies prises sans consentement ou du malaise les conduisant à modifier leur tenue. La frontière entre la représentation médiatique et l'expérience concrète se révèle donc poreuse, les normes véhiculées par les images du surf professionnel féminin se rejouant dans le quotidien des surfeuses amatrices. Les travaux de Terfous et al. (2019) sur le marketing de genre de marques telles que Roxy, qui associent le surf féminin à une esthétique de la féminité et de la séduction, permettent de comprendre la matrice commerciale et médiatique de ces représentations. Sanz-Marcos (2023) a de même souligné la marginalisation des surfeuses dans une culture organisée autour d'un regard masculin.

Cette valorisation de l'apparence se fait au détriment de la reconnaissance de la performance, et ce même lorsque la compétence est manifeste. Des participantes rapportent ainsi que, lorsqu'une surfeuse réalise une belle vague, ce sont sa beauté ou

sa grâce qui sont commentées plutôt que sa technicité. Ce déplacement du sportif vers l'esthétique fait écho à la nécessité, rappelée par Reed (2011), de reconnaître la surfeuse comme une athlète à part entière, ainsi qu'aux analyses portant sur l'idéalisation du corps féminin dans le sport (Roy, 2013). Il témoigne d'un régime de visibilité dans lequel la femme qui surfe est d'abord regardée avant d'être reconnue comme pratiquante.

Les réseaux sociaux occupent une place ambivalente dans ce dispositif. Les participantes des deux terrains y trouvent l'essentiel de leurs modèles d'identification, mais déplorent la faible diversité des figures proposées et la nécessité d'aller activement chercher des représentations plus proches de leur réalité. Cette ambivalence rejoint les analyses d'Olive et al. (2015), qui montrent qu'Instagram constitue à la fois un espace d'exposition renouvelée du corps féminin mais également, un instrument permettant aux surfeuses de produire leurs propres représentations. Le fait que plusieurs participantes citent les mêmes figures de référence, au premier rang desquelles Justine Dupont, illustre le rôle structurant d'un petit nombre de modèles médiatiques et confirme l'importance des figures de proue dans la visibilité du sport féminin (Fink & Kensicki, 2002).

Le rapport aux modèles d'identification illustre une autre facette de cette influence. Les participantes évoquent des figures à la fois inspirantes et intimidantes, la performance des surfeuses professionnelles suscitant l'admiration, mais pouvant aussi accentuer le sentiment de leur propre écart. Conjuguée à la rareté des modèles diversifiés, cette ambivalence fragilise le processus d'identification et explique

l'importance que les participantes accordent à la présence de surfeuses dont les trajectoires se rapprochent des leurs.

L'influence de ces représentations se lit également dans le rapport au matériel. L'opposition entre le *longboard*, associé à une pratique féminine et gracieuse, et le *shortboard*, associé à une pratique engagée et performante, structure les discours des participantes dans les deux contextes. Cette association renvoie à la sexuation des qualités sportives décrite par Koivula (2001), qui rattache le masculin à la force et à la puissance, et le féminin à la grâce et à l'esthétique. Les résultats montrent toutefois que cette norme est aussi contestée, puisque plusieurs surfeuses revendiquent le *shortboard* précisément pour ne pas « contribuer au stéréotype », et que d'autres assument un style qu'elles distinguent de la performance spectaculaire. Ces conduites témoignent de l'émergence de nouvelles féminités sportives (Knijnik et al., 2010) et rappellent, avec Butler (1990), que la norme de genre, parce qu'elle est performative, demeure susceptible d'être déplacée. Les représentations professionnelles et médiatiques influencent donc bien la pratique amatrice, autant dans la présentation de soi que dans le choix du matériel ou encore dans les aspirations. Cependant, cette influence s'exerce sur des pratiquantes qui la négocient et, parfois, la contestent.

La bicatégorisation sexuée et l'intériorisation d'une infériorité capacitaire

La deuxième sous-question portait sur la manière dont les surfeuses amatrices sont influencées, ou non, par la supposée infériorité capacitaire des femmes véhiculée par la bicatégorisation sexuée. Les résultats révèlent des positions contrastées et une pluralité de registres explicatifs, mais aussi une intériorisation diffuse de l'idée d'une

moindre capacité féminine, qui se traduit par des effets concrets sur les attitudes et les comportements. Il importe d'abord de rappeler que la bicatégorisation n'est pas une donnée naturelle, mais une construction institutionnelle et historique. Schmitt et Bohuon (2021, 2022) ont montré que la séparation des catégories féminines et masculines dans le surf résulte de décisions institutionnelles plutôt que d'une nécessité biologique, et Ferez (2012) a documenté plus largement le processus d'institutionnalisation de la différence des sexes dans le sport au cours du XXe siècle.

Cette construction institutionnelle s'inscrit dans une histoire longue de contrôle des corps féminins dans le sport. Les travaux de Bohuon sur les tests de féminité montrent comment les institutions sportives ont cherché, tout au long du XXe siècle, à vérifier l'appartenance des athlètes à la catégorie féminine, au moyen de procédures intrusives dont le cas de Maria José Martínez Patiño constitue un exemple connu. Le retour de ces tests en 2026 montre que le sport n'en a pas fini avec la rigidité des catégories basées sur le sexe. Replacer la bicatégorisation du surf dans cette filiation permet de comprendre qu'elle ne va pas de soi, mais qu'elle est le produit d'un travail institutionnel de séparation et de hiérarchisation des sexes.

Les registres mobilisés par les participantes pour expliquer les différences de capacités sont semblables d'un terrain à l'autre. Le premier est corporel et biologique, puisque la force, la carrure, la masse musculaire et les capacités cardiovasculaires des hommes y sont invoquées. Il est toutefois notable que plusieurs participantes énoncent ces différences sur le mode de la croyance plutôt que du fait établi, ce qui témoigne d'une certaine distance réflexive. Le deuxième registre met en avant la technique et

l'expérience, présentées comme susceptibles de réduire les écarts entre les femmes et les hommes, et opère ainsi un déplacement du biologique vers l'acquis.

Le recours au registre biologique gagne à être confronté à la littérature qui en conteste les fondements. Weaving et Roberts (2012) rappellent que le mythe de la fragilité féminine continue de structurer les représentations du sport, alors même que les écarts de performance s'expliquent en grande partie par des différences d'accès, d'entraînement et de reconnaissance. Le fait que plusieurs participantes invoquent les différences corporelles tout en mettant à distance leur portée explicative illustre une tension interne à leurs discours, entre naturalisation et dénaturalisation de la différence.

Deux autres registres, plus rarement évoqués mais présents dans les deux corpus, méritent l'attention. Le premier est celui du cycle menstruel, mobilisé pour justifier une moindre constance des performances féminines. Le second, plus déterminant, est celui de la socialisation genrée. Des participantes des deux terrains rattachent les écarts de confiance et de niveau non à la biologie, mais à une éducation différenciée, les garçons étant encouragés à l'assurance et les filles au doute, ainsi qu'à l'habitude même de séparer les sexes. Une participante québécoise résume cette lecture en remarquant que l'on « entretient cette idée » selon laquelle les garçons seraient meilleurs.

Ce dernier registre est, sur le plan théorique, le plus riche. En attribuant les écarts non à une infériorité naturelle, mais à des conditions d'accès et d'encouragement inégales, plusieurs participantes opèrent un renversement, puisqu'elles dénaturalisent la différence de performance et en font le produit d'un ordre social. Cette interprétation rejoint la perspective de la performativité du genre (Butler, 1990, 1993), pour laquelle

le genre n'est pas l'expression d'une essence, mais l'effet d'une répétition d'actes socialement encadrés. La bicatégorisation ne se contente alors pas de refléter une différence préexistante : elle contribue à la produire, en entretenant la croyance qu'elle prétend seulement constater.

Cette intériorisation entraîne des effets concrets sur les pratiques, ce qui répond au cœur de la deuxième sous-question. En effet, elle se traduit par une légitimité à démontrer en permanence, par une anxiété de performance que certaines participantes jugent particulièrement présente chez les femmes, et par le sentiment de devoir représenter l'ensemble des surfeuses lorsqu'on prend une vague. La supposée infériorité capacitaire, même lorsqu'elle est contestée sur le plan des principes, continue donc de peser sur les conduites, en incitant à se prouver, à anticiper le jugement d'autrui ou à renoncer à certains spots. On retrouve là la logique de la masculinité hégémonique (Connell & Messerschmidt, 2005), qui n'a pas besoin d'être explicitement affirmée pour produire ses effets dès lors qu'elle est intériorisée comme un cadre d'évaluation de soi.

Ces résultats rejoignent par ailleurs les travaux qui soulignent combien la perception des capacités est socialement construite et influe sur l'engagement sportif des femmes (Courcy et al., 2006). En montrant que les surfeuses amatrices intègrent, nuancent et parfois rejettent l'idée d'une infériorité capacitaire, cette recherche met en évidence le fait que la bicatégorisation ne produit pas des effets mécaniques, mais qu'elle est filtrée par un travail d'interprétation des pratiquantes.

Cette intériorisation éclaire aussi la troisième sous-question. Si l'affirmation des femmes sur les spots est plus difficile, c'est non seulement en raison de hiérarchies

externes, mais aussi parce que la croyance en une moindre capacité, même partiellement contestée, est en partie incorporée par les pratiquantes elles-mêmes. L'anxiété de performance et la tendance à se retirer de certains espaces ne sont donc pas seulement des réponses à un environnement hostile, mais relèvent aussi d'un rapport à soi façonné par l'exposition répétée à un discours sur l'infériorité féminine.

Le débat sur la pertinence de la bicatégorisation, tel qu'il traverse la littérature, se reflète dans les positions des participantes. Certaines défendent ainsi le maintien de catégories séparées, au nom de différences physiques jugées réelles et d'une reconnaissance équitable du sport féminin, position que l'on peut rapprocher des arguments de Handelsman et al. (2018) et de Hilton et Lundberg (2021) en faveur d'une protection de la catégorie féminine. D'autres en contestent la pertinence dans une discipline sans contact où la force ne serait pas déterminante, et plaident pour des formes mixtes ou pour des critères de catégorisation alternatifs, dans la lignée des propositions de Bianchi (2019) et de Martínková et al. (2023), ou de la critique de l'homogénéisation des catégories formulée par Caudwell (2015). La référence récurrente à Justine Dupont et aux grosses vagues, dans les deux corpus, fonctionne comme une figure venant brouiller la frontière entre les capacités féminines et masculines. Un écart entre les terrains mérite enfin d'être souligné, car le corpus français développe davantage une critique de la structure des compétitions, à travers la distinction entre égalité et équité, alors que le corpus québécois, moins tourné vers la compétition de haut niveau, aborde la question à partir de l'expérience corporelle et d'un doute réflexif. Cette nuance confirme que le rapport à la bicatégorisation se construit en situation, en fonction des trajectoires et des contextes de pratique.

Le surf comme espace ambivalent : entre contraintes de genre et expériences d'émancipation

Les sections précédentes ont mis l'accent sur les contraintes de genre qui pèsent sur les surfeuses, qu'il s'agisse de la légitimité à démontrer, des représentations centrées sur l'apparence ou de l'intériorisation d'une moindre capacité supposée. Les résultats invitent toutefois à compléter ce constat, car ils font également apparaître le surf comme une source d'expériences positives et comme un espace de pouvoir d'agir. Les participantes ne se décrivent pas uniquement comme des sujets exposés à des normes, mais aussi comme des actrices qui trouvent dans la pratique un sens, un mieux-être et des formes de solidarité. Le surf se présente ainsi comme un espace ambivalent, à la fois traversé par les normes de genre et porteur d'émancipation.

Le sens accordé à la pratique en témoigne. Dans les deux terrains, les participantes décrivent un rapport sensible à l'eau et à la nature, ainsi qu'un plaisir et une forme de ressourcement qui dépassent la seule performance. Plusieurs relient le surf à une véritable transformation personnelle, l'une associant la découverte de la pratique à sa sortie d'une période dépressive, une autre à un rapport plus apaisé à son corps, d'autres encore en faisant un élément central de leur identité et de l'organisation de leur quotidien. Cette dimension rejoint la vocation émancipatrice souvent prêtée aux loisirs sportifs et rappelle que, pour ces femmes, le surf constitue d'abord une ressource pour soi. Elle nuance une lecture strictement défavorable, sans pour autant annuler les contraintes décrites précédemment, puisque c'est dans un même espace que coexistent l'exclusion parfois ressentie et l'épanouissement recherché.

À cette dimension individuelle s'ajoute une dimension collective, celle de l'entraide et de la solidarité entre femmes. Les participantes décrivent des échanges de conseils et de matériel, une transmission entre surfeuses plus et moins expérimentées, ainsi que des espaces de sociabilité, en ligne comme sur les spots, où elles s'encouragent mutuellement. Cette solidarité apparaît d'autant plus forte que les femmes se perçoivent comme minoritaires dans l'eau, de sorte que la rareté nourrit le soutien. On peut y voir une réponse collective à la marginalisation, car faute d'être pleinement reconnues dans la hiérarchie des spots, les surfeuses construisent leurs propres réseaux de reconnaissance et d'apprentissage. Cette logique éclaire en retour le climat plus inclusif de la communauté de rivière montréalaise analysé précédemment, où la densité et la sociabilité féminines renforcent le sentiment de légitimité.

Enfin, les participantes déploient des stratégies actives qui témoignent d'un véritable pouvoir d'agir. Certaines choisissent leurs spots ou leurs partenaires de pratique afin de composer avec un climat parfois hostile, d'autres affirment ouvertement leur place et leur priorité sur la vague, d'autres encore décident de répondre, ou non, aux remarques non sollicitées selon les situations. La contestation des stéréotypes passe aussi par le rapport au matériel et au style, lorsque des surfeuses revendiquent un type de planche ou un engagement physique à rebours des attentes genrées, ou lorsqu'elles souhaitent transmettre à leurs proches d'autres manières d'incarner le féminin. Ces conduites confirment que les normes de genre, parce qu'elles sont performatives (Butler, 1990, 1993), peuvent être déplacées et resignifiées, et qu'elles participent de l'émergence de nouvelles féminités sportives

(Knijnik et al., 2010). Les réseaux sociaux jouent ici le rôle ambivalent déjà souligné, à la fois espace d'exposition du corps et instrument d'autonomisation permettant aux surfeuses de produire leurs propres représentations (Olive et al., 2015).

Cette ambivalence constitue en elle-même un résultat important. Le surf n'est ni un pur espace de domination ni un simple vecteur d'émancipation, mais les deux à la fois, et c'est dans la tension entre ces deux pôles que se construit l'expérience des surfeuses amatrices. Reconnaître ce double caractère permet de préciser la réponse à la question de recherche. Les normes de genre et la bicatégorisation sexuée influencent réellement les pratiques et les expériences des femmes, mais cette influence ne relève pas d'un déterminisme, puisque les surfeuses la négocient, la contestent et trouvent par ailleurs dans leur pratique une source de sens, de mieux-être et de solidarité. C'est précisément cette capacité de négociation qui ouvre des pistes concrètes pour rendre la pratique plus inclusive.

CONCLUSION

Ce mémoire visait à comprendre les influences de la bicatégorisation sexuée et des normes de genre véhiculées dans le surf sur les femmes surfeuses amatrices, et à examiner la manière dont ces influences se manifestent dans deux contextes de pratique distincts, le surf d'océan en France et le surf de rivière au Québec. Pour ce faire, nous avons mené une étude qualitative et comparative reposant sur vingt-deux entretiens individuels semi-dirigés. Après avoir interprété les résultats au regard du cadre conceptuel dans le chapitre précédent, il convient à présent de revenir sur la question de recherche, d'exposer les limites de l'étude et de dégager quelques préconisations ainsi que des pistes pour les recherches futures.

1. Retour sur la question de recherche

Il est désormais possible de répondre de manière synthétique à la question principale. Les influences de la bicatégorisation sexuée et des normes de genre véhiculées dans le surf sur les femmes surfeuses amatrices sont réelles et profondément intériorisées, et elles se manifestent de façon à la fois convergente et différenciée selon les deux contextes étudiés. Elles sont convergentes dans la mesure où les surfeuses françaises et québécoises partagent l'essentiel des expériences, qu'il s'agisse de la légitimité à démontrer, de la présomption d'incompétence, de la sexualisation des représentations ou de l'intériorisation d'une moindre capacité supposée, ce qui atteste de la diffusion des normes du surf professionnel jusqu'aux pratiques amatrices, indépendamment du terrain. Elles sont différenciées dans la mesure où l'intensité de ces dynamiques varie nettement selon le milieu de pratique, l'espace océanique, plus

compétitif et plus hiérarchisé, les exacerbant, tandis que l'espace de rivière montréalais les atténue.

Les sous-questions trouvent, dans ce cadre, des réponses articulées. Les représentations du surf professionnel féminin influencent la pratique amatrice, en orientant la présentation de soi, le rapport au matériel et les modèles d'aspiration, tout en suscitant des formes de résistance. La supposée infériorité capacitaire véhiculée par la bicatégorisation influence les attitudes et les comportements, en alimentant une légitimité conditionnelle, une anxiété de performance et un sentiment de devoir se prouver, alors même que cette infériorité est souvent contestée sur le plan des principes. La différenciation entre les hommes et les femmes rend plus difficile l'affirmation des femmes sur les spots, mais de façon variable selon la configuration compétitive et spatiale du milieu. Enfin, les expériences diffèrent bel et bien selon les contextes, le surf de rivière québécois se distinguant par une plus grande inclusivité de l'espace quotidien et par un report des expériences d'exclusion vers les séjours océaniques.

La comparaison entre la France et le Québec, et plus encore la comparaison entre la rivière et l'océan vécue par les Québécoises elles-mêmes, confirme ainsi que le milieu de pratique constitue une variable déterminante dans l'expression des normes de genre du surf. C'est là l'une des principales contributions de cette recherche, car alors que des travaux centrés sur un seul terrain pouvaient laisser penser que ces dynamiques étaient uniformes, la comparaison met en évidence leur caractère variable et, par conséquent, socialement construit.

2. Limites de l'étude

Plusieurs limites doivent être prises en compte dans l'interprétation de ces résultats. La première tient à la taille et à la nature de l'échantillon. Avec vingt-deux participantes, soit douze Françaises et dix Québécoises, l'étude ne vise pas la généralisation statistique, mais la compréhension en profondeur d'expériences situées, conformément à sa visée qualitative et interprétative. La saturation théorique a été atteinte, ce qui conforte la solidité des thèmes dégagés, mais les résultats demeurent ancrés dans les contextes particuliers étudiés et ne peuvent être étendus tels quels à l'ensemble des surfeuses.

Une deuxième limite concerne le mode de recrutement, fondé sur le volontariat et relayé notamment par les réseaux sociaux. Ce procédé a pu favoriser la participation de femmes déjà engagées dans la pratique et sensibilisées aux questions de genre, susceptibles de porter un regard plus critique que la moyenne des pratiquantes. Cette caractéristique invite à interpréter avec prudence la fréquence de certains discours critiques, sans pour autant en diminuer la pertinence.

Une troisième limite, d'ordre méthodologique, tient à l'abandon des entretiens de groupe initialement prévus. La combinaison d'entretiens de groupe et d'entretiens individuels devait permettre de saisir à la fois les représentations collectives et les expériences personnelles. Les difficultés de recrutement et de coordination ont conduit, en concertation avec la direction de recherche, à concentrer la collecte sur les seuls entretiens individuels semi-dirigés. La dimension collective des représentations a donc été appréhendée indirectement, à travers les discours individuels.

Une quatrième limite touche à la comparabilité des deux terrains. La comparaison entre la France et le Québec ne se réduit pas à une opposition entre l'océan et la rivière, mais met aussi en jeu des différences de culture sportive, d'organisation fédérale, d'ancienneté de la pratique et de culture nationale. Ces variables étant en partie confondues, il demeure délicat d'attribuer un écart observé au seul milieu de pratique. À cet égard, le fait que les surfeuses québécoises décrivent elles-mêmes des dynamiques contrastées entre leur pratique de rivière et leurs voyages océaniques offre un point d'appui utile, puisqu'il neutralise en partie l'effet du contexte national et culturel.

Une cinquième limite découle de la nature des données océaniques québécoises, recueillies de façon rétrospective à propos de séjours de voyage et non sur un terrain océanique observé directement. Ces récits, riches mais reconstruits a posteriori, n'ont pas le même statut que des observations directes. Enfin, la proximité de la chercheuse avec le terrain de la Vague à Guy, où elle s'est rendue à plusieurs reprises et s'est initiée à la pratique, constitue à la fois une force, en ce qu'elle a permis une compréhension fine du contexte, et une limite, dans la mesure où cette position appelle une vigilance réflexive dans l'interprétation des données.

Ces limites ne remettent pas en cause les résultats, mais elles en précisent la portée. La recherche qualitative ne vise pas la généralisation, mais la transférabilité, de sorte que les mécanismes mis au jour, qu'il s'agisse de la légitimité à démontrer, de la présomption d'incompétence ou de l'effet du milieu, peuvent éclairer d'autres contextes de pratique présentant des caractéristiques comparables, à charge pour des travaux ultérieurs d'en éprouver la pertinence.

3. Préconisations et pistes de recherche futures

Les résultats de cette recherche permettent de formuler plusieurs préconisations, adaptées aux deux réalités étudiées. Sur le plan institutionnel et fédéral, ils invitent à interroger la structure des compétitions et la pertinence des catégories, à la lumière des critiques formulées tant par les participantes que par la littérature (Bianchi, 2019 ; Schmitt & Bohuon, 2021). Sans trancher le débat sur le maintien de la bicatégorisation, les instances pourraient veiller à une équité réelle des conditions de compétition, qu'il s'agisse de l'accès aux meilleures vagues, des horaires, des dotations ou de la visibilité, plusieurs participantes ayant relevé des conditions défavorables réservées aux épreuves féminines.

Sur le plan de l'encadrement, l'étude met en évidence un manque de modèles féminins dans la transmission, particulièrement marqué dans le contexte français, où l'absence de professeures est explicitement déplorée. Favoriser la formation et la visibilité de monitrices et d'entraîneuses constituerait un levier concret, d'autant que le contexte québécois, où des femmes occupent des fonctions d'encadrement, illustre l'effet favorable d'une telle présence sur le sentiment de légitimité des pratiquantes. Plus largement, le modèle de la communauté de rivière montréalaise, dense, accueillante et dotée de mécanismes d'intégration, peut inspirer des initiatives visant à rendre les espaces océaniques plus inclusifs, par exemple par un travail de sensibilisation au localisme et aux conseils non sollicités, ou par le soutien aux collectifs de surfeuses.

Sur le plan médiatique et commercial, les résultats plaident pour une diversification des représentations du surf féminin, au-delà de l'esthétique de

l'apparence analysée par Hunter (2018a) et Terfous et al. (2019). Mettre en avant la diversité des corps, des âges, des styles et des niveaux contribuerait à élargir l'éventail des modèles d'identification, dont les participantes soulignent à la fois l'importance et la rareté. Les réseaux sociaux, en tant qu'espaces d'autoreprésentation (Olive et al., 2015), constituent à cet égard un levier intéressant, à condition d'y soutenir des contenus produits par les surfeuses elles-mêmes.

Ces orientations rejoignent les travaux qui soulignent l'importance de la place des femmes dans les organisations sportives et dans la gouvernance des disciplines (Hoeber, 2008 ; Light & Georgakis, 2023 ; Trebilcock & Hoeber, 2020). Au-delà des représentations, c'est aussi la présence de femmes aux postes de décision, d'encadrement et d'arbitrage qui conditionne une transformation durable des cultures de pratique.

Cette recherche ouvre enfin plusieurs pistes pour des travaux futurs. Effectivement, il serait pertinent de mener une étude sur un terrain océanique québécois, afin de comparer plus directement les milieux à culture nationale constante, et de compléter les récits rétrospectifs par des observations directes. L'élargissement de l'échantillon, l'inclusion de pratiquantes moins sensibilisées aux questions de genre, l'étude d'autres contextes de surf de rivière ou de vagues artificielles, ainsi que l'analyse des perceptions des pratiquants masculins, permettraient d'affiner la compréhension des dynamiques observées. Une perspective intersectionnelle plus systématique, articulant le genre à l'âge et au statut de local, apparaît également prometteuse.

En définitive, cette recherche montre que les normes de genre et la bicatégorisation sexuée du surf professionnel imprègnent les expériences des surfeuses amatrices au-delà des frontières d'un terrain particulier, en orientant leur légitimité, leurs représentations et leur rapport à leurs propres capacités. L'intensité de ces influences n'est toutefois pas la même partout, puisqu'elle varie selon le milieu de pratique. L'exemple de la communauté de rivière montréalaise indique qu'un espace de surf plus égalitaire est possible, et que les conditions concrètes de la pratique constituent un terrain d'intervention privilégié pour favoriser une participation plus équitable des femmes.

RÉFÉRENCES

Adams, C., & Leavitt, S. (2018). ‘It’s just girls’ hockey’ : Troubling progress narratives in girls’ and women’s sport. *International Review for the Sociology of Sport*, *53*(2), 152-172. https://doi.org/10.1177/1012690216649207

Anadón, M., & Savoie Zajc, L. (2009). Introduction. *Recherches qualitatives*, *28*(1), 1-7. https://doi.org/10.7202/1085318ar

Augustin, J.-P. (1998). Emergence of Surfing Resorts on the Aquitaine Littoral. *Geographical Review*, *88*(4), 587-595. https://doi.org/10.1111/j.1931-0846.1998.tb00129.x

Barucq, G. (2018, septembre 6). WSL : Les Surfeuses seront payées autant que les Surfeurs ! *Blog Surf Prevention*. https://blog.surf-prevention.com/2018/09/06/surfeuses-payees-autant-que-surfeurs/

Beaud, J.-P. (2021). L’échantillonnage. In I. Bourgeois, *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (7ème édition, p. 201-230). Presses de l’Université du Québec. https://web-p-ebscohost-com.biblioproxy.uqtr.ca/ehost/ebookviewer/ebook/bmxlYmtfXzM0MjIxOTVfX0FO0?sid=359d458c-82a8-4862-9398-5de5ea8e40c9@redis&vid=0&format=EB&lpid=lp_201&rid=0

Benassi, S. (2018). La route en marges. Retour sur les mythologies errantes de la culture surf: *Communication & langages*, *N° 195*(1), 43-58. https://doi.org/10.3917/comla1.195.0043

Bianchi, A. (2019). Something’s Got to Give : Reconsidering the Justification for a Gender Divide in Sport. *Philosophies*, *4*(2), 23. https://doi.org/10.3390/philosophies4020023

Blanchet, A., & Gotman, A. (2007). *L’entretien* (2ème édition, Vol. 128). Armand Collin.

Bohuon, A. (2008). Sport et bicatégorisation par sexe : Test de féminité et ambiguïtés du discours médical: *Nouvelles Questions Féministes*, *Vol. 27*(1), 80-91. https://doi.org/10.3917/nqf.271.0080

Bohuon, A., & Gimenez, I. (2019). Performance sportive et bicatégorisation sexuée : Le cas de María José Martínez Patiño et le problème de l’avantage « indu ». *Genèses*, *n° 115*(2), 9-29. https://doi.org/10.3917/gen.115.0009

Bohuon, A., & Quin, G. (2016). Encyclopédie critique du genre. In *Encyclopédie critique du genre* (p. 605-614). La Découverte. https://doi.org/10.3917/dec.renne.2016.01.0605

Boudet, C. (2023, mai 26). Il était une fois le surf… féminin. *ÀBLOCK!* https://ablock.fr/il-etait-une-fois-le-surf-feminin/

Brennan, D. (2016). Surfing like a Girl : A Critique of Feminine Embodied Movement in Surfing. *Hypatia*, *31*(4), 907-922. https://doi.org/10.1111/hypa.12293

Burtscher, M., & Britton, E. (2022). “There Was Some Kind of Energy Coming into My Heart” : Creating Safe Spaces for Sri Lankan Women and Girls to Enjoy the Wellbeing Benefits of the Ocean. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, *19*(6), 3342. https://doi.org/10.3390/ijerph19063342

Butler, J. (1990). *Gender Trouble : Feminism and the Subversion of Identity*. Routledge.

Butler, J. (1993). *Bodies that Matter : On the Discursive Limits of « sex »*. Psychology Press.

Camps Y Wilant, N., & Hirthler, G. (s. d.). *Pourquoi Pierre de Coubertin était-il opposé à la participation des femmes aux Jeux Olympiques ?* [Page Web]. Olympics.com.

Caudwell, J. (2015). Sexualities and Sport. In *Routledge Handbook of the Sociology of Sport*. Routledge.

ÇetiN, E. (2023). Body Shaming Experiences of Elite Female Athletes. *OPUS Toplum Araştırmaları Dergisi*, *20*(52), 179-190. https://doi.org/10.26466/opusjsr.1201485

Chaulin, C. (2023, août 17). *Comment est né le surf et comment est-il arrivé en France ?* https://www.geo.fr/histoire/comment-est-ne-le-surf-et-comment-est-il-arrive-en-france-216071

Chevalier, A. (2016, août 10). Pierre de Coubertin et la place des femmes aux Jeux olympiques. *Journal Métro*. https://journalmetro.com/sports/1005494/pierre-de-coubertin-et-la-place-des-femmes-aux-jeux-olympiques/

Coleman, D. (2017). Sex in Sport. *Law and Contemporary Problems*, *80*(4), 63-126.

Comley, C. (2016). « We have to establish our territory » : How women surfers 'carve out' gendered spaces within surfing. *Sport in Society*, *19*(8-9), 1289-1298. https://doi.org/10.1080/17430437.2015.1133603

Connell, R. (1995). *Masculinities*. University of California Press.

Connell, R. W., & Messerschmidt, J. W. (2005). Hegemonic Masculinity : Rethinking the Concept. *Gender & Society*, *19*(6), 829-859. https://doi.org/10.1177/0891243205278639

Courcy, I., Laberge, S., Erard, C., & Louveau, C. (2006). Le sport comme espace de construction sociale de la féminité : Jugements d'adolescentes et d'adolescents concernant les filles qui pratiquent des sports de tradition masculine. *Recherches féministes*, *19*(2), 29-61.

Cozzi, E. (2025, mars 26). *Médiatisation du sport féminin : Toujours hors-jeu ?* https://www.matrimoine-feministe.com/mediatisation-du-sport-feminin/

De Moraes Ocke, M. A., Bosquetti, M. A., & Vicente Alexandre, G. (2021). Patrocínio esportivo e comunicação de marca : Perspectivas de patrocinadores, gestores de marketing esportivo e atletas brasileiros do surfe profissional. *Podium Sport Leisure and Tourism Review*, *10*(3), 21-51. https://doi.org/10.5585/podium.v10i3.17001

Deaner, R. O., Balish, S. M., & Lombardo, M. P. (2016). Sex differences in sports interest and motivation : An evolutionary perspective. *Evolutionary Behavioral Sciences*, *10*(2), 73-97. https://doi.org/10.1037/ebs0000049

Deaner, R. O., & Smith, B. A. (2013). Sex Differences in Sports Across 50 Societies. *Cross-Cultural Research*, *47*(3), 268-309. https://doi.org/10.1177/1069397112463687

Denison, E., Jeanes, R., Faulkner, N., & O'Brien, K. S. (2021). The Relationship Between 'Coming Out' as Lesbian, Gay, or Bisexual and Experiences of Homophobic Behaviour in Youth Team Sports. *Sexuality Research and Social Policy*, *18*(3), 765-773. https://doi.org/10.1007/s13178-020-00499-x

DePond, M. (2019). Southland Surf Hawaiians, Surfing, and Race in Los Angeles, 1907-1928. *Southern California Quarterly*, *101*(1), 45-78. https://doi.org/10.1525/scq.2019.101.1.45

Dimmick, S., Sheehan, P., Brazier, D., & Anderson, S. E. (2013). Injuries sustained while surfboard riding. *Skeletal Radiology*, *42*(4), 463-465. https://doi.org/10.1007/s00256-012-1536-9

Doering, A., & Evers, C. (2019). Maintaining Masculinities in Japan's Transnational Surfscapes : Space, Place, and Gender. *Journal of Sport and Social Issues*, *43*(5), 386-406. https://doi.org/10.1177/0193723519867584

Dominteanu, T., Smîdu, N., & Voinea, A. (2022). Media communication in sport. *Proceedings of the International Conference on Business Excellence*, *16*(1), 260-265. https://doi.org/10.2478/picbe-2022-0025

Dubé-Moreau, F.-A. (2023). *Hors jeu : Chronique culturelle et féministe sur l'industrie professionnel*. Les éditions du remue-ménage.

Dufur, M. J. (2006). Gender and Sport. In *Handbook of the Sociology of Gender* (p. 583-599). Springer US. https://doi.org/10.1007/0-387-36218-5_26

Durand, C. (2021). La mesure. In I. Bourgeois, *Recherche sociale—De la problématique à la collecte des données* (7ème édition, p. 179-200). Presse de l'Université du Québec.

Elias, N., & Dunning, E. (1994). *Sport et civilisation : La violence maîtrisée* (Fayard).

Esparza, D. (2017). Reconsiderando las fuentes para el estudio del surf arcaico : Polinesia, China, Perú y África occidental. *Materiales para la Historia del Deporte*, (15), 193-213.

Falaix, L. (2012). Des vagues et des hommes. La glisse au cœur des résistances et contestations face à l'institutionnalisation des territoires du surf en Aquitaine : Thèse de doctorat en aménagement-géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, dirigée par Vincent Vlès (soutenue le 6 juin 2012). *Mondes du tourisme*, (6), 102-105. https://doi.org/10.4000/tourisme.250

Falaix, L. (2014). L'habiter des surfeurs face au ré-enchantement touristique du littoral aquitain. *Loisir et Société / Society and Leisure*, *37*(1), 132-150. https://doi.org/10.1080/07053436.2014.881097

Falaix, L. (2017). Sea, Surf & Sun : Une culture sportive à l'épreuve de la commercialisation d'une pratique. In L. Falaix (Éd.), *Surf à contre-courant. Une odyssée scientifique* (p. 141-167). Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. https://shs.hal.science/halshs-01678266

Falaix, L. (2022, août 11). *Stéréotypes de genre : Le monde du surf a du pain sur la planche*. Slate.fr. https://www.slate.fr/story/232031/monde-surf-stereotypes-genre-planche-vague-sexisme-corps-erotisme

Fendt, L. S., & Wilson, E. (2011). "It's a challenge, It's hard to get a wave" : The Impact of constraInts on women surf tourIsts. *Tourism Review International*, *15*(4), 337-348. https://doi.org/10.3727/154427212X13369577826889

Ferez, S. (2012). From Women's Exclusion to Gender Institution : A Brief History of the Sexual Categorisation Process within Sport. *The International Journal of the History of Sport*, *29*(2), 272-285. https://doi.org/10.1080/09523367.2012.641221

Fink, J. S., & Kensicki, L. J. (2002). An Imperceptible Difference : Visual and Textual Constructions of Femininity in Sports Illustrated and Sports Illustrated for Women. *Mass Communication and Society*, *5*(3), 317-339. https://doi.org/10.1207/S15327825MCS0503_5

Finney, B. R., & Houston, J. D. (1996). *Surfing : A History of the Ancient Hawaiian Sport*. Pomegranate.

Ford, N. J., & Brown, D. (2006). *Surfing and Social Theory : Experience, Embodiment and Narrative of the Dream Glide*. Routledge. (144313). https://research.ebsco.com/linkprocessor/plink?id=ec53edb8-efbe-3509-b628-2d4443b6f525

Fortin, M.-F., & Gagnon, J. (2022). *Fondements et étapes du processus de recherche, 4e édition* (4ème édition). Chenelière Éducation. https://www.cheneliere.ca/fr/bundle-fondements-et-etapes-du-processus-de-recherche-4e-ed-9782765073567.html

France Inter. (2018, septembre 6). *Le surf précurseur en matière d'égalité femmes-hommes*. France Inter. https://www.radiofrance.fr/franceinter/le-surf-precurseur-en-matiere-d-egalite-femmes-hommes-1571914

Franklin, R., & Carpenter, L. (2018). Surfing, sponsorship and sexploitation : The reality of being a female professional surfer. In *Surfing, Sex, Genders and Sexualities*. Routledge.

Gibson, C., & Warren, A. (2014). Making Surfboards : Emergence of a Trans-Pacific Cultural Industry. *The Journal of Pacific History*, *49*(1), 1-25. https://doi.org/10.1080/00223344.2013.858439

Guibert, C. (2007). Le premier âge du surf en France : Un sport socialement sélectif. *Science & Motricité*, (61), 89-100. https://doi.org/10.3917/sm.061.0089

Guibert, C. (2011). Surf et « contre-culture » : La dimension symbolique des constructions journalistiques de la presse spécialisée en France: *Sciences sociales et sport*, *N° 4*(1), 11-39. https://doi.org/10.3917/rsss.004.0011

Guibert, C., & Arab, C. (2016). Être surfeuse au Maroc : Les conditions d'une socialisation à contre-courant. *Terrains & travaux*, *N° 28*(1), 175-198. https://doi.org/10.3917/tt.028.0175

Handelsman, D. J., Hirschberg, A. L., & Bermon, S. (2018). Circulating Testosterone as the Hormonal Basis of Sex Differences in Athletic Performance. *Endocrine Reviews*, *39*(5), 803-829. https://doi.org/10.1210/er.2018-00020

Hargreaves, J. (2002). *Sporting Females : Critical Issues in the History and Sociology of Women's Sport* (0 éd.). Routledge. https://doi.org/10.4324/9780203221945

Henderson, M. (2001). A Shifting Line Up : Men, women, and Tracks surfing magazine. *Continuum*, *15*(3), 319-332. https://doi.org/10.1080/10304310120086803

Hilton, E. N., & Lundberg, T. R. (2021). Transgender Women in the Female Category of Sport : Perspectives on Testosterone Suppression and Performance Advantage. *Sports Medicine*, *51*(2), 199-214. https://doi.org/10.1007/s40279-020-01389-3

Hjarvard, S. (2016). Mediatización : Reencuadrando el análisis de los efectos de los medios. *Inmediaciones de la Comunicación*, *11*(11), 33-56. https://doi.org/10.18861/ic.2016.11.11.2615

Hoeber, L. (2008). Gender Equity for Athletes : Multiple Understandings of an Organizational Value. *Sex Roles*, *58*(1-2), 58-71. https://doi.org/10.1007/s11199-007-9320-3

Hunter, L. (Éd.). (2018a). *Surfing, Sex, Genders and Sexualities*. Routledge. https://doi.org/10.4324/9781315201238

Hunter, L. (2018b). The long and short of (performance) surfing : Tightening patriarchal threads in boardshorts and bikinis? *Sport in Society*, *21*(9), 1382-1399. https://doi.org/10.1080/17430437.2017.1388789

Kampion, D. (2003). *Stoked! : A History of Surf Culture*. G. Smith.

Kampion, D., & Brown, B. (1998). *Stoked : A History of Surf Culture*. Evergreen.

Kirch, P. V., & McCoy, M. D. (2023). *Feathered Gods and Fishhooks : The Archaeology of Ancient Hawai'i, Revised Edition*. University of Hawaii Press.

Knijnik, J. D., Horton, P., & Cruz, L. O. (2010). Rhizomatic bodies, gendered waves : Transitional femininities in Brazilian Surf. *Sport in Society*, *13*(7-8), 1170-1185. https://doi.org/10.1080/17430431003780138

Koivula, N. (2001). Perceived characteristics of sports categorized as gender-neutral, feminine and masculine. *Journal of Sport Behavior*, *24*(4), 377-393.

Krane, V. (2001). We Can Be Athletic and Feminine, But Do We Want To? Challenging Hegemonic Femininity in Women's Sport. *Quest*, *53*(1), 115-133. https://doi.org/10.1080/00336297.2001.10491733

Landers, M. A., & Fine, G. A. (1996). Learning Life's Lessons in Tee Ball : The Reinforcement of Gender and Status in Kindergarten Sport. *Sociology of Sport Journal*, *13*(1), 87-93. (10036032). https://doi.org/10.1123/ssj.13.1.87

Lefebvre, S., & Roult, R. (2014). Les nouveaux territoires du surf dans la ville. *Téoros*, *28*(2), 55-62. https://doi.org/10.7202/1024807ar

Lemarié, J. (2016a). Debating on Cultural Performances of Hawaiian Surfing in the 19th Century. *Journal de la société des océanistes*, (142-143), 159-174. https://doi.org/10.4000/jso.7625

Lemarié, J. (2016b). Genèse d'un système global surf. Regards comparés des Hawai'i à la Californie : Traditions, villes, tourismes, et subcultures : Thèse de doctorat en sociologie de l'université Paris-Ouest Nanterre La Défense, dirigée par Jonathan Friedman et Anne Raulin (soutenue le 20 mai 2016). *Mondes du tourisme*, (12). https://doi.org/10.4000/tourisme.1331

Lenskyj, H. (2003). *Out on the Field : Gender, Sport and Sexualities*. Women's Press.

Light, R. L., & Georgakis, S. (2023). *Sociology for Physical Education and Sports Coaching* (1re éd.). Routledge. https://doi.org/10.4324/9781003372554

Machado, P. (2020, juillet 21). Le surf laisse-t-il assez de place aux femmes ? *Terre Femina*. https://www.terrafemina.com/article/surf-et-si-on-laissait-plus-de-place-aux-femmes-surfeuses_a354520/1

Mak, J. (2015). *Creating "Paradise of the Pacific" : How Tourism Began in Hawaii* (Working Paper Nos 15-03; p. 81). University of Hawai`i at Mānoa Department of Economics. https://www.economics.hawaii.edu/research/workingpapers/WP_15-3.pdf

Maltais, S., Auclair, I., & Brière, S. (2021). Les entretiens de groupe. In *Recherche sociale : De la problématique à la collecte de données* (p. 319-338). Presses de l'Université du Québec.

Maples, W. (2010). *The history of surfing*. OpenLearn, The Open University. https://www.open.edu/openlearn/body-mind/health/sport-and-fitness/sport/the-history-surfing

Martínková, I. (2020). Unisex sports : Challenging the binary. *Journal of the Philosophy of Sport*, *47*(2), 248-265. https://doi.org/10.1080/00948705.2020.1768861

Martínková, I., Parry, J., & Imbrišević, M. (2023). Transgender Athletes and Principles of Sport Categorization : Why Genealogy and the Gendered Body Will Not Help. *Sport, Ethics and Philosophy*, *17*(1), 21-33. https://doi.org/10.1080/17511321.2021.1974530

Masterson, I. ‘Akahi. (2018). Surfing ali‘i, kahuna, kupua and akua : Female presence in surfing’s past. In *Surfing, Sex, Genders and Sexualities*. Routledge.

Messner, M. A. (2002). *Taking The Field : Women, Men, and Sports*. University of Minnesota Press.

Messner, M. A., & Sabo, D. F. (1990). *Sport, men, and the gender order : Critical feminist perspectives* (Human Kinetics Books).

Michel, D. (2020). *Surf : Les femmes de retour à Teahupoo !* L’Équipe. https://www.lequipe.fr/Adrenaline/Surf/Actualites/Surf-les-femmes-de-retour-a-teahupoo/1151671

Moron-Garreau, G., & Bourdeau, L. (2024). Touristification du surf au Québec. *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, *43*(2). https://journals.openedition.org/teoros/13063

Mourgère, I. (2023, février 11). *Football féminin : Les joueuses canadiennes gagnent l’égalité salariale | TV5MONDE - Informations*. TV5 Monde. https://information.tv5monde.com/international/football-feminin-les-joueuses-canadiennes-gagnent-legalite-salariale-1845893

Nabono Martins, J. (2023). Homophobia in Brazilian football : A critical discourse analysis of fans’ comments in online football forums. *International Review for the Sociology of Sport*, *58*(2), 392-410. https://doi.org/10.1177/10126902221107323

Nendel, J. (2009). Surfing in Early Twentieth-Century Hawai‘i : The Appropriation of a Transcendent Experience to Competitive American Sport. *The International Journal of the History of Sport*, *26*(16), 2432-2446. https://doi.org/10.1080/09523360903457049

Nepomuceno, L. B., Nogueira, J. A. D., Honorato, G. W. N., Bosi, M. L. M., & Silva, F. M. D. C. (2020). A esportivização do surfe : Reflexões a luz de Pierre Bourdieu. *Motrivivência*, *32*(62), 01-17. https://doi.org/10.5007/2175-8042.2020e63230

O’Brien, K. S., Shovelton, H., & Latner, J. D. (2013). Homophobia in physical education and sport : The role of physical/sporting identity and attributes, authoritarian aggression, and social dominance orientation. *International Journal of Psychology*, *48*(5), 891-899. https://doi.org/10.1080/00207594.2012.713107

Olive, R. (2019). The Trouble with Newcomers : Women, Localism and the Politics of Surfing. *Journal of Australian Studies*, *43*(1), 39-54. https://doi.org/10.1080/14443058.2019.1574861

Olive, R., McCuaig, L., & Phillips, M. G. (2015). Women’s recreational surfing : A patronising experience. *Sport, Education and Society*, *20*(2), 258-276. https://doi.org/10.1080/13573322.2012.754752

ONU Femmes France. (2023, août 10). *Les Jeux Olympiques, marqueur de l’évolution de la place des femmes dans le sport*. ONU Femmes France. https://www.onufemmes.fr/nos-actualites/2023/7/20/les-jeux-olympiques-marqueur-de-levolution-de-la-place-des-femmes-dans-le-sport

Ottogalli-Mazzacavallo, C. (2018). Les inégalités de genre aussi sur les terrains sportifs: *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, *N° 68*(2), 25-27. https://doi.org/10.3917/cdsu.068.0025

Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales—5e éd.* Armand Colin.

Pellisard, H. (2023, mars 16). *Coupe du monde : 150 joueuses demandent la parité financière entre hommes et femmes*. RMC Sport. https://rmcsport.bfmtv.com/football/feminin/coupe-du-monde-150-joueuses-demandent-la-parite-financiere-entre-hommes-et-femmes_AV-202303160481.html

Pill, E. (2019). *Waves of Power : The Spectacularisation of Professional Surfing* [Cardiff University]. https://orca.cardiff.ac.uk/id/eprint/126546/1/2019pillmephd.pdf

Raz, M. (2016). Encyclopédie critique du genre. In *Encyclopédie critique du genre* (p. 87-95). La Découverte. https://doi.org/10.3917/dec.renne.2016.01.0087

Reed, R. (2011). *Waves of Wahines : A History of Women's Surfing*. Reed Books.

Roy, G. (2013). Women in Wetsuits : Revolting Bodies in Lesbian Surf Culture. *Journal of Lesbian Studies*, *17*(3-4), 329-343. https://doi.org/10.1080/10894160.2013.731873

Royer, C. (2023, avril 21). *SLO6084-00 cours 13 : Stratégies qualitatives* [Cours non publié]. Méthodologie de la recherche, Département d'études en loisir, culture et tourisme, Université du Québec à Trois-Rivières.

Rubin, H. J., & Rubin, I. S. (2012). *Qualitative Interviewing : The Art of Hearing Data*. SAGE Publications.

Santos, D. (2022). Los orígenes del surf en Hawai. ¿La mejor campaña de marketing turístico de la historia? (The origins of surfing in Hawaii. The best tourism marketing campaign in history?). *Retos*, *44*, 1132-1140. https://doi.org/10.47197/retos.v44i0.90970

Sanz-Marcos, P. (2023). Can women escape the male influence when surfing? An ethnographic study of female surfers in Southern Spain. *Sport in Society*, *26*(4), 605-617. https://doi.org/10.1080/17430437.2021.1996347

Sauvé, D. (2023). 50 ans de la WTA : Histoire d'un grand pas pour l'égalité. *Radio Canada*. https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/6294/sports-tennis-wta-50-ans-billie-jean-king-clijsters-pierce

Savoie-Zajc, L. (2018). La recherche qualitative/interprétative. In T. Karsenti & L. Savoie-Zajc, *La Recherche en éducation* (p. 191-217). Les Presses de l'Université de Montréal. https://doi.org/10.1515/9782760639331-009

Savoie-Zajc, L. (2021). L'entrevue semi-dirigée. In I. Bourgeois, *Recherche sociale—De la problématique à la collecte des données* (7ème édition, p. 273-296). Presse de l'Université du Québec.

Sayeux, A.-S. (2004). *Femmes surfeuses, paroles d'hommes surfeurs : Petits arrangements dans l'ordre des genres*. 2e congrès international de la Société de Sociologie du Sport en Langue Française, Université de Paris XI Orsay, France.

Sayeux, A.-S. (2008). Surf autogéré contre surf fédéral : Deux idéaux en lutte, in La Revue Européenne de Management du Sport. *La Revue Européenne de*

Management Du Sport, Post-Print, Article hal-00999391. https://hal.science/hal-00999391

Schiffter, F. (2005). *Petite philosophie du surf* (Ed. Milan).

Schmitt, A., & Bohuon, A. (2021). Et si le surfeur des plus grosses vagues au monde était une femme ? La subversion de la bi-catégorisation sexuée par les pionnières du surf xxl: *Politix*, *n° 136*(4), 103-126. https://doi.org/10.3917/pox.136.0103

Schmitt, A., & Bohuon, A. (2022). When women surf the world's biggest waves : Breaking gender barriers. *Sport in Society*, *25*(10), 1924-1939. https://doi.org/10.1080/17430437.2021.1897108

Sokolowski, A. (2025, mars 16). *16 mars 2007 : Le jour à Roland-Garros a fini par adopter la parité des gains*. Tennis Majors. https://www.tennismajors.com/fr/roland-garros-actualite/atp-wta-roland-garros-a-adopte-l-egalite-des-prix-hommes-femmes-585240.html

Soulé, B., & Walk, S. (2007). Comment rester « alternatif » ? Sociologie des pratiquants sportifs en quête d'authenticité subculturelle: *Corps*, *n° 2*(1), 67-72. https://doi.org/10.3917/corp.002.0067

Terfous, F., Falaix, L., & Corneloup, J. (2019). Marketing en ligne du surf et pouvoir érotique : Le cas Roxy. *Recherches féministes*, *32*(1), 127-146. https://doi.org/10.7202/1062228ar

Trebilcock, M., & Hoeber, L. (2020). Les discours du genre et leur impact sur les femmes dans le sport. In *Sport et société : Perspectives conceptuelles et enjeux d'action aux échelles québécoise, canadienne et internationale* (Les Éditions Reynald Goulet, inc., p. 263-274). https://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0001269063&locale=fr

Turner, M. (2022). Media Coverage of Sports Fans. In D. S. Coombs & A. C. Osborne, *Routledge Handbook of Sport Fans and Fandom* (1re éd., p. 95-106). Routledge. https://doi.org/10.4324/9780429342189-10

Ushanova, I. A. & Novgorod State University. (2015). Mediatization of Communication : From Concept to Theory. *Journal of Siberian Federal University. Humanities & Social Sciences*, *8*(11), 2703-2712. https://doi.org/10.17516/1997-1370-2015-8-11-2703-2712

Usher, L., & Gómez, E. (2018). Female Surfers' Perceptions of Regulatory Constraints and Negotiation Strategies. *Journal of Park and Recreation Administration*, *36*, 149-165. https://doi.org/10.18666/JPRA-2018-V36-I1-8343

Villepreux, O. (2015). Sports et médias, une marche inéluctable vers la démesure : *Revue du MAUSS*, *n° 46*(2), 189-203. https://doi.org/10.3917/rdm.046.0189

Waitt, G. (2008). 'Killing waves' : Surfing, space and gender. *Social & Cultural Geography*, *9*(1), 75-94. https://doi.org/10.1080/14649360701789600

Weaving, C., & Roberts, S. (2012). Checking in : An analysis of the (lack of) body checking in women's ice hockey. *Research Quarterly for Exercise and Sport*, *83*(3), 470-478. https://doi.org/10.1080/02701367.2012.10599882

Yenilmez, M., & Çelik, O. B. (2017). Competing for waves : The unjust reality of women's position in the world of surfing. *Journal of Sports and Performance Researches*, *8*(1), 63-74. https://doi.org/10.17155/spd.72723

ANNEXES

Annexe A : Guide d'entretien – Entretiens individuels

Préparation de l'entretien :

Dans le cadre de ma maîtrise en loisir, culture et tourisme (profil avec mémoire) de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), j'effectue une recherche qualitative portant sur la compréhension des impacts des représentations sexuées et genrées dans le surf sur la pratique des surfeuses amatrices. Ta participation à ce projet de recherche, qui vise à explorer vos expériences et points de vue sur la question, est grandement appréciée.

Plus précisément, les objectifs poursuivis par cette recherche sont :

- D'examiner l'influence des représentations du surf professionnel sur tes pratiques et tes perceptions en tant que surfeuse amatrice dans ton engagement sportif ;
- D'analyser les défis spécifiques auxquels tu te confrontes en raison de la différenciation sexuée qui s'opère dans la culture du surf ;
- D'explorer la manière dont la supposée infériorité capacitaire des femmes véhiculée par la bicatégorisation sexuée impacte tes attitudes et tes comportements en tant que surfeuse amatrice.

Avant de débuter l'entretien, nous allons lire le formulaire de consentement afin de s'assurer du consentement libre et éclairée de tout le monde. As-tu des questions liées à ce formulaire ? De plus, je te rappelle que les données recueillies par cette étude sont entièrement confidentielles et ne pourront en aucun cas mener à ton identification. Ta confidentialité et ton anonymat seront assurés par l'attribution d'un nom fictif lors de l'analyse des données et l'interprétation des résultats.

Déroulement de l'entretien :

	Questions principales	**Questions secondaires**
Introduction	**1.** Peux-tu me raconter comment tu as commencé le surf, depuis combien de temps tu en fait, et si tu as une anecdote ou une courte histoire de surf à raconter, je t'écoute. Après le tour de table : leur précisez l'importance de situer géographiquement leur cas et leurs anecdotes/expériences.	
Pratique du surf	**2.** Comment et dans quelles circonstances pratiques-tu le surf ?	o Fais-tu partie d'un club ou non ? o Quel est ton spot favori ? o Pratiques-tu le surf seule ? o Si non, avec qui pratiques-tu le surf ?
Expérience de surf	**3.** Qu'est-ce que tu aimes dans le surf ?	o Si j'évoque la nature, le côté solitaire, la solidarité… est-ce que ça te parle ?
	4. As-tu déjà vécu ou assisté à des expériences interhumaines négatives, ou bien positives, au cours de ta pratique du surf ?	o As-tu déjà vécu des expériences de discrimination, quelle qu'elle soit ? o Comment as-tu réagi face à cette/ces situation(s) ? o Certaines situations négatives ont-elles pu

		changer au fil du temps ?
Surf et normes de genre	**5.** T'a-t-on déjà fait des remarques sur ta pratique du surf en raison de ton genre ?	o Si oui, comment as-tu réagi ? o Est-ce que cette remarque venait de quelqu'un intérieur au monde du surf ou extérieur ?
	6. Penses-tu que les images véhiculées dans les médias de surf sur les surfeuses ont des influences sur toi, ta pratique ?	o Si oui, lesquelles ? o Quel(s) type(s) d'image(s) en particulier ?
	7. Penses-tu que tu tentes de te conformer, consciemment ou inconsciemment, aux rôles genrés véhiculées dans le monde du surf ?	o Penses-tu que ta façon de surfer découle de l'exposition à ces normes de genre ? o Trouves-tu que ta façon de surfer est différente de celle des hommes ?
	8. Penses-tu que la séparation des sexes dans le surf compétitif t'impacte dans ta propre pratique amateure ?	o Te sens-tu moins légitime et/ou légitimisée que les surfeurs à l'eau ? o Laisses-tu souvent la priorité aux surfeurs ? o As-tu déjà eu l'impression que les surfeurs, que ce soit dans leurs attitudes ou

		leurs comportements, se pensent supérieurs à toi d'une manière ou d'une autre ?
Surf et bicatégorisation sexuée	**9.** Est-ce que cette organisation du surf professionnel a une incidence sur ta façon de percevoir tes propres capacités en tant que surfeuse ?	o Est-ce que cela te renvoie une image négative, d'infériorité de la surfeuse ? o Penses-tu que cette image-là t'affecte d'une manière ou d'une autre ?
Ouverture	**10.** Souhaiterais-tu discuter d'un autre point concernant ton expérience de surfeuse amatrice dans un système surf opérant une différenciation selon le genre/le sexe ?	
Conclusion	Cet entretien est maintenant terminé. J'ai terminé de poser mes questions. Je vais maintenant éteindre l'enregistrement (arrêt de l'enregistrement). As-tu des questions à me poser par rapport à cette recherche ? Je te remercie beaucoup pour ta participation !	

Annexe B : Formulaire d'information et de consentement



FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT
Pour les surfeuses amatrices de Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine

Titre du projet de recherche :	Impacts de la bicatégorisation sexuée et des normes de genre sur la pratique des surfeuses amatrices
Mené par :	Louise Collard, étudiante, Département d'études en loisir, culture et tourisme, Maîtrise en loisir, culture et tourisme, UQTR
Sous la direction de :	Romain Roult, Ph.D. Professeur et Directeur du département d'études en loisir, culture et tourisme, UQTR

Préambule

Votre participation à la recherche, qui vise à mieux comprendre les impacts des représentations sexuées et genrées dans le surf sur la pratique des surfeuses amatrices, serait grandement appréciée. Cependant, avant d'accepter de participer à ce projet et de signer ce formulaire d'information et de consentement, veuillez prendre le temps de lire ce formulaire. Il vous aidera à comprendre ce qu'implique votre éventuelle participation à la recherche de sorte que vous puissiez prendre une décision éclairée à ce sujet.

Ce formulaire peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la chercheuse responsable de ce projet de recherche ou à un membre de son équipe de recherche. Sentez-vous libre de leur demander de vous expliquer tout mot ou renseignement qui n'est pas clair. Prenez tout le temps dont vous avez besoin pour lire et comprendre ce formulaire avant de prendre votre décision.

Résumé et objectif(s) du projet de recherche
L'objectif de recherche général de cette recherche est d'évaluer les conséquences de la bicatégorisation sexuée et des normes de genre présentes dans le surf sur les pratiques et expériences des femmes surfeuses amatrices. Il s'agira d'examiner l'influence des représentations du surf professionnel féminin ainsi que l'impact de la différenciation sexuée sur leur confiance et leur présence sur les lieux de surf.

Plus précisément, les objectifs poursuivis par cette recherche sont :
- D'examiner l'influence des représentations du surf professionnel sur les pratiques et les perceptions des surfeuses amatrices dans leur engagement sportif ;
- D'analyser les défis spécifiques auxquels elles se confrontent en raison de la différenciation sexuée qui s'opère dans la culture du surf ;
- D'explorer la manière dont la supposée infériorité capacitaire des femmes véhiculée par la bicatégorisation sexuée impacte les attitudes et les comportements des surfeuses amatrices.

Université du Québec à Trois-Rivières
Savoir. Surprendre.

Nature et durée de la participation
Votre participation à ce projet de recherche consiste à participer à un entretien individuel d'environ 45 à 60 minutes. Les sujets abordés porteront sur :

- Votre pratique du surf amateur ;
- Votre rapport aux représentations du monde du surf ;
- Votre expérience en tant que femme surfeuse ;
- Les défis que vous pouvez rencontrer dans votre pratique ;
- Les potentielles expériences discriminatoires que vous avez pu vivre ;
- Votre rapport au genre dans le cadre de votre pratique.

Risques et inconvénients
Il est possible que le fait de raconter votre expérience suscite chez vous des sentiments désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec la chercheuse. Celle-ci pourra vous guider vers une ressource en mesure de vous aider.
Egalement, le temps consacré, soit environ 45 à 60 minutes, demeure un inconvénient à considérer.

Avantages ou bénéfices
La contribution à l'avancement des connaissances au sujet de l'influence des représentations sexuées et genrées sur les surfeuses amatrices est le seul bénéfice prévu à votre participation.

Compensation ou incitatif
Aucune compensation n'est offerte.

Confidentialité
Les données recueillies par cette étude sont anonymes et ne pourront en aucun cas mener à votre identification. Votre confidentialité sera assurée par un nom fictif qui vous sera attribué lors de l'analyse des données. Les résultats de la recherche, qui seront diffusés sous forme de mémoire et d'un article scientifique, ne permettront pas d'identifier les participantes.

Les enregistrements recueillis seront conservés de manière sécurisée dans un fichier protégé et seront détruits à la fin du projet. Les transcriptions seront conservées dans un fichier sécurisé et détruites après cinq ans.

Acceptez-vous que vos données de recherche anonymes soient utilisées pour réaliser d'autres projets de recherche portant sur la situation des femmes dans le surf ? Ces projets de recherche seront évalués et approuvés par un comité d'éthique de la recherche avant leur réalisation. Vos données de recherche seront conservées de façon sécuritaire dans un fichier sécurisé dont la chercheuse sera la seule à y avoir accès. Afin de préserver votre identité et la confidentialité de vos données de recherche, vous ne serez identifié que par un numéro de code. Vos données de recherche seront conservées aussi longtemps qu'elles peuvent avoir une utilité pour l'avancement des connaissances scientifiques. Lorsqu'elles n'auront plus d'utilité, vos données de recherche seront détruites. Par ailleurs, notez qu'en tout temps, vous pouvez demander la destruction de vos données de recherche en vous adressant au chercheur responsable de ce projet de recherche.

Je consens à ce que mes données de recherche soient utilisées à ces conditions : ☐ Oui ☐ Non

Participation volontaire
Votre participation à cette étude se fait sur une base volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non, de refuser de répondre à certaines questions ou de vous retirer en tout temps sans préjudice et sans avoir à fournir d'explications.

Le consentement donné pour participer au projet ne vous prive d'aucun droit au recours judiciaire en cas de préjudice lié à la recherche. Notez cependant qu'il sera impossible d'effacer vos données une fois l'entretien effectué.

Responsable de la recherche
Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour toute question concernant ce projet de recherche, vous pouvez communiquer avec Louise Collard (louise.collard@uqtr.ca).

Surveillance des aspects éthiques de la recherche
Cette recherche est approuvée par un comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières et un certificat portant le numéro [no de certificat] a été émis le [date d'émission].

Pour toute question ou plainte d'ordre éthique concernant cette recherche, veuillez communiquer avec le secrétariat de l'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières, par téléphone 819-376-5011 poste 2139, sans frais 1-800-365-0922 poste 2139 ou par courrier électronique à cereh@uqtr.ca.

UQTR
Université du Québec à Trois-Rivières
Savoir. Surprendre.

CONSENTEMENT

Engagement de la chercheuse ou du chercheur
Moi, Louise Collard, m'engage à procéder à cette étude conformément à toutes les normes éthiques qui s'appliquent aux projets comportant des participants humains.

Consentement du participant
Je, _____, confirme avoir lu et compris la lettre d'information au sujet du projet sur les impacts de la bicatégorisation sexuée et des normes de genre sur la pratique des surfeuses amatrices. J'ai bien saisi les conditions, les risques et les bienfaits éventuels de ma participation. On a répondu à toutes mes questions à mon entière satisfaction. J'ai disposé de suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer ou non à cette recherche. Je comprends que ma participation est entièrement volontaire et que je peux décider de me retirer en tout temps, sans aucun préjudice.

☐ Je consens à être enregistré/filmé.

J'accepte donc librement de participer à ce projet de recherche

Participant :	Chercheuse :
Signature :	Signature :
Nom :	Nom :
Date :	Date :

Participation à des études ultérieures
Acceptez-vous que la chercheuse responsable du projet ou un membre de son personnel de recherche reprenne contact avec vous pour vous proposer de participer à d'autres projets de recherche? Bien sûr, lors de cet appel, vous serez libre d'accepter ou de refuser de participer aux projets de recherche proposés.

☐ Oui ☐ Non

Annexe C : Certificat d'éthique de la recherche avec les êtres humains – Février 2026

Université du Québec
à Trois-Rivières
Décanat de la recherche et de la création

Le 26 février 2025

Madame Louise Collard
Étudiante
Département d'études en loisir, culture et tourisme

Madame,

Le secrétariat de l'éthique accuse réception des documents corrigés nécessaires à la réalisation de votre protocole de recherche intitulé **Impacts de la bicatégorisation sexuée et des normes de genre sur la pratique des surfeuses amatrices** en date du 13 février 2025.

Vous trouverez ci-joint votre certificat, émis par le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains, portant le numéro CER-25-317-07.06. Sa période de validité s'étend du 26 février 2025 au 26 février 2026.

Nous vous invitons à prendre connaissance de votre certificat qui présente vos obligations à titre de responsable d'un projet de recherche.

Nous vous souhaitons la meilleure des chances dans vos travaux et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ

ANTHONY VOISARD
Conseiller à l'éthique et l'intégrité scientifique
Décanat de la recherche et de la création

AV/mb

p. j. Certificat d'éthique

c. c. M. Romain Roult, professeure au Département d'études en loisir, culture et tourisme

Annexe D : Modifications certificat d'éthique de la recherche avec les êtres humains – Avril 2026

Université du Québec
à Trois-Rivières
Décanat de la recherche et de la création

Le 9 avril 2025

Madame Louise Collard
Étudiante
Département d'études en loisir, culture et tourisme

Madame,

Le secrétariat de l'éthique a reçu votre demande de modifications pour le projet **Impacts de la bicatégorisation sexuée et des normes de genre sur la pratique des surfeuses amatrices** (CER-25-317-07.06) en date du 30 mars 2025.

Lors d'un processus d'évaluation déléguée, le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains a approuvé la modification consistant à élargir la population cible aux surfeuses québécoises (spécialement montréalaises).

Le comité vous demande tout de même de prévoir des ressources locales pour venir en aide aux participantes, si nécessaire (pour les surfeuses en France, vous aviez proposé la Boîte à outils Protéger les participants, mis en place par le ministère des sports français).

Cette décision porte le numéro CER-25-320-08-01.12.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ

ANTHONY VOISARD
Conseiller à l'éthique et l'intégrité scientifique
Décanat de la recherche et de la création

AV/jh

c. c. M. Romain Roult, professeur au Département d'études en loisir, culture et tourisme